

First Session Forty-second Parliament, 2015-16-17

Première session de la quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

NATIONAL FINANCE

FINANCES NATIONALES

Chair: The Honourable PERCY MOCKLER

Président : L'honorable PERCY MOCKLER

Tuesday, December 5, 2017 Wednesday, December 6, 2017

Le mardi 5 décembre 2017 Le mercredi 6 décembre 2017

Issue No. 55

Fascicule nº 55

First and second meetings:

Première et deuxième réunions :

Bill C-63, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures

Projet de loi C-63, Loi nº 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en oeuvre d'autres mesures

APPEARING: The Honourable Bill Morneau, P.C., M.P., Minister of Finance

COMPARAÎT:

L'honorable Bill Morneau, C.P., député, ministre des Finances

WITNESSES: (See back cover)

TÉMOINS: (Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Percy Mockler, Chair

The Honourable Mobina S.B. Jaffer, Deputy Chair

The Honourable André Pratte, Deputy Chair

The Honourable Senators:

Andreychuk Maltais Black Marshall Campbell Mercer Cools * Smith * Day (or Martin) (or Mercer) * Woo

Eaton (or Saint-Germain) Forest

* Harder, P.C. (or Bellemare) (or Mitchell)

*Ex officio members

(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Percy Mockler

Vice-présidente : L'honorable Mobina S.B. Jaffer

Vice-président : L'honorable André Pratte

Les honorables sénateurs :

Andreychuk Maltais Black Marshall Campbell Smith Cools (ou Martin) * Day * Woo (ou Saint-Germain)

(ou Mercer) Eaton

Forest * Harder, C.P. (ou Bellemare) (ou Mitchell)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Published by the Senate of Canada Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca Publié par le Sénat du Canada

Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, of Tuesday, December 5, 2017:

Second reading of Bill C-63, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures.

The Honourable Senator Marwah moved, seconded by the Honourable Senator Bovey, that the bill be read the second time.

After debate.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Marwah moved, seconded by the Honourable Senator Bovey, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Journaux du Sénat du mardi 5 décembre 2017 :

Deuxième lecture du projet de loi C-63, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en oeuvre d'autres mesures.

L'honorable sénateur Marwah propose, appuyé par l'honorable sénatrice Bovey, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Marwah propose, appuyé par l'honorable sénatrice Bovey, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La greffière du Sénat, Nicole Proulx Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, December 5, 2017 (131)

[Translation]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 5:02 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Percy Mockler, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Bellemare, Cools, Eaton, Forest, Maltais, Marshall, Mockler and Pratte (9).

Other senator present: The Honourable Senator Marwah (1).

In attendance: Alex Smith and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament; Gaëtane Lemay, Clerk of the Committee.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 5, 2017, the committee began its consideration of Bill C-63, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017, and other measures.

APPEARING:

The Honourable Bill Morneau, P.C., M.P., Minister of Finance.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Andrew Marsland, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch;

Rob Stewart, Associate Deputy Minister;

Paul Samson, Associate Assistant Deputy Minister, International Trade and Finance Branch;

James Greene, Senior Advisor, Tax Policy Branch;

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch;

Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch;

Pierre Mercille, Senior Director, (Legislation), Sales Tax Division, Tax Policy Branch;

Carlos Achadinha, Senior Director, Sales Tax Division, Tax Policy Branch;

Mark Walsh, Director, Sales Tax Division, Tax Policy Branch.

Employment and Social Development Canada:

Tony Giles, Associate Deputy Minister, Policy, Dispute Resolution and International Affairs, Labour Program.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 5 décembre 2017 (131)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 17 h 2, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Percy Mockler (président).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Bellemare, Cools, Eaton, Forest, Maltais, Marshall, Mockler et Pratte (9).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Marwah (1).

Également présents: Alex Smith et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Gaëtane Lemay, greffière du comité.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 5 décembre 2017, le comité entreprend son examen du projet de loi C-63, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures.

COMPARAÎT:

L'honorable Bill Morneau, C.P., député, ministre des Finances.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Andrew Marsland, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt;

Rob Stewart, sous-ministre délégué;

Paul Samson, sous-ministre adjoint délégué, Direction des finances et des échanges internationaux;

James Greene, conseiller principal, Direction de la politique de l'impôt;

Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt;

Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Pierre Mercille, directeur principal, (Législation), Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt;

Carlos Achadinha, directeur principal, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt;

Mark Walsh, directeur, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt.

Emploi et Développement social Canada:

Tony Giles, sous-ministre adjoint, Politique, règlement des différends et affaires internationales, Programme du travail.

Department of Justice:

Anna Dekker, Counsel, Judicial Affairs, Courts and Tribunal Policy.

The chair made a statement.

At 5:05 p.m., the minister made a statement and, together with Mr. Samson, Mr. Stewart, Mr. Giles and Ms. Dekker, answered questions.

At 6:02 p.m., the committee suspended.

At 6:14 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

At 6:17 p.m., Mr. McGowan made a statement and, together with Mr. Leblanc and Mr. Greene, answered questions.

At 7:06 p.m., Mr. Mercille made a statement and answered questions.

At 7:21 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Ministère de la Justice :

Anna Dekker, conseillère juridique, Services des affaires judiciaires, des cours et des tribunaux administratifs.

Le président fait une déclaration.

À 17 h 5, le ministre fait une déclaration et, avec M. Samson, M. Stewart, M. Giles et Mme Dekker, répond aux questions.

À 18 h 2, la séance est suspendue.

À 18 h 14, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

À 18 h 17, M. McGowan fait une déclaration et, avec MM. Leblanc et Greene, répond aux questions.

À 19 h 6, M. Mercille fait une déclaration et répond aux questions.

À 19 h 21, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière suppléante du comité,

Shaila Anwar

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, Wednesday, December 6, 2017 (132)

[Translation]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 2:16 p.m., in room 160-S, Centre Block, the deputy chair, the Honourable André Pratte, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Black, Cools, Eaton, Forest, Maltais, Marshall, Mockler and Pratte (9).

Other senators present: The Honourable Senator Marwah (1).

In attendance: Alex Smith and Sylvain Fleury, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, December 5, 2017, the committee continued its study of Bill C-63, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures.

OTTAWA, le mercredi 6 décembre 2017 (132)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 14 h 16, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable André Pratte (*vice-président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Black, Cools, Eaton, Forest, Maltais, Marshall, Mockler et Pratte (9).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Marwah (1).

Également présents : Alex Smith et Sylvain Fleury, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 5 décembre 2017, le comité poursuit son examen du projet de loi C-63, Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Antoine Brunelle-Côté, Director General, Policy and International Analysis Branch, International Trade and Finance Branch:

Mathew Sajkunovic, Director, International Monetary and Financial Policy, International Trade and Finance Branch;

Nicole Giles, Director General, International Finance and Development Division, International Trade and Finance Branch:

Anchela Nadarajah, Economist, Multilateral Institutions, International Finance and Development Division, International Trade and Finance Branch:

Neil Saravanamuttoo, Director, Multilateral Institutions, International Finance and Development Division, International Trade and Finance Branch.

Mr. Brunelle-Côté made a statement and, together with Mr. Sajkunovic, answered questions.

At 2:42 p.m., the Honourable Senator Mockler took the chair.

Ms. Giles made a statement and, together with Mr. Saravanamuttoo, answered questions.

At 4 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

TÉMOINS:

Ministère des Finances Canada :

Antoine Brunelle-Côté, directeur général, Division des politiques et de l'analyse internationales, Direction des finances et échanges internationaux;

Mathew Sajkunovic, directeur, Politique monétaire et financière internationale, Direction des finances et échanges internationaux:

Nicole Giles, directrice générale, Division des finances internationales et du développement, Direction des finances et échanges internationaux;

Anchela Nadarajah, économiste, Institutions Multilatérales, Division des finances internationales et du développement, Direction des finances et échanges internationaux;

Neil Saravanamuttoo, directeur, Institutions Multilatérales, Division des finances internationales et du développement, Direction des finances et échanges internationaux.

M. Brunelle-Côté fait une déclaration et, avec M. Sajkunovic, répond aux questions.

À 14 h 42, l'honorable sénateur Mockler occupe le fauteuil.

Mme Giles fait une déclaration et, avec M. Saravanamuttoo, répond aux questions.

À 16 heures, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, December 5, 2017

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-63, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017, and other measures, met this day at 5:02 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Percy Mockler (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: Honourable senators, I welcome you to this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance. My name is Percy Mockler, a senator from New Brunswick and chair of the committee. I wish to welcome all those who are with us in the room and viewers across the country who may be watching on television or online.

[Translation]

I would now like to ask the senators to please introduce themselves, starting on my left.

Senator Forest: Senator Éric Forest from the Gulf region of Quebec.

[English]

Senator Marwah: Sarabjit Marwah, Ontario.

[Translation]

Senator Pratte: Senator André Pratte from Quebec.

Senator Bellemare: Senator Diane Bellemare from Quebec.

[English]

Senator Andreychuk: Raynell Andreychuk, Saskatchewan.

Senator Eaton: Nicky Eaton, Ontario.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall, Newfoundland and Labrador.

The Chair: Thank you.

Honourable senators, the Honourable Minister of Finance and witnesses, today we begin our consideration of Bill C-63, which was referred to us by the Senate this afternoon, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017, and other measures.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 5 décembre 2017

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-63, Loi nº 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures, se réunit aujourd'hui, à 17 h 2, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Percy Mockler (président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président: Honorables sénateurs, je vous souhaite la bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des finances nationales. Je m'appelle Percy Mockler, je suis un sénateur du Nouveau-Brunswick et le président du comité. Je souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et à celles de partout au pays qui nous regardent à la télévision ou en ligne.

[Français]

J'aimerais maintenant demander aux sénateurs de se présenter, en commençant par ma gauche, s'il vous plaît.

Le sénateur Forest : Sénateur Éric Forest, du Québec, de la région du Golfe.

[Traduction]

Le sénateur Marwah: Sarabjit Marwah, Ontario.

[Français]

Le sénateur Pratte: Sénateur André Pratte, du Québec,.

La sénatrice Bellemare : Sénatrice Diane Bellemare, du Ouébec.

[Traduction]

La sénatrice Andreychuk: Raynell Andreychuk, Saskatchewan.

La sénatrice Eaton: Nicky Eaton, Ontario.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, Terre-Neuve-et-Labrador.

Le président : Merci.

Honorables sénateurs, honorable ministre des Finances et messieurs les témoins, aujourd'hui nous entamons notre étude du projet de loi qui nous a été renvoyé par le Sénat cet après-midi, soit le projet de loi C-63, Loi nº 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures.

[Translation]

It is true that this type of legislation is at the heart of the mandate of the Standing Senate Committee on National Finance.

[English]

Today, to discuss Bill C-63, the Budget Implementation Act, 2017, No. 2, we welcome and have the honour to have at the table the Honourable Bill Morneau, Minister of Finance of Canada.

I would like to take this opportunity to say thank you, Mr. Minister and your officials, for being here to share with us your views, comments and clarity on such questions that will be asked by the senators.

Also permit me to introduce Paul Samson, Associate Assistant Deputy Minister, International Trade and Finance Branch; Rob Stewart, Associate Deputy Minister; and Andrew Marsland, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch.

Again I take this opportunity to thank you, Mr. Minister, for your availability to the Standing Senate Committee on National Finance. I have been informed that you have a statement. We will ask you to make your statement, which will be followed by questions from the senators. The chair has also been made aware that you are sharing with us one hour, which is appropriate.

Mr. Minister, the floor is yours.

Hon. Bill Morneau, P.C., M.P., Minister of Finance: Thank you, Mr. Chair. It's a pleasure to be here.

Senators, I want to say it gives me great pleasure to speak with you today about the Budget Implementation Act, No. 2, Bill C-63. Obviously I am happy to answer your questions today and ensure this legislation benefits from your perspective.

The bill, as you know, is another step in our plan to strengthen and grow the middle class through smart investments that will create jobs, grow our economy and provide more opportunities for every Canadian.

[Translation]

This bill demonstrates the commitment we made to Canadians — we came to power a little over two years ago — to strengthen the middle class and ensure its growth.

[Français]

Il est vrai de dire que ce type de législation s'inscrit au cœur même du mandat du Comité des finances nationales du Sénat.

[Traduction]

Aujourd'hui, pour discuter du projet de loi C-63, Loi nº 2 portant exécution de certaines dispositions du budget, nous avons l'honneur d'accueillir l'honorable Bill Morneau, ministre des Finances du Canada.

J'aimerais profiter de l'occasion, monsieur le ministre, pour vous remercier vous, ainsi que vos fonctionnaires, d'être venus nous faire part de vos vues, de vos commentaires et de vos clarifications sur les questions que poseront les sénateurs.

Permettez-moi aussi de vous présenter Paul Samson, sousministre adjoint délégué, Direction des finances et des échanges internationaux; Rob Stewart, sous-ministre délégué; et, enfin, Andrew Marsland, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt.

Encore une fois, je profite de l'occasion pour vous remercier, monsieur le ministre, de vous être mis à la disposition du Comité sénatorial permanent des finances nationales. On m'a dit que vous aviez des remarques liminaires. Nous vous demanderons de les prononcer, et les sénateurs vous poseront ensuite des questions. La présidence a aussi appris que vous nous accordiez une heure, ce qui est approprié.

Monsieur le ministre, la parole est à vous.

L'honorable Bill Morneau, C.P., député, ministre des Finances: Merci, monsieur le président. Je suis ravi d'être ici.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je tiens à vous dire que je suis très heureux de vous parler aujourd'hui de la Loi nº 2 portant exécution de certaines dispositions du budget, le projet de loi C-63. De toute évidence, je suis ravi de répondre à vos questions aujourd'hui et de m'assurer que cette mesure législative bénéficie de votre perspective.

Comme vous le savez, le projet de loi représente une autre étape de notre plan pour renforcer et élargir la classe moyenne par le truchement d'investissements judicieux qui créeront des emplois, stimuleront notre économie et accroîtront les possibilités offertes à chaque Canadien.

[Français]

Ce projet de loi témoigne de l'engagement que nous avons pris auprès des Canadiens et des Canadiennes — il y a un peu plus de deux ans lorsque nous sommes arrivés au pouvoir — de renforcer la classe moyenne et d'assurer sa croissance.

[English]

I'm confident the actions we have taken to date do just that.

As you know, we asked when we came into office the wealthiest 1 per cent to pay a little more so we could cut taxes for the middle class. We increased the Guaranteed Income Supplement for low-income seniors. To provide more money for Canadians when they retire, we expanded the Canada Pension Plan. The strengthened Canada Pension Plan will ensure that Canadians are better prepared financially for retirement so that they can worry less about their savings and focus more on spending time with their families.

We introduced a new tax-free Canada Child Benefit, which has played an important role in Canada's recent economic performance by putting more dollars back in the hands of those parents who need it most raising their children.

[Translation]

Given that economic growth has exceeded our expectations, we indicated in the fall economic announcement our intention to take additional measures to strengthen the Canada Child Benefit.

[English]

To ensure the Canada Child Benefit keeps pace with the rising cost of living, we intend to make annual cost of living increases to the CCB starting in July 2018, fulfilling a commitment that we made by doing it two years ahead of schedule.

I want to put this in real terms. For a single parent of two making \$35,000 a year, a strengthened Canada Child Benefit will mean \$560 more next year, tax free, for books, skating lessons, or for whatever their family might need. In addition, we are also proposing to enhance the Working Income Tax Benefit starting in 2019 to make it easier for low-income Canadians to support themselves and their families.

In October, we also announce that we intend to lower the small business tax rate to 10 per cent effective January 1, 2018, and to 9 per cent effective January 1, 2019. We are going to make sure that this small business rate is effective in encouraging businesses to grow, to buy new equipment and to hire more workers.

[Traduction]

J'estime que c'est exactement ce que font les mesures que nous avons prises à ce jour.

Comme vous le savez, à notre arrivée au pouvoir, nous avons demandé au groupe des personnes les plus riches, qui représentent 1 p. 100 de la population, de payer un peu plus afin que nous puissions accorder une baisse d'impôt à la classe moyenne. Nous avons augmenté le Supplément de revenu garanti pour les aînés à faible revenu. Pour hausser le revenu des Canadiens à leur retraite, nous avons élargi le Régime de pensions du Canada. Le renforcement de ce régime fera en sorte que les Canadiens soient mieux préparés à la retraite sur le plan financier pour qu'ils aient moins à s'inquiéter de leurs économies et qu'ils puissent passer plus de temps avec leur famille.

Nous avons instauré une nouvelle Allocation canadienne pour enfants non imposable, qui a influé de façon importante sur le récent rendement économique du Canada en redonnant un montant supplémentaire aux parents qui en ont le plus besoin pour élever leurs enfants.

[Français]

Étant donné que la croissance économique a dépassé nos attentes, nous avons indiqué dans l'annonce économique de l'automne notre intention de prendre des mesures additionnelles afin de renforcer l'Allocation canadienne pour enfants.

[Traduction]

Pour veiller à ce que l'Allocation canadienne pour enfants reste en phase avec l'augmentation du coût de la vie, nous avons l'intention d'indexer une fois l'an l'ACE au coût de la vie à partir de juillet 2018 et d'honorer ainsi un engagement que nous avons pris en le faisant deux ans plus tôt que prévu.

Je veux vous l'expliquer en termes concrets. Pour un chef de famille monoparentale de deux enfants qui gagne 35 000 \$ par année, une Allocation canadienne pour enfants renforcée se traduira par une hausse de 560 \$ l'année prochaine, non imposable, pour les livres, les leçons de patinage ou tout autre besoin familial. En outre, nous proposons aussi de rehausser la Prestation fiscale pour le revenu de travail à compter de 2019 afin de faire en sorte qu'il soit plus facile pour les Canadiens à faible revenu de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

En octobre, nous avons aussi annoncé que nous avions l'intention de baisser le taux d'imposition des petites entreprises à 10 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 2018 et à 9 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 2019. Nous allons nous assurer que ce taux d'imposition des petites entreprises soit efficace pour encourager les entreprises à croître, à acheter de nouveaux équipements et à embaucher de nouveaux travailleurs.

The economy, as you know, is growing, so we are doubling down on a plan that we can see is working. With an average growth of 3.2 per cent since mid-2016, the Canadian economy is the fastest growing economy among G7 countries. In just two years Canadians have created 600,000 jobs. Just last month the economy added eight times more jobs than expected. Over 80,000 jobs were gained in the month of November. This is the biggest addition of jobs in a single month since April 2012 when the economy was just coming out of recession.

The jobless rate is now at 5.9 per cent. It's the lowest rate since February 2008. The youth unemployment rate is near the lowest that has been recorded.

[Translation]

This growth is responsible for a significant upward revision of Canada's fiscal outlook. Planned amounts have improved by more than \$6.5 billion compared to our projections last March.

[English]

The federal debt-to-GDP ratio has been placed firmly on a downward track, and Canada continues to have the best fiscal position among G7 countries.

We understand that despite these positive signs people are still anxious about their future and the future of their families. We know that there is still more work to be done. Canadians want to be assured that their hard work will mean a better future for their children and for their grandchildren. That job, we know, falls to us. It's our responsibility to show through concrete actions that their concerns are real and that we're ready to take the required steps to help them to succeed.

That's why we're here today to consider and discuss the important measures in Bill C-63 and to reach consensus, we hope, as Canadians expect us to, on the things that matter most. I would like to highlight a few measures found in Bill C-63 that I know are top of mind for this committee.

In Budget 2017 the government made a commitment to eliminate unpaid internships in federally regulated sectors where the internships are not part of a formal educational program. Making a successful transition into the workforce can be a challenge without the hands-on, workplace-based learning experience; but it's also true that some internships, especially those that are unpaid, can be exploitative and unfair. We want to end stories that we hear from young people that are being used as free labour. Young people and others who are desperate to find a way into the labour market can find themselves in situations that

Comme vous le savez, l'économie est en pleine croissance, si bien que nous misons davantage sur un plan qui, de toute évidence, fonctionne. Avec une croissance moyenne de 3,2 p. 100 depuis le milieu de 2016, l'économie canadienne est celle qui croît le plus rapidement parmi les pays du G7. En deux ans seulement, les Canadiens ont créé 600 000 emplois. Seulement l'an dernier, l'économie a permis de créer huit fois plus d'emplois que prévu. Plus de 80 000 emplois ont été créés en novembre. Il s'agit du nombre le plus élevé d'emplois créés en un seul mois depuis avril 2012 alors que l'économie se remettait à peine d'une récession.

Le taux de chômage se situe maintenant à 5,9 p. 100, taux le plus bas depuis février 2008. Le taux de chômage chez les jeunes est près du taux le plus bas jamais enregistré.

[Français]

Cette croissance est à l'origine d'une révision nettement à la hausse des perspectives budgétaires du Canada. Les sommes prévues se sont améliorées de plus de 6,5 milliards de dollars par rapport à nos projections de mars dernier.

[Traduction]

Le ratio de la dette fédérale au PIB suit résolument une trajectoire descendante, et le Canada continue d'avoir la meilleure situation financière des pays du G7.

Nous comprenons que, malgré ces signes positifs, les gens s'inquiètent toujours de leur avenir et de celui de leur famille. Nous savons qu'il reste du travail à faire. Les Canadiens veulent être assurés que leur travail acharné se traduira par un avenir meilleur pour leurs enfants et leurs petits-enfants. Nous savons que c'est à nous qu'il revient de le faire. Nous sommes responsables de prendre des mesures concrètes pour leur montrer que nous savons que leurs préoccupations sont réelles et que nous sommes prêts à prendre les mesures nécessaires pour les aider à réussir.

Voilà pourquoi nous sommes ici aujourd'hui pour discuter des importantes mesures prévues dans le projet de loi C-63 et, nous l'espérons, dégager un consensus sur les questions qui comptent le plus, conformément aux attentes des Canadiens. J'aimerais souligner quelques mesures énoncées dans le projet de loi C-63 qui, je le sais, viennent à l'esprit des membres de ce comité.

Dans le budget de 2017, le gouvernement s'est engagé à éliminer les stages non rémunérés dans les secteurs sous réglementation fédérale lorsque les stages ne s'inscrivent pas dans un programme éducatif officiel. Il peut être difficile de réussir sa transition vers le marché du travail sans l'expérience pratique en milieu de travail, mais c'est aussi vrai que certains stages, surtout ceux qui sont non rémunérés, peuvent être exploiteurs et injustes. Nous ne voulons plus entendre de récits de jeunes qui ont servi de main-d'œuvre gratuite. Les jeunes et les autres qui cherchent désespérément une façon d'entrer sur le

cause undue hardship. We have put down in this budget that we don't believe that's acceptable.

The Government of Canada intends to ensure that interns are treated fairly. To that end, Bill C-63 proposes changes that would amend the Canada Labour Code to prohibit unpaid internships unless they are undertaken to fulfil the requirements of a program offered by a secondary or post-secondary educational institution or vocational school or an equivalent institution outside of Canada. Our overarching goal is to provide young Canadians with fair and meaningful employment opportunities through programs designed to help them to gain the skills and experience they need to find good jobs.

Bill C-63 would also protect the rights of federally regulated workers to request flexible work arrangements from their employer.

[Translation]

Flexible work arrangements include flexible start and finish times, the ability to work from home and new unpaid leave to help employees manage their family responsibilities. These work arrangements benefit many women who continue to do the majority of unpaid work in the home.

[English]

As you may recall, Budget 2017 contained a gender statement which was a first for Canada. It's an important step that we will build upon in future budgets to better understand how measures affect men and women in different ways. The government believes that having a meaningful and transparent discussion around gender and other intersecting identities will help us to make informed decisions to advance the goals of gender equality, fairness and stronger workforce participation. The amendments found in Bill C-63 will help us to achieve that and put us in a better position to do even more in the context of Budget 2018.

Among other changes in Budget 2017 we move to add nurse practitioners as eligible medical practitioners who can certify the paperwork necessary for individuals to access the Disability Tax Credit. For many Canadians, nurse practitioners are the first and most frequent point of contact with the health care system, but these professionals weren't allowed to certify application forms for individuals with impairments who are applying for various tax credits. We intended to fix this.

marché du travail peuvent se retrouver dans des situations excessivement difficiles. Nous avons montré dans le présent budget que nous estimions que c'était inadmissible.

Le gouvernement tient à faire en sorte que les stagiaires soient traités équitablement. À cette fin, le projet de loi C-63 propose des modifications au Code canadien du travail pour interdire les stages non rémunérés, à moins qu'ils ne fassent partie des exigences d'un programme offert par un établissement secondaire, postsecondaire ou de formation professionnelle, ou dans un établissement équivalent à l'extérieur du Canada. Notre objectif premier est de donner aux jeunes Canadiens de réelles possibilités en leur offrant des programmes conçus pour les aider à acquérir les compétences et l'expérience dont ils ont besoin pour trouver de bons emplois.

Le projet de loi C-63 protège également les droits des travailleurs sous réglementation fédérale lorsqu'ils demandent des modalités de travail flexibles à leur employeur.

[Français]

Les modalités de travail flexibles comprendront des heures d'arrivée et de départ souples, la possibilité de travailler à domicile et de nouveaux congés non payés pour aider les employés à gérer leurs responsabilités familiales. Ces modalités de travail profitent à bien des femmes qui vont continuer de faire la majorité du travail non rémunéré à domicile.

[Traduction]

Vous vous rappellerez sans doute que le budget de 2017 contient un énoncé relatif aux sexes qui constitue une première au Canada. Il s'agit d'une étape importante dont nous allons tirer parti dans les budgets à venir afin de mieux comprendre l'incidence de toutes les mesures sur les hommes et les femmes. Le gouvernement considère qu'une discussion véritable et transparente sur les sexes et d'autres facteurs identitaires qui se recoupent permet de mieux comprendre les défis existants et l'aide à prendre des décisions éclairées en vue de promouvoir ses objectifs en matière d'égalité des sexes, d'équité et de participation accrue au marché du travail. Grâce aux modifications du projet de loi C-63, nous serons mieux en mesure de le faire et même d'en faire davantage dans le contexte du budget de 2018.

Les modifications annoncées dans le budget de 2017 ont ajouté les infirmières et infirmiers praticiens à la liste des praticiens de la santé qui peuvent attester l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Pour bon nombre des Canadiens, les infirmières et infirmiers praticiens sont le premier et plus fréquent point de contact avec le système de soins de santé, mais à l'heure actuelle, ces professionnels n'ont pas le droit d'attester les formulaires de demande pour les personnes ayant des déficiences qui présentent une demande de crédit d'impôt pour personnes handicapées. Nous voulions donc y remédier.

Budget Implementation Act, No. 1, moved to add nurse practitioners to the list of medical practitioners that can certify the impacts of impairments for Disability Tax Credit applicants. BIA2 will create greater policy consistency, adding nurse practitioners to the list of medical practitioners who are permitted to perform similar certifying functions such as for the Disability Tax Credit, the child care expense deduction, the definition of a qualifying student for purposes such as calculating the scholarship exemption, registered disability savings plans and registered pension plan regulations. This is an important step to improve access to the credit in areas where nurse practitioners may be the primary care provider.

Bill C-63 also includes measures that will enhance crucial trade links, support economic growth and offer Canadian firms new commercial opportunities. In Budget 2017 we propose to invest \$256 million over five years for Canada to join the Asian Infrastructure Investment Bank. The legislation we're discussing today will give the government the authority to take up membership in this institution. The investments we intend to make will build our multilateral engagement with countries around the world.

[Translation]

Canada's vision for the Asian Infrastructure Investment Bank will promote inclusive and sustainable economic growth in Asia and beyond, by encouraging investment in high quality infrastructure projects, particularly in the transportation and energy sectors.

[English]

Canada is the first North American country to apply for membership of the AIIB, demonstrating our strong engagement in multilateral institutions, and will commit to playing a unique and constructive role in supporting the bank's operations in governance.

To conclude, Bill C-63 has concrete measures that move Canada forward, strengthen our middle class and grow our economy. As we look forward to Budget 2018, we will continue our work to build on the gains we made over the last two years. We want to make sure that we create the conditions for all Canadians to succeed in a changing economy, and we'll help families feel better about the future of their children and their grandchildren.

La Loi nº 1 d'exécution du budget de 2017 avait proposé d'ajouter les infirmières et infirmiers praticiens à la liste des professionnels de la santé pouvant attester l'incidence des handicaps sur les particuliers qui demandent le crédit d'impôt pour personnes handicapées. Par souci d'uniformité des politiques, la Loi nº 2 d'exécution du budget propose d'ajouter les infirmiers praticiens à la liste des praticiens autorisés à exercer certaines fonctions, comme l'attestation d'un trouble de la santé, aux fins de l'impôt sur le revenu. Elle propose aussi d'ajouter des renvois aux infirmiers praticiens là où les médecins sont actuellement indiqués dans les dispositions suivantes : le crédit d'impôt pour frais médicaux; la déduction pour frais de garde d'enfants; la définition de « étudiant admissible » aux fins du calcul de l'exemption pour bourses d'études; les régimes enregistrés d'épargne-invalidité; et les règlements visant les régimes de pensions agréés. Il s'agit d'une étape importante afin d'améliorer l'accès au crédit dans les régions où, en raison d'une pénurie de médecins, les infirmières et infirmiers praticiens peuvent être les fournisseurs de soins primaires.

Le projet de loi C-63 inclut également des mesures qui permettront de renforcer nos liens commerciaux essentiels, de favoriser la croissance économique et d'offrir aux entreprises canadiennes de nouveaux débouchés commerciaux. Le budget de 2017 propose d'investir 256 millions de dollars sur cinq ans pour permettre au Canada de se joindre à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures. Le projet de loi dont il est question aujourd'hui donnera au gouvernement la possibilité d'adhérer à cette institution. Les investissements que nous envisageons consolideront notre coopération multilatérale avec des pays du monde entier.

[Français]

La vision du Canada à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures favorisera une croissance économique inclusive et durable en Asie et au-delà, en encourageant des investissements dans des projets d'infrastructure de grande qualité, notamment dans les secteurs des transports et de l'énergie.

[Traduction]

En tant que premier pays de l'Amérique du Nord à demander l'adhésion à la BAII, le Canada montre son solide engagement envers des institutions multilatérales et il s'engagera à jouer un rôle unique et constructif à l'appui des opérations et de la gouvernance de la banque.

En conclusion, sachez que le projet de loi C-63 présente des mesures concrètes destinées à faire avancer le Canada, à renforcer notre classe moyenne et à faire croître notre économie. Alors que nous préparons le prochain budget, nous poursuivons nos efforts en vue de solidifier les gains que nous avons réalisés au cours des deux dernières années. Nous voulons nous assurer de créer les conditions qui permettront à tous les Canadiens de réussir dans une économie en évolution, et nous voulons aider les

I urge the members of this committee to support this and to work with us on those elements of this legislation that could benefit from your views and ideas so that at the end of the day we meet the high standards and expectations that Canadians have for us.

Thank you, Mr. Chair. I'm looking forward to your questions.

The Chair: Thank you, minister.

[Translation]

Before we move on to questions, Senator Maltais, could you please introduce yourself?

[English]

Also, Senator Cools after, to present herself.

[Translation]

Senator Maltais, could you please introduce yourself?

Senator Maltais: I think we know each other. I am Senator Ghislain Maltais from Quebec.

[English]

Senator Cools: Hello. I'm Senator Anne Cools from Toronto which, as we know, is in Ontario.

The Chair: Thank you, senators.

For the first question, the chair will recognize Senator Marshall. I would ask for the cooperation of all senators so that we can be succinct, to the point, and can permit all senators to ask questions on the first round.

[Translation]

Senator Marshall, the floor is yours.

[English]

Senator Marshall: Thank you, minister, to you and your officials for being here this evening.

My question is on the Asian Infrastructure Investment Bank and specifically the governance structure. I was looking at the schedule for the bank that was attached to the bill. I was looking to see what type of accountability information was being provided. The only reference I could see there was to audited financial statements, which is fairly basic.

familles à être plus confiantes face à l'avenir de leurs enfants et de leurs petits-enfants.

J'exhorte les membres du comité à appuyer ce projet de loi et à collaborer avec nous à cet égard afin que nous puissions tirer profit de vos points de vue et de vos idées, de sorte qu'au final, nous soyons à la hauteur des normes et des attentes élevées des Canadiens.

Merci, monsieur le président. Je répondrai volontiers à vos questions.

Le président : Merci, monsieur le ministre.

[Français]

Avant de passer aux questions, sénateur Maltais, s'il vous plaît, puis-je vous demander de vous présenter?

[Traduction]

Je demanderais également à la sénatrice Cools de se présenter.

[Français]

Sénateur Maltais, est-ce que vous pouvez vous présenter?

Le sénateur Maltais : Je crois qu'on se connaît. Je suis le sénateur Ghislain Maltais, du Québec.

[Traduction]

La sénatrice Cools: Bonjour. Je suis la sénatrice Anne Cools, de Toronto, en Ontario.

Le président : Merci, sénateurs.

Pour amorcer la période de questions, je vais céder la parole à la sénatrice Marshall. Je vais demander la collaboration de tous les sénateurs. Je vous prierais d'être concis et d'aller à l'essentiel afin que tous les sénateurs puissent poser leurs questions lors du premier tour de table.

[Français]

Sénatrice Marshall, la parole est à vous.

[Traduction]

La sénatrice Marshall: Merci, monsieur le ministre, ainsi que vos fonctionnaires, d'être ici aujourd'hui.

Ma question porte sur la structure de gouvernance de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures. J'ai consulté l'annexe du projet de loi à ce sujet. J'essayais de voir les types de renseignements qui étaient fournis pour assurer la reddition de comptes. Tout ce que j'ai pu voir, c'était les états financiers vérifiés, ce qui est assez élémentaire.

My question is this: Given that there are going to be about 500 million taxpayer dollars invested in the bank, what information will you be providing to Parliament to demonstrate your commitment to transparency and accountability?

Mr. Morneau: Thank you, Senator Marshall, for the question. Perhaps I can just start with an overall point of view, and I am going to ask Paul Samson to address more specifics.

To start, the commitment we have made right now is for US \$199 million, so the dollar figure is C\$256 million. That is perhaps less than the share we might have originally hoped for as a member of the AIIB as we're not coming in, in the first round of participants.

We do think this investment allows us to play an important role at this new multilateral institution. We believe that it will allow us to have a seat at the table, so to speak, in terms of ensuring that the organization acts in a way that will in fact improve the economies in Asia and encourage infrastructure investment there. Also it will allow us to bring our perspective to bear as they make those investments.

Additionally, it will enable us to provide opportunity, we hope, for Canadian organizations that might be part of those investments over time. We see it as enabling us to play an important role internationally as we've played in other multilateral institutions, to engage Canadian firms and, of course, as part of our overall goal of being engaged in infrastructure around the world and at home it's entirely consistent.

With respect to the specific question on how we will report back to Parliament and in general make sure that people are apprised about our activities, I'll ask Paul Samson to make a comment.

Paul Samson, Associate Assistant Deputy Minister, International Trade and Finance Branch, Department of Finance Canada: Thanks very much, senator, for the question.

There are two points I would like to make. The first one is that once Canada is a member of the Asian Infrastructure Investment Bank there will be a responsible director or other representative representing Canada. That will always be a conduit for questions and comments that would be concerning the bank.

For reporting to Parliament, we would do that through the ODA Accountability Act, which is an annual report coming to Parliament on all the expenditures that relate to the Government of Canada's ODA budget.

Voici donc ma question : étant donné qu'il y aura environ 500 millions de dollars de l'argent des contribuables qui seront investis dans la banque, quels renseignements fournirez-vous au Parlement pour démontrer votre engagement en matière de transparence et de reddition de comptes?

M. Morneau : Merci, sénatrice Marshall, pour cette question. Je pourrais commencer par vous donner une réponse plus générale, puis je vais demander à M. Paul Samson de vous donner plus de précisions par la suite.

Tout d'abord, pour ce qui est de l'engagement que nous avons pris, on parle de 199 millions de dollars américains, soit approximativement 256 millions de dollars canadiens. C'est peut-être un peu moins que ce que nous souhaitions au départ, en tant que membre de la BAII, étant donné que nous ne faisons pas partie de la première vague de participants.

Nous sommes d'avis que cet investissement nous permettra de jouer un rôle important au sein de cette nouvelle institution multilatérale. Puisqu'il aura en quelque sorte un siège à la table, le Canada pourra s'assurer que l'organisation agit d'une façon qui améliore l'économie en Asie et qui encourage les investissements dans les infrastructures de la région. De plus, nous pourrons donner notre point de vue en ce qui a trait aux décisions d'investissement.

En outre, nous espérons que, avec le temps, nous pourrons offrir aux entreprises canadiennes la possibilité de faire partie de ces investissements. Nous voyons cela comme une façon de jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale, comme nous l'avons fait au sein d'autres institutions multilatérales, de mobiliser les sociétés canadiennes, et ce, évidemment, dans le but de participer au développement des infrastructures au Canada et ailleurs dans le monde.

Quant à votre question au sujet des rapports que nous déposerons au Parlement et de façon générale pour veiller à ce que les gens soient informés de nos activités, je vais demander à M. Paul Samson de répondre.

Paul Samson, sous-ministre adjoint délégué, Direction des finances et des échanges internationaux, ministère des Finances Canada: Merci beaucoup, madame la sénatrice, pour cette question.

Je voudrais faire deux observations. Premièrement, une fois que le Canada sera membre de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, sachez qu'il y aura un directeur ou une autre personne pour représenter le Canada. Cette personne agira comme intermédiaire pour transmettre les questions et les commentaires sur la banque.

Pour ce qui est de faire rapport au Parlement, cela se fera en vertu de la Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle. On présentera un rapport annuel au **Senator Marshall:** You mentioned the directors. My understanding is that it's not a given that we will have a director. It's a given that we will have a governor, who I understood will be the minister, and that there will be 12 directors. Nine are from the region and then there are three that won't be from the region. It's not a given that we're going to be a director.

Mr. Samson: To clarify, you're right that we are not automatically a director but Canada will be the largest shareholder in the constituency it will be in, so it would become a director on a regular basis in that constituency.

Senator Marshall: The minister was saying \$256 million right now but the legislation provides for US\$375 million, which is about \$500 million. It also says "or any greater amount," so it could be even more than that.

My second question is: If the government wants a seat at the table, some of us are questioning why we are funding pipelines in Asia and not pipelines here. Why not fund infrastructure here instead of in Asia?

At what point are we going to assess or are you going to assess the benefits to determine if it's worth the half a billion dollars that's being invested in this bank?

Mr. Morneau: Well, perhaps I can start. Again, the numbers, had we been able to join initially, would have been the up to amount of 2 per cent. That would have been consistent with the kinds of share that we have been able to achieve in other multilateral institutions.

The actual contribution is the number that I quoted for you, the US\$199 million, so C\$256 million. That's just a little bit under 1 per cent, 0.99 per cent. That's the only available share that is there at this point in time.

What I guess would be important to answer in the second part of your question is: We see, as we have been engaged in multilateral institutions in the post-World War II period at the International Monetary Fund, at the World Bank and at the European Bank for Reconstruction and Development, that has allowed to us play an important role internationally. Of course, it has allowed us to be engaged in those institutions. It has allowed us to play a role in making sure that the international system works well, and it has allowed us to play our part in building a global economy.

Parlement sur toutes les dépenses qui se rapportent au budget canadien de l'aide publique au développement.

La sénatrice Marshall: Vous avez parlé des directeurs. D'après ce que je comprends, rien ne garantit que nous siégerons au conseil d'administration. En fait, le Canada aura un gouverneur qui, si j'ai bien compris, sera le ministre, et il y aura un conseil d'administration composé de 12 membres, dont 9 membres régionaux et 3 membres non régionaux. Il n'est donc pas certain que le Canada siégera au conseil d'administration.

M. Samson : Pour mettre les choses au clair, vous avez tout à fait raison de dire que le Canada ne siégera pas automatiquement au conseil d'administration, mais sachez que nous sommes le plus important actionnaire au sein du groupe dont nous faisons partie, ce qui signifie qu'il le fera de façon régulière.

La sénatrice Marshall: Le ministre vient tout juste de nous confirmer la somme de 256 millions de dollars, et pourtant, dans le projet de loi, on parle d'une souscription initiale pouvant aller jusqu'à 375 millions de dollars américains, soit près de 500 millions de dollars canadiens, « ou tout autre montant plus élevé ». Autrement dit, ce montant pourrait même être supérieur.

Ma deuxième question est la suivante : si le gouvernement veut avoir un siège à la table, certains d'entre nous se demandent pourquoi nous finançons les pipelines en Asie plutôt qu'ici. Pourquoi ne pas financer les infrastructures chez nous avant d'aller en Asie?

Dans quelle mesure pourrons-nous évaluer si cet investissement de l'ordre d'un demi-milliard de dollars est rentable?

M. Morneau: Je pourrais peut-être commencer. Encore une fois, si nous avions pu y adhérer dès le départ, nous aurions eu une part de 2 p. 100. Cela aurait été conforme à la part que nous avons réussi à obtenir au sein d'autres institutions multilatérales.

La contribution réelle s'élève à 199 millions de dollars américains, c'est-à-dire 256 millions de dollars canadiens. Cela correspond à 0,99 p. 100, tout juste moins de 1 p. 100. C'est la seule part que nous pouvons avoir pour l'instant.

Pour répondre à la deuxième partie de votre question, il serait important de signaler que, grâce à notre participation dans les institutions multilatérales pendant la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale au Fonds monétaire international, à la Banque mondiale et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, nous avons pu jouer un rôle important à l'échelle internationale. Bien sûr, cela nous a permis de prendre part à ces institutions. Nous avons ainsi pu intervenir pour faire en sorte que le système international fonctionne bien et favoriser la croissance de l'économie mondiale.

Of course, a global economy is critically important for Canada. Our economy is doing quite well right now, as you know. That does have, as one of the key reasons, the kinds of investments we have made in Canada, but we're also the beneficiary of a strong global economy. We can only be successful with that strong global economy operating, so we see that as part of our role to do that.

We don't see making an investment in the Asia Infrastructure Investment Bank as in any way mutually exclusive from making investments in Canada. As you know, in the course of our decisions over the last couple of years, we have decided to make very significant Canadian infrastructure investments, in fact going from a previous commitment of around \$90 billion over the 12-year period that was in question when we came in, in 2015, to doubling to about \$180 billion.

As you also know, we have said we want to make sure we can amplify that investment by creating institutions that attract even more capital to Canada. That was the driver behind the Canada Infrastructure Bank, which we think will leverage more investment into infrastructure in our country. We do believe that we need to do more than one thing at once as a significant global economy. We want to be part of the global economy. We also want to make sure we're making investments in Canada. We believe both those two activities are critically important for today and also for our future.

Senator Pratte: Thank you, minister, for being here. My questions relate to the role of the Bank of Canada.

The first question would be regarding the amendments to the Payment Clearing and Settlement Act. Forgive my ignorance; maybe I should know that. I'm just wondering what is the rationale for these amendments, where that comes from exactly. I understand that the bank will now have more leeway when comes the time, if it ever comes, to issue directives to clearing houses. I am just wondering where that comes from.

Is that because of the financial crisis in 2007-08? I am just trying to understand the rationale here.

Mr. Morneau: Clearly we want to ensure we continue to have a payment system that is resilient, but I'll let Rob Stewart answer, with more specifics, the background around that measure.

Rob Stewart, Associate Deputy Minister, Department of Finance Canada: Thank you for that question, senator.

De toute évidence, l'économie mondiale est extrêmement importante pour le Canada. Comme vous le savez, notre économie se porte très bien à l'heure actuelle. Cela s'explique non seulement par les investissements que nous avons effectués au Canada, mais aussi par le fait que nous sommes le bénéficiaire d'une forte économie mondiale. Notre prospérité en dépend, alors c'est pourquoi nous avons un rôle à jouer à cet égard.

Le fait d'investir dans la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures ne nous empêchera aucunement d'effectuer des investissements ici au Canada. Comme vous le savez, dans le cadre des décisions que nous avons prises ces dernières années, nous avons décidé d'investir massivement dans les infrastructures canadiennes. En fait, lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, en 2015, nous nous sommes engagés à doubler les investissements en infrastructure, qui sont passés de 90 milliards de dollars, sur une période de 12 ans, à 180 milliards de dollars.

Comme vous le savez également, nous voulons nous assurer de pouvoir amplifier cet investissement en créant des institutions qui permettront d'attirer davantage de capitaux au Canada. C'est pourquoi nous avons créé la Banque de l'infrastructure du Canada pour servir de levier afin d'attirer encore plus d'investissements dans notre pays. Nous croyons que nous devons faire plus d'une chose à la fois à titre de participant à l'économie mondiale. Nous voulons nous assurer d'effectuer des investissements au Canada. Nous sommes d'avis que ce sont deux activités extrêmement importantes pour aujourd'hui et pour l'avenir.

Le sénateur Pratte : Merci, monsieur le ministre, d'être ici aujourd'hui. Mes questions vont porter sur le rôle de la Banque du Canada.

Ma première question concerne les modifications à la Loi sur la compensation et le règlement des paiements. Pardonnez-moi mon ignorance; je devrais peut-être le savoir. Je me demande simplement quelle est la raison d'être de ces modifications. D'où cela vient-il exactement? Je crois savoir que la banque disposera désormais d'une plus grande latitude pour ce qui est d'émettre des directives aux chambres de compensation. J'aimerais donc savoir ce qu'il en est.

Est-ce en raison de la crise financière de 2007-2008? J'essaie simplement de comprendre le but de ces modifications.

M. Morneau : Chose certaine, nous voulons nous assurer d'avoir un système de paiement solide, mais je vais laisser Rob Stewart répondre à votre question de façon plus détaillée.

Rob Stewart, sous-ministre délégué, ministère des Finances Canada: Je vous remercie pour cette question, monsieur le sénateur.

The amendments to the act enlarge the powers of the Bank of Canada to deal with a situation in which a payment system institution could be at risk of failing. This is a duty they already have under the Payment Clearing and Settlement Act. It is entirely consistent with the work of the international financial community post-crisis to reinforce the ability to keep what they call financial market infrastructures operating.

In this case it adds to powers they already have to declare FMIs systemically important and/or prominent payment systems and therefore impose controls and oversight over them just to ensure that they are operated prudently. This is a backstop power but a continuing day-to-day power. The Bank of Canada needs provisions to reinforce that.

Senator Pratte: Is there also a link, or is that a totally different issue, to the amendment to the Bank of Canada Act that could apparently make loans to members of the Canadian Payments Association, including security in any property?

Is there a link or is that a totally different issue?

Mr. Stewart: That is a separate issue, senator, and it relates to the bank's ability to provide emergency lending assistance to financial institutions. In this case what the amendments do is they broaden the bank's capacity to take security, which is an important issue as we have seen from time to time. When institutions are solvent but run into liquidity problems, they can come to the bank for emergency assistance.

In this case this gives them the power to take mortgages without obtaining a first priority security interest on an individual mortgage basis, which is a very difficult thing to do on a timely basis. This allows the bank to exercise judgment and to take raw mortgages as security for ELA.

Senator Eaton: Thank you, minister. Again, it's always a pleasure to have you with us.

Just to follow up on what Senator Marshall was asking you about the infrastructure bank, as you said we have a little less than 1 per cent and China, I understand, has about 30 per cent.

How much say will we actually have in projects that are approved? I understand your government and all of us should be very concerned about the environmental, labour and human rights standards that we would like to adhere to. Will they be required to adhere to those standards?

Les modifications à la loi élargissent les pouvoirs de la Banque du Canada d'intervenir lorsqu'un système de paiement présente un risque de défaillance. C'est déjà une fonction qu'elle exerce en vertu de la Loi sur la compensation et le règlement des paiements. C'est tout à fait conforme au travail qu'a entrepris la communauté financière internationale, dans la foulée de la crise, afin de renforcer notre capacité de veiller au bon fonctionnement de ce qu'on appelle les infrastructures des marchés financiers.

En l'occurrence, les modifications renforcent les pouvoirs de la banque d'assujettir à sa supervision les infrastructures des marchés financiers qu'elle a désignées en raison des risques qu'elles présentent et, par conséquent, de surveiller ces infrastructures pour veiller à ce qu'elles contrôlent adéquatement les risques systémiques. Il s'agit de renforcer le système existant, et la Banque du Canada a besoin de dispositions à cet effet.

Le sénateur Pratte: Y a-t-il également un lien avec la modification à la Loi sur la Banque du Canada en vertu de laquelle la Banque du Canada pourrait apparemment consentir des prêts aux établissements membres de l'Association canadienne des paiements et grever ces prêts d'une sûreté, y compris une sûreté sur tous biens?

Existe-t-il un lien ou s'agit-il d'une tout autre question?

M. Stewart: C'est une question distincte, monsieur le sénateur, et elle se rapporte à la capacité de la banque d'octroyer des prêts d'urgence pour venir en aide aux institutions financières. Dans ce cas-ci, les modifications visent à renforcer sa capacité de prendre des garanties, ce qui est très important, comme on a pu le voir à l'occasion. Lorsque les institutions sont solvables, mais éprouvent des problèmes de liquidités, elles peuvent s'adresser à la banque pour obtenir une aide d'urgence.

En l'occurrence, cela lui donne le pouvoir de prendre des hypothèques sans obtenir une sûreté de premier rang, ce qui est une chose très difficile à faire en temps opportun. Cela lui permet de faire preuve de jugement et d'accepter des créances hypothécaires en garantie aux fins de l'octroi d'une aide d'urgence.

La sénatrice Eaton : Merci, monsieur le ministre. C'est toujours un plaisir de vous avoir avec nous.

Pour revenir à la question de la sénatrice Marshall au sujet de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, comme vous l'avez dit, nous avons un peu moins de 1 p. 100, alors que la Chine, si je ne me trompe pas, détient 30 p. 100.

Dans quelle mesure aurons-nous notre mot à dire dans le cadre des projets qui seront approuvés? Je sais que votre gouvernement et nous tous avons à cœur de protéger l'environnement, le travail et les droits de la personne, mais les autres seront-ils tenus de respecter des normes élevées?

To follow on with that question, when you talk about Canada's need for multilateral relations in the world I couldn't agree with you more; but aren't there countries that are closer to us in values like the TPP countries, for instance? I remember sitting on the ag committee, and there is a lot of potential for Canadian agricultural exports there. We should be deepening ties with them rather than pursuing closer integration with an authoritarian state which is 40 times our size and has a record of industrial espionage and theft of intellectual property?

I can understand, yes, China is there and it's wonderful, but shouldn't the TPP be given equal importance and maybe investment in some of the ASEAN countries that Canada is keen to join and become part of?

Mr. Morneau: Thank you, Senator Eaton, for your question.

There were a couple of things that I think you referenced in the course of that question. In the first instance I think the question was around the scale of our influence and the ability for us in particular to focus on environmental and labour standards for projects that might happen there.

Probably the best way to answer that question is certainly our influence would not be there if we are not part of the organization. Being part of the organization, of course, allows us to be at the table. I think it's a fair thing to acknowledge that the size of our investment is less than it would have been had we joined in the first round.

There are no do-overs. We can't go back and change a decision made in the past, but where we are now is that we are able to join. We are the first North American country to be able to join. We see this as an important demonstration of our commitment to the region.

I just recognize the fact that our second largest trading partner is China. This bank, which is an important institution for that region, is one that is not led by China but, of course, China is a very important part of this institution. It led the development and creation of it and set it off on its independent course. We believe it's very important to be there.

I think your second point is questioning whether we should be, as well, engaged with the TPP 11 countries, I suppose the 11 that you are talking about. Probably you're more directly talking about the other Asian members of that TPP 11. We think that's important as well. That discussion is an ongoing discussion with those TPP countries to hopefully get to some form of agreement.

We've said quite clearly that's a discussion we want to be engaged in. We believe we can improve that potential relationship. I will just say that we already are a member of the

Pour faire suite à cette question, lorsque l'on parle du rôle du Canada dans les relations multilatérales dans le monde, je suis tout à fait d'accord avec vous, mais n'y aurait-il pas d'autres pays qui prônent les mêmes valeurs que nous, comme les pays signataires du PTP, par exemple? Je me souviens d'avoir participé à une séance du comité de l'agriculture, et il semble qu'il y ait beaucoup de potentiel là-bas pour les exportations agricoles canadiennes. Ne devrions-nous pas consolider des liens avec eux plutôt que de favoriser une plus grande proximité avec un État autoritaire qui compte 40 fois plus d'habitants que nous et qui a des antécédents d'espionnage industriel et de vol de propriété intellectuelle?

Je peux comprendre que la Chine est un marché merveilleux, mais ne devrait-on pas accorder la même importance aux pays du PTP et peut-être investir dans certains pays de l'ANASE, dont le Canada aimerait faire partie?

M. Morneau: Merci, sénatrice Eaton, pour votre question.

Vous avez abordé plusieurs éléments dans le cadre de cette question. Tout d'abord, je crois que vous avez parlé de l'ampleur de notre influence et de notre capacité à insister sur les normes environnementales et les normes du travail dans le cadre des projets qui pourraient être réalisés là-bas.

La meilleure réponse, peut-être, est que, certainement, nous n'aurions pas d'influence si nous ne faisions pas partie de l'organisation. En en faisant partie, bien sûr, nous avons le droit d'être présents. J'avoue que nous investissons moins que si nous avions adhéré pendant le premier cycle.

Impossible de revenir en arrière et de changer une décision prise, mais, aujourd'hui, nous sommes en mesure d'adhérer. Nous sommes le premier pays d'Amérique du Nord à pouvoir le faire. C'est pour nous une preuve éclatante de notre engagement à l'égard de la région.

Je reconnais simplement que notre deuxième partenaire commercial est la Chine. Cette banque, qui est une institution importante de cette région, n'est pas dirigée par la Chine, mais, bien sûr, la Chine en est un membre important. Elle en a dirigé le développement et la création et elle lui a donné son orientation indépendante. Notre présence là-bas nous importe beaucoup.

Je pense que votre deuxième question était si nous devions aussi avoir partie liée avec les 11 pays du Partenariat transpacifique, ceux, je suppose, dont vous parlez. Peut-être faites-vous allusion plus directement aux pays asiatiques de ce groupe. Pour nous, c'est important aussi. Cette discussion se poursuit sans relâche avec eux, dans l'espoir d'aboutir à un accord

Nous avons affirmé, sans équivoque, que nous voulions participer à cette discussion. Nous croyons que nous pouvons bonifier ce rapport en devenir. Je me contenterai de dire que Asian Development Bank, the important development bank that is already in that region. That is another institution that we are part of.

Again, as a sizeable economy we think it's important for us to be engaged at various multilateral institutions. This new AIIB, Asian Infrastructure Investment Bank, is important. The Asian Development Bank is important. The banks, the international multilateral institutions that came out of the Bretton Woods agreements, are also important.

We will continue to try to be engaged with our trading partners. China is an example but also the other Asian countries. It is all important. To prosper we think we need to be engaged in all those spaces.

Senator Eaton: Doesn't it worry you, minister, that President Xi Jinping has very clearly consolidated his power and made it very clear that he intends to keep operating a very authoritarian state-driven market economy? I hope you're right that we'll have some influence, but it doesn't seem likely right now. He is holding two or three Canadians in prison for very little reason.

They don't seem to be very responsive. The idea one gets, and perhaps it's just fake news as President Trump calls it, is that in Prime Minister Trudeau's trip he was very gently told, "It's our way or the highway." With the 30 per cent against the 1 per cent, and then with Xi Jinping sort of having consolidated his power, I feel we're being very optimistic and I hope you're right.

Mr. Morneau: Again, I would come back to the situation we find ourselves in today with China as our second largest trading partner, a significant trading partner second after the United States. It is obviously an economy that continues to grow rapidly, an economy that we can foresee into the mid part of this century at reasonable growth rates that we project will be the largest economy in the world.

We recognize, in working with China on any potential trade agreements, that we will need to be very careful to ensure that we not only protect our interests in those trade agreements but that we also explain what is important to us in that relationship. We know that's important.

We also know that thousands upon thousands of Canadian jobs are related to our current trading relationship with China. We know that is not only helping people in China but helping people in Canada to have successful lives.

nous sommes déjà membres d'une autre institution, de l'importante Banque asiatique de développement, déjà présente dans cette région.

Encore une fois, parce que nous sommes une économie assez importante, il nous importe de faire partie de diverses institutions multilatérales. Cette nouvelle Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures est importante. La Banque asiatique de développement, les autres banques, les institutions multilatérales internationales issues des accords de Bretton Woods le sont aussi.

Nous continuerons d'essayer d'être des parties prenantes avec nos partenaires commerciaux. La Chine est un exemple, mais aussi les autres pays asiatiques. Tout ça, c'est important. Notre prospérité exige que nous soyons parties prenantes dans toutes ces instances.

La sénatrice Eaton: Est-ce que ça ne vous inquiète pas, monsieur le ministre, que le président Xi Jinping ait très clairement consolidé son pouvoir et affirmé nettement son intention de continuer à animer une économie de marché dirigée par un État très autoritaire? J'espère que votre promesse de l'influence que nous exercerons se réalisera, mais ça semble encore improbable. Deux ou trois Canadiens croupissent dans ses prisons pour des peccadilles.

Les Chinois semblent faire la sourde oreille. On a l'impression, mais c'est peut-être simplement des fausses nouvelles, comme le président Trump les appelle, que le premier ministre Trudeau, pendant son voyage, s'est fait dire très gentiment : « C'est comme ça, un point c'est tout! » Avec un rapport de force de 30 contre 1 et compte tenu du fait que Xi Jinping a consolidé son pouvoir, j'ai l'impression que nous sommes très optimistes et j'espère que vous avez raison.

M. Morneau: Encore une fois, revenons à notre situation actuelle, alors que la Chine est notre deuxième partenaire commercial, un deuxième partenaire de taille après les États-Unis. C'est visiblement une économie qui continue de croître rapidement, et nous prévoyons que, dans le milieu du siècle, si les taux de croissance restent raisonnables, elle accédera au premier rang mondial.

Nous reconnaissons, en collaborant avec la Chine à la conclusion d'éventuels accords commerciaux, qu'il nous faudra bien veiller à ne pas seulement y protéger nos intérêts, mais a aussi à expliquer ce qui est important pour nous dans cette relation. Nous savons que c'est important.

Nous savons aussi que des milliers et des milliers d'emplois au Canada dépendent de notre lien commercial actuel avec la Chine, lequel n'aide pas seulement des Chinois à bien vivre, mais aussi des Canadiens.

We're not saying it's going to be easy, but we do believe that being engaged in those trading discussions is important and being engaged in the Asian Infrastructure International Bank is also important. It will allow us to maintain and, we hope, expand the prosperity of Canadians engaged in those activities with China.

Senator Eaton: Thank you.

[Translation]

Senator Forest: Thank you, Mr. Minister, for being here and for your great availability to the Standing Senate Committee on National Finance; you have met with us a few times now.

My remarks mainly have to do with the impact of the bill on the legalization of cannabis. I think it is a big challenge for Canadian society, and it will be a major challenge for Canada's municipalities. I was very pleased to see in an article in Le Devoir that you were open to a more equitable sharing of excise tax revenues. The financial structure of municipalities in Canada is fragile because it is strongly linked to the property tax base, and therefore to real estate fluctuations. This revenue structure is no longer in keeping with the highly diversified responsibilities of municipalities because we are talking about housing and talking about — I know this because I worked in this municipal world for many years — of the day-to-day impact of this bill, which will be felt in the municipalities. Already, the federal government is helping to diversify this income with the return of the excise tax on gasoline, as well as with the return of the GST.

What I want — and we really are among friends here — is a commitment from you so that you can assure us that there will be a fair distribution of the excise tax. On a day-to-day basis, it will really be the municipalities in Canada that will be dealing with interventions, be it the control of consumption sites, consumption itself, and problems related to the impact that this legislation will have.

So I would very much like a commitment from you and to have you assure us, under the principle of subsidiarity, that there will be a good distribution of revenues based on the responsibilities that each level of government will have to assume in order to meet this major challenge that the legalization of cannabis will represent.

Mr. Morneau: This is a very important issue. In the past few weeks, I have had the opportunity to speak with the new mayor of Montreal. I have also spoken with Mr. Tory, the mayor of Toronto, and with the Federation of Canadian Municipalities. This week, I will speak with Gregor Robertson, the mayor of Vancouver. I know it is very important to assess the situation of

Nous ne prétendons pas que ce sera facile, mais nous croyons que notre participation dans ces discussions commerciales est aussi importante que notre engagement à l'égard de la Banque asiatique internationale d'investissement pour les infrastructures. Elle nous permettra de conserver et, si tout va bien, d'augmenter la prospérité des Canadiens engagés dans ces activités avec la Chine.

La sénatrice Eaton: Merci.

[Français]

Le sénateur Forest : Merci, monsieur le ministre, de votre présence et de votre grande disponibilité pour le Comité sénatorial permanent des finances nationales; cela fait maintenant quelques fois que nous nous rencontrons.

Mon intervention porte particulièrement sur l'impact du projet de loi sur la légalisation du cannabis. Je pense que c'est un grand défi pour la société canadienne, et ce sera un défi très important pour les municipalités du Canada. J'étais très heureux de voir, dans un article du Devoir, que vous vous montriez ouvert à un partage plus équitable des revenus de la taxe d'accise. La structure financière des municipalités au Canada est fragile, parce qu'elle est fortement liée à l'assiette foncière, donc aux fluctuations de l'immobilier. Cette structure de revenu n'est plus en adéquation avec les responsabilités fort diversifiées des municipalités, car on parle de logement et on parle — je le sais pour avoir œuvré dans cet univers municipal durant plusieurs années — de l'impact au quotidien de la gestion de cette loi, qui se fera sentir sur le territoire des municipalités. Déjà, le gouvernement fédéral, avec le retour de la taxe d'accise sur l'essence, contribue un peu à diversifier ce revenu-là, de même qu'avec le retour sur la TPS.

Ce que je souhaite, et nous sommes vraiment entre nous ici, c'est un engagement de votre part, afin que vous puissiez nous assurez qu'il y aura une répartition équitable de la taxe d'accise. Au quotidien, ce seront vraiment les municipalités du Canada qui seront aux prises avec des interventions, que ce soit le contrôle des lieux de consommation, de la consommation comme telle, autant de problématiques qui seront liées à l'impact qu'aura cette loi.

J'aimerais donc beaucoup avoir un engagement de votre part et que vous nous assuriez, sous le principe de la subsidiarité, qu'il y aura une bonne répartition des recettes en fonction des responsabilités que chaque ordre de gouvernement devra assumer afin de relever ce défi important que constituera la légalisation du cannabis.

M. Morneau: C'est une question très importante. Au cours des dernières semaines, j'ai eu l'occasion de parler avec la nouvelle mairesse de Montréal. J'ai aussi parlé avec M. Tory, maire de Toronto, et avec la Fédération canadienne des municipalités. Cette semaine, je vais parler avec Gregor Robertson, le maire de Vancouver. Je sais qu'il est très important

the municipalities and how they will operate in a new regime in which cannabis is legal. We understand the situation.

The measure in the bill is really a measure that will help us to provide for tax coordination between the Government of Canada and the provinces. That is what we have right now. We are currently talking to the provinces to see how we can work together. We want to examine the challenges of our decision to legalize cannabis, the costs associated with it and how we can share the revenue.

Then, I hope that the provinces will work with municipalities to look at how they can share revenues. So we are working with the provinces and, I know there are still things to be decided. I cannot tell you exactly where we will go in the next few weeks, but it is clear that the federal, provincial and municipal situations need to be reviewed. We are looking at each situation to find a solution for sharing the revenue.

Senator Forest: The reality today is that the property tax, which affects more than 75 per cent of the revenue of municipalities, is used to finance traditional services such as waterworks, sewers and public safety. This is an area of responsibility for which you said that you would be willing to increase the share of the provinces as long as there is an equitable distribution of responsibilities. But it will surely end up with the municipalities.

That's sort of the commitment I want from you, Mr. Minister. And for that, you have my full confidence.

Mr. Morneau: Thank you very much.

[English]

Senator Andreychuk: Thank you, minister, for coming before us again.

I wanted to have you give us a little more explanation on the modified work schedule provisions, which I laud. I think they're excellent. The difficulty I see is that they only apply to a narrow band of people who will have all these discretions that are built into the amendments you put in under the Canada Labour Code. As you know, we've been studying a lot about small and medium size businesses in the scheme of fairness, which is a term I think you have used often recently in our discussions.

Allowing people to take different types of modified provisions on benefits is laudable for the people within that sector, but what about those in small business who can't really afford to do that with their own employees? How do we measure the impact it d'évaluer la situation des municipalités et la façon dont elles pourront fonctionner au sein d'un nouveau régime dans lequel le cannabis sera légal. Nous comprenons la situation.

La mesure contenue dans le projet de loi est vraiment une mesure qui va nous aider à prévoir une coordination des impôts entre le gouvernement du Canada et les provinces. C'est ce que nous avons en ce moment. Nous sommes en ce moment même en train de discuter avec les provinces pour voir comment nous pouvons travailler ensemble. Nous voulons examiner les défis liés à notre décision de légaliser le cannabis, les coûts qui y seront associés et comment nous pouvons partager les revenus.

Ensuite, j'espère que les provinces vont examiner avec les municipalités comment elles peuvent partager les revenus. Nous travaillons donc avec les provinces et, par la suite, je sais qu'il restera encore des choses à décider. Je ne peux pas vous dire exactement où nous irons pendant les prochaines semaines, mais il est clair qu'il est nécessaire d'avoir un examen de la situation fédérale, de la situation provinciale et de la situation municipale. Nous examinons chaque situation pour trouver une solution pour le partage des revenus.

Le sénateur Forest: La réalité d'aujourd'hui, c'est que l'impôt foncier, qui touche plus de 75 p. 100 des revenus des municipalités, est utilisé pour financer des services traditionnels comme l'aqueduc, les égouts et la sécurité publique. Il s'agit d'un champ de responsabilités pour lequel vous disiez être prêt à augmenter la part des provinces dans la mesure où il y aurait une répartition équitable des responsabilités. Or, cela va sûrement se retrouver sur le territoire des municipalités.

C'est un peu le sens de l'engagement que je souhaite obtenir de votre part, monsieur le ministre. Et pour cela, vous avez toute ma confiance.

M. Morneau: Merci beaucoup.

[Traduction]

La sénatrice Andreychuk: Merci, monsieur le ministre, d'être ici encore une fois.

Je voulais vous amener à nous expliquer un peu plus les modifications des dispositions relatives à la modification de l'horaire de travail, dont je loue l'excellence. Je perçois une difficulté : elles ne s'appliquent qu'à un nombre restreint de personnes qui pourront se prévaloir à leur gré des modalités intégrées dans vos modifications du Code canadien du travail. Comme vous le savez, nous avons beaucoup étudié les PME sur le plan de l'équité, expression que, je pense, vous avez souvent employée récemment, dans nos discussions.

On peut louer l'intention d'autoriser les employés de tel secteur de se prévaloir de différents types de modifications des dispositions concernant les avantages sociaux, mais qu'en est-il des petites entreprises qui ne peuvent pas vraiment se permettre will have on all of those businesses whose employees would like to have the same flexibility? They simply will not have it. We are in the process already of talking about change changes to small and medium size businesses that, we are being told, are very traumatic to them. Now we see the comparison of the maternity leave.

Have you given any thought about what fairness would be to small and medium size businesses, and the impact of those changes?

Mr. Morneau: Certainly we have. What we are trying to do, as you well articulated, is to make sure we create labour standards that allow people to have the capacity to live their lives in the way we're becoming accustomed to living our lives, given the changing nature of work, given the changing challenges that people face in getting to and from work, and given the changing family patterns that we have and we expect to continue to have.

That's the driving force behind the increased flexibility we're striving for in the workforce. We recognize the federal government has a role to act as the leader in those discussions. I will let Tony Giles provide a little more detail about the considerations we went through to get to this measure.

Tony Giles, Assistant Deputy Minister, Policy, Dispute Resolution and International Affairs, Labour Program, Employment and Social Development Canada: Thank you very much. It's an excellent question because the changes to the Canada Labour Code apply to the federal jurisdiction. That includes, of course, a number of very large, wealthy firms, but it also includes thousands of smaller and medium size firms.

In designing these changes in the modified work schedule, the right to request flexible work arrangements. or other changes in the leave, first, we were very careful to consult both large and small organizations to see what impacts they could foresee. Second, we were very careful to try to design the legislation so that it was balanced.

If I could just take the example of the right to request flexibility work practices, it's a right to request, an obligation on the part of the employer to consider and respond, but no obligation to actually accept if the employer has very good reasons. In doing it that way we were thinking specifically of small and medium size businesses where the loss of one or two employees can actually have a significant impact on their operations.

Throughout the set of legislative changes to the Canada Labour Code we've tried to accomplish that balance to address the needs of both large and small organizations, as well as the needs of employees.

de les offrir à leurs propres employés? Comment mesureronsnous les répercussions qui se feront sentir dans toutes les entreprises dont les employés voudraient profiter de la même souplesse? Elles devront simplement s'en passer. Déjà, nous discutons de modifications apportées aux PME qui seraient très traumatisantes pour elles. Nous sommes actuellement à la comparaison des congés de maternité.

Avez-vous réfléchi à ce que l'équité serait pour les PME et aux répercussions de ces changements?

M. Morneau: Certainement. En fait, nous essayons, comme vous l'avez si bien dit, de créer des normes du travail accordées au mode de vie auquel nous sommes habitués, vu la nature changeante du travail, les nouvelles difficultés pour se rendre au travail et en revenir et les mutations de la famille, dont certaines devraient être durables

Voilà ce qui inspire notre quête d'un accroissement de flexibilité de la main-d'œuvre. Nous reconnaissons au gouvernement fédéral un rôle d'animateur de ces discussions. Tony Giles vous donnera tout de suite un peu plus de détails sur les réflexions qui nous ont conduits à cette mesure.

Tony Giles, sous-ministre adjoint, Politique, règlement des différends et affaires internationales, Programme du travail, Emploi et Développement social Canada: Merci beaucoup. C'est une excellente question, parce que les modifications apportées au Code canadien du travail s'appliquent à ce qui est du ressort fédéral, notamment, bien sûr, un certain nombre de très grandes entreprises prospères, mais aussi des milliers de PME.

Dans l'élaboration de ces modifications de l'horaire de travail, le droit de demander des assouplissements des conditions d'emploi ou d'autres modifications dans les congés, nous avons d'abord veillé très scrupuleusement à consulter de grandes et de petites entreprises pour discerner les conséquences qu'elles pouvaient entrevoir. Ensuite, nous avons essayé très consciencieusement de rédiger un texte législatif équilibré.

Pour prendre, si vous le permettez, l'exemple du droit de demander des assouplissements dans les pratiques de travail, on a le droit de formuler la demande, l'employeur est obligé de l'examiner et d'y répondre, sans être obligé de l'accepter, s'il a d'excellents motifs pour le faire. En procédant de cette façon, nous pensions précisément aux PME, où la perte d'un ou deux employés peut avoir, effectivement, des répercussions importantes sur leurs opérations.

Dans l'ensemble des modifications législatives apportées au Code canadien du travail, nous avons essayé de concilier les besoins des grandes et des petites entreprises et ceux des employés.

Senator Andreychuk: I guess my point would be that it is very hard to say no. The capability to comply is limited, unless we actually look at small businesses. All the issues we have been grappling with need maximum flexibility because they don't have the kinds of resources and employee bases they can work from.

It seems to be another pressure being put on a group that we are trying to encourage. We hear ministers going overseas and saying that small and medium businesses are the backbone of our economy and create the jobs. Yet, they are going to be struggling with exactly the issue that will be easier for the major corporations to deal with.

It seems to me we have to give this more thought. I hope there will be some analysis we can look at, when we come to look at the budget again and track it, that it's not harmful to the very groups we say we want to encourage and are the backbone of our economy.

Mr. Morneau: We certainly recognize the point that you're making. Of course the legislation, we think, was designed with the intent of ensuring we weren't putting a requirement on these businesses but really saying, as the federal government again, we see ourselves as taking a role for federal employers and doing it in a way that allows larger organizations to move forward on these measures that are increasingly common in larger employers and providing an opportunity for smaller employers to consider them as well without a requirement to do so.

It's a fair point. I would expect that I will get asked the question in future meetings with this group about how those measures are actually being implemented and used, and I'll be happy to report back.

[Translation]

Senator Bellemare: Mr. Minister, thank you for being here. First of all, I would like to congratulate you on Divisions 8 and 9 of Part 5 of the budget. As an economist, I became very interested in the workforce during my career. I think it is a great initiative that will ensure a balance. Some will say that it is not enough and others will say that it is too much, but I find that overall it opens a door that is desirable to improve employment conditions. In my opinion, this will encourage more young people, women and many people who are not yet working to enter the labour market, since they will have some flexibility in the organization of their work.

Having said that, I would like to ask you a question about Division 9. I recently met with representatives of the Canadian Alliance of Student Associations, who produced a report on youth employment in Canada. They came to me, in particular, to ask us to oppose the use of unpaid internships, which they say do

La sénatrice Andreychuk: À cela, je devrais répondre, je suppose, que c'est très difficile de le refuser. La possibilité de se conformer est limitée, à moins de porter le regard sur les petites entreprises. Tous les problèmes avec lesquels nous nous sommes débattus exigent un maximum de souplesse, parce qu'elles ne disposent pas du type de ressources et des effectifs leur donnant une marge de manœuvre.

Ça semble une nouvelle pression appliquée à un groupe que nous essayons d'encourager. Des ministres reviennent de l'étranger et affirment que les PME forment la charpente de notre économie et qu'elles créent des emplois. Pourtant, elles devront affronter exactement le même problème qui sera plus facile à régler dans les grandes entreprises.

Il me semble que nous devons y réfléchir plus. J'espère que nous pourrons examiner certaines analyses, quand nous reviendrons au budget et ferons le suivi des mesures, qui révéleront qu'elles ne sont pas nocives pour les groupes que nous prétendons vouloir encourager et qui forment l'ossature de notre économie.

M. Morneau: C'est une remarque très sensée. Bien sûr, notre intention n'était pas d'imposer une obligation à ces entreprises, mais à vraiment servir, encore une fois dans notre rôle de gouvernement fédéral, de source d'inspiration pour les employeurs fédéraux, de façon à permettre à de grandes entreprises d'adopter ces mesures qui sont de plus en plus courantes dans leur secteur et à donner aux petits employeurs la possibilité de les envisager, sans les y obliger.

Votre observation est juste. Je m'attends à ce que vous me posiez la question, ultérieurement, sur les modalités d'application de ces mesures, et je serai heureux de vous renseigner.

[Français]

La sénatrice Bellemare: Monsieur le ministre, merci d'être avec nous. Je voudrais d'abord vous féliciter pour les sections 8 et 9 de la partie 5 du budget. À titre d'économiste, je me suis beaucoup intéressée à la main-d'œuvre au cours de ma carrière. Je considère qu'il s'agit là d'une belle initiative qui assurera un équilibre. Certains diront que ce n'est pas assez ou d'autres diront que c'est trop, mais je trouve que dans l'ensemble cela ouvre une porte qui est souhaitable pour améliorer les conditions d'emploi. Selon moi, cela incitera davantage de jeunes, de femmes et bien des gens qui ne travaillent pas encore à intégrer le marché de travail, puisqu'ils disposeront d'une certaine flexibilité dans l'organisation de leur travail.

Cela dit, j'aimerais vous poser une question concernant la section 9. J'ai récemment rencontré des représentants de l'Alliance canadienne des associations étudiantes qui ont produit un rapport sur l'emploi des jeunes au Canada. Ils sont venus me voir, notamment, pour nous demander de nous opposer à

not encourage people to find work. According to their analysis, a person who does an unpaid internship is half as likely to get a job as someone who benefits from a paid internship. When the internship is paid, the employer arranges for the person to do tasks that have a value.

Could you provide more of an explanation on this? I understand that you want to improve employment conditions, but for young people — and we know that even if the unemployment rate goes down, many youth are unemployed, uneducated or not in training — internships are a good way to enter the job market. We also know that the transition from school to work is a problem. Can you explain the measures in the employment programs that you intend to start in order to increase the number of internships for young people in the labour market?

Mr. Morneau: Thank you very much. We think this is a very important issue. The unemployment rate among young people is in a better position now, but there is still work to be done. The challenges are not lacking.

We have established measures that we hope will enable less fortunate youth to improve their situation. Young people from well-to-do families have an advantage because they do not necessarily need paid internships, while that is not the case for everyone.

Effective measures have been introduced to this effect in recent years. We now have 65,000 summer jobs. It is important for young people to have a summer job. I think it works well. We will continue to work to improve the situation of young people. We are seeing good results, but we need to keep working.

Young people must have access to education without necessarily ending up with a significant debt on their hands when they finish their studies. That is why we doubled the scholarship for young people from low- and middle-income families. We have also established a system whereby these young people do not have to repay their debt until they have an annual salary of more than \$25,000. This gives them the chance to start their careers without worrying about the burden of a large debt. In summary, we have implemented a number of measures: summer jobs, improvements to scholarships, and paid internships to improve the lives of the youth of today and tomorrow.

Senator Bellemare: I would have had some questions about the wage subsidy for jobs, but I think the Minister of Finance is less concerned about this issue than the people from the Department of Employment, who manage this file on a daily basis. So, thank you.

l'utilisation des stages non rémunérés qui, selon eux, n'encouragent pas les gens à se trouver un emploi. Selon leur analyse, une personne qui fait un stage non rémunéré a deux fois moins de chances d'obtenir un emploi qu'une personne qui bénéficie d'un stage rémunéré. Lorsque le stage est rémunéré, l'employeur s'organise pour que la personne fasse des tâches qui ont une valeur.

J'aimerais que vous me donniez plus d'explications à ce sujet. Je comprends que vous voulez améliorer les conditions d'emploi, mais pour les jeunes, dont on sait qu'il y en a encore beaucoup — même si le taux de chômage baisse — sans emploi, sans éducation ou qui ne sont pas en formation, les stages sont une bonne façon de s'intégrer au marché du travail. Nous savons, par ailleurs, que la transition entre les études et le travail est un problème. Pouvez-vous m'expliquer les mesures contenues dans les programmes d'emploi que vous comptez entreprendre afin d'augmenter le nombre de stages pour les jeunes sur le marché du travail?

M. Morneau: Merci beaucoup. C'est une question très importante, à notre avis. Le niveau de chômage chez les jeunes est dans une meilleure position maintenant, mais il reste encore du travail à faire. Les défis ne manquent pas.

Nous avons établi des mesures qui, nous l'espérons, pourront permettre aux jeunes moins bien nantis d'améliorer leur situation. Les jeunes provenant de familles aisées sont avantagés, car ils n'ont pas nécessairement besoin de stages rémunérés, alors que ce n'est pas le cas pour tous.

Des mesures efficaces ont été instituées à cet effet ces dernières années. Nous avons maintenant 65 000 emplois d'été. C'est important pour les jeunes d'occuper un emploi d'été. À mon avis, cela fonctionne bien. Nous irons encore de l'avant pour améliorer la situation des jeunes. Nous avons de bons résultats, mais il ne faut pas cesser de travailler.

Les jeunes doivent avoir accès à l'éducation sans nécessairement se retrouver avec une dette importante sur les bras à la fin de leurs études. Voilà pourquoi nous avons doublé le montant accordé aux bourses pour les jeunes issus de familles à revenu moyen ou faible. Nous avons également établi un système selon lequel ces jeunes n'ont pas à rembourser leur dette tant qu'ils n'ont pas un salaire annuel de plus de 25 000 \$. Cela leur donne la chance de commencer leur carrière sans s'inquiéter du fardeau d'une dette importante. En résumé, nous avons mis en œuvre plusieurs mesures : les emplois d'été, des améliorations en ce qui a trait aux bourses et des stages rémunérés pour améliorer la situation des jeunes d'aujourd'hui et de demain.

La sénatrice Bellemare : J'aurais eu des questions au sujet de la subvention salariale à l'emploi, mais je crois que le ministre des Finances est moins préoccupé par cette question que les gens du ministère de l'Emploi, qui gèrent ce dossier au quotidien. Alors, je vous remercie.

Senator Maltais: Welcome, Mr. Minister. I have a question for you that I asked the Minister of Canadian Heritage on Monday. She referred me to you in response. The circumstances are that I am replacing one of my colleagues on this committee tonight, so I will take advantage of this opportunity.

In January 2018, the Government of Quebec will amend its fiscal legislation in order to tax Netflix. At the time this legislation is sanctioned, according to the agreement with the federal government, the GST will be collected automatically. Are you going to cash in the revenue from this tax? Can you give it up with a simple letter? Will you agree to pocket the GST collected by the Government of Quebec?

Mr. Morneau: The digital economy has become a very important issue in Canada. We sincerely believe that it is essential to seek investments in our cultural sector. That is why the Minister of Canadian Heritage concluded such an agreement with Netflix. The Government of Quebec sees things differently, and it is perfectly entitled to proceed this way. For the moment, we are not considering imposing a tax on Netflix.

Senator Maltais: That means that the Government of Quebec will not have to collect the GST. Thank you very much.

[English]

The Chair: Honourable senators, we have a set time frame and, as mentioned, the minister will be leaving in the next five minutes.

Senator Cools, do you have a question?

Senator Cools: Yes. I was looking at Division 11 of Part 5 that amends the Judges Act. I was very interested that it is respecting the payment of annuities to judges. I have never noticed this before in a budget implementation bill, but I do know that the authority for the government to pay judges' salaries, a very defined and refined passage, follows the British North America Act. Somewhere around section 96, 98 or 99 it says that the salaries of judges shall be fixed and provided by Parliament. It's sort of a sacred and unique constitutional situation. For years and years the changes in salaries have always been conducted by a change that is recorded in the Judges Act.

Is this a new situation or a new way of doing this? Perhaps I have never noticed it before in the budget implementation acts.

Mr. Morneau: Since it is a very specific question that we want to get right, I will ask Ms. Dekker to answer this.

Senator Cools: It is very important.

Le sénateur Maltais : Bienvenue, monsieur le ministre. Je vous pose une question que j'ai adressée lundi à la ministre du Patrimoine canadien, qui m'a dirigé vers vous en guise de réponse. Les circonstances font que je remplace l'un de mes collègues au sein de ce comité ce soir, donc je profite de l'occasion.

Le gouvernement du Québec, au mois de janvier prochain, modifiera sa loi fiscale afin de taxer Netflix. Au moment où cette loi aura été sanctionnée, selon l'entente avec le gouvernement fédéral, la TPS sera perçue automatiquement. Allez-vous encaisser les revenus de cette taxe? Pouvez-vous y renoncer par une simple lettre? Allez-vous accepter d'empocher cette TPS recueillie par le gouvernement du Québec?

M. Morneau: L'économie numérique est devenue un sujet très important au Canada. Nous croyons sincèrement qu'il était primordial d'aller chercher des investissements pour notre secteur culturel. Voilà pourquoi la ministre du Patrimoine canadien a conclu un tel accord avec Netflix. Le gouvernement du Québec voit les choses différemment et il a parfaitement le droit de procéder ainsi. De notre côté, pour le moment, nous n'envisageons pas d'imposer une taxe à Netflix.

Le sénateur Maltais : Cela veut dire que le gouvernement du Québec n'aura pas à percevoir la TPS. Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président : Honorables sénateurs, notre horaire, comme je vous l'ai dit, est rigide, et le ministre partira d'ici cinq minutes.

Sénatrice Cools, avez-vous une question?

La sénatrice Cools: Oui. J'étais à la section 11 de la partie 5, qui modifie la Loi sur les juges. Elle m'intéressait beaucoup, puisqu'elle concernait le versement de pensions aux juges. Je ne l'avais jamais remarqué avant dans un projet de loi d'exécution du budget, mais je sais effectivement que le pouvoir du gouvernement de rémunérer les juges se trouve dans un passage très précis, au libellé très choisi, inspiré de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Quelque part, dans les environs des articles 96, 98 ou 99, il est dit que le salaire des juges est fixé et payé par le Parlement. C'est une sorte de situation constitutionnelle sacrée et unique en son genre. Très longtemps, on a toujours modifié leurs salaires par une modification officielle de la Loi sur les juges.

Est-ce nouveau comme situation ou façon de faire? Peut-être que je ne l'ai jamais remarqué avant, dans les lois d'exécution du budget.

M. Morneau: Comme votre question est très pointue, je demanderais à Mme Dekker d'y répondre.

La sénatrice Cools : C'est très important.

Anna Dekker, Counsel, Judical Affairs, Courts and Tribunal Policy, Department of Justice: Good evening, my name is Anna Decker. I am counsel with the Judicial Affairs section of the Department of Justice. I can answer any questions pertaining to the Judges Act amendments that are contained in Bill C-63.

Senator Cools: The relevant section of the British North America Act, 1867, is section 100. Sections 95 and 96, through to about 101, are all about the judges. The Constitution Act, 1867, says:

The Salaries, Allowances, and Pensions of the Judges of the Superior, District, and County Courts (except the Courts of Probate in Nova Scotia and New Brunswick), and of the Admiralty Courts in Cases where the Judges thereof are for the Time being paid by Salary, shall be fixed and provided by the Parliament of Canada.

I was noticing it because I have done a lot of work on the history of that section of the British North America Act. Maybe it has been done before, but I have never noticed amendments to the Judges Act being done by way of a budget implementation bill.

Ms. Dekker: Any changes to judicial salaries have to go through a commission process. Recommendations are given to the government and accepted or reasons given for not accepting them. Because the amendments have to be contained in a bill that goes to Parliament, the Judges Act fixes the salaries.

The Quadrennial Commission is the three-member commission process that makes the recommendations. Any recommendations that are then accepted by the government and implemented do have to be done through a bill. They have in the past been in the BIAs, budget implementation acts. For example, the implementation of the most recent Quadrennial Commission in BIA 1 just this year was done through the budget implementation act. That also had amendments to the Judges Act in it.

Senator Cools: Perhaps it was just my own unawareness of something. Trust me, I know a lot about the history of judges' salaries.

The Chair: I recognized when the minister came in that it would be six o'clock, and according to the Web it is 6:01.

[Translation]

That said, Mr. Minister, I would like to thank you for taking the time to appear before our committee.

Anna Dekker, conseillère juridique, Services des affaires judiciaires, des cours et des tribunaux administratifs, ministère de la Justice: Bonjour. Je me nomme Anna Dekker. Je suis conseillère juridique à la Section des affaires judiciaires du ministère de la Justice. Je peux répondre aux questions touchant les modifications apportées à la Loi sur les juges qui se trouvent dans le projet de loi C-63.

La sénatrice Cools: L'article intéressant de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 est l'article 100. Les articles 95 et 96 jusqu'à l'article 101, à peu près, concernent les juges. La Loi constitutionnelle de 1867 dit:

Les salaires, allocations et pensions des juges des cours supérieures, de district et de comté (sauf les cours de vérification dans la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick) et des cours de l'Amirauté, lorsque les juges de ces dernières sont alors salariés, seront fixés et payés par le parlement du Canada.

Je l'ai remarqué, parce que j'ai beaucoup travaillé à l'histoire de cette partie de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Peut-être que ce n'est pas la première fois, mais je n'ai jamais remarqué de modifications faites à la Loi sur les juges au moyen d'un projet de loi d'exécution du budget.

Mme Dekker: Toutes les modifications des salaires de la magistrature doivent être soumises à l'examen d'une commission. Le gouvernement reçoit ses recommandations et les accepte, sinon, il motive son refus. Comme les modifications doivent se trouver dans un projet de loi soumis au Parlement, c'est la Loi sur les juges qui fixe les salaires.

La Commission quadriennale, constituée de trois membres, fait les recommandations. Toute recommandation acceptée par le gouvernement et mise en œuvre doit faire l'objet d'un projet de loi. Jusqu'ici, elles ont fait partie des lois d'exécution du budget. Par exemple, la mise en œuvre des recommandations de la Commission quadriennale la plus récente dans la Loi nº 1 d'exécution du budget, cette année, a été réalisée grâce à la Loi d'exécution du budget. Cette loi comprenait aussi des modifications de la Loi sur les juges.

La sénatrice Cools: Peut-être que je ne faisais tout simplement pas attention. Croyez-moi, j'en connais un bout sur l'histoire des salaires des juges.

Le président : À l'arrivée du ministre, j'ai reconnu qu'il resterait jusqu'à 18 heures, et, d'après le Web, il est 18 h 1.

[Français]

Cela dit, monsieur le ministre, je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps de comparaître devant notre comité.

[English]

You have been very generous with your time. In the event that we need additional clarity or information, I know that we will be calling your officials.

We will continue with the officials of the Department of Finance. Minister, before we close, do you have a comment?

[Translation]

Mr. Morneau: I would simply like to thank you. It is always a pleasure to be here.

[English]

I would like to thank you again. I am quite happy to be here and again encourage you. We are trying to continue the work that we were elected to do, which is to continue on the course of successfully growing our economy and making sure that Canadians see the benefits of that growth.

[Translation]

Thank you, again. If you have any other questions, we will be pleased to appear before your committee again. Thank you.

The Chair: Honourable senators, we will continue the meeting with the executives.

[English]

We have from the Finance Department James Greene, Senior Advisor, Tax Policy Branch. Thank you, sir, for being present.

[Translation]

We also have Pierre Leblanc, Director of the Personal Income Tax Division of the Tax Policy Branch.

[English]

We also have Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch.

I have been informed by our analyst that we will proceed with Bill C-63, of which we each senator has a copy.

The format will be that you will make your presentations and give your comments on the basis of Part 1, and then we will go to Part 2 and the following. You will touch on Part 1, (a) to (k), following which questions will be asked as we proceed by the senators.

[Traduction]

Vous avez été très généreux de votre temps. Si nous avons besoin de renseignements ou d'explications supplémentaires, je sais que je peux compter sur vos adjoints.

Nous poursuivons avec les fonctionnaires du ministère des Finances. Monsieur le ministre, avant que nous ne concluions, avez-vous des observations?

[Français]

M. Morneau: Je tiens simplement à vous remercier. C'est toujours un plaisir d'être ici.

[Traduction]

Encore une fois, merci. Je suis très heureux d'être ici et je continue de vous encourager. Nous essayons de poursuivre le travail pour lequel nous avons été élus, qui est de continuer à faire croître notre économie et de veiller à ce que les Canadiens profitent des avantages de cette croissance.

[Français]

Je vous remercie encore une fois. Si vous avez d'autres questions, nous serons heureux de comparaître de nouveau devant votre comité. Merci.

Le président : Honorables sénateurs, nous poursuivons la séance avec les cadres supérieurs.

[Traduction]

Nous accueillons des représentants du ministère des Finances : d'abord M. James Greene, conseiller principal, Direction de la politique de l'impôt. Je vous remercie d'être ici.

[Français]

Nous accueillons également M. Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt.

[Traduction]

Également M. Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt.

Notre analyste m'a informé que nous allions procéder à l'examen du projet de loi C-63, dont chaque sénateur a une copie.

Voici comment nous procéderons : vous ferez vos exposés et vos observations sur la partie 1, puis nous passerons à la partie 2 et ainsi de suite. Vous aborderez, dans la partie 1 les alinéas a) à k), après quoi les sénateurs vous questionneront au fur et à mesure

Is that the right norm for the officials, so that we will have clarity and precision?

Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: That is perfect. Thank you.

I will provide a brief overview of Part 1 of Bill C-63 which relates to income tax amendments.

Part 1 contains a number of measures that were announced as part of the March 2017 federal budget, including the requirement to remove the classification of drilling a discovery well as a Canadian exploration expense, 100 per cent of which would be deductible in the year incurred and would become what is called a Canadian development expense deductible at a rate of 30 per cent per year.

It would also eliminate the ability for certain small oil and gas companies to reclassify up to \$1 million of Canadian developmental expense which, as I noted, is a deductible essentially at a rate of 30 per cent per year as fully deductible Canadian exploration expenses.

It would revise the anti-avoidance rules relating to registered education savings plans and registered disability savings plans to bring them in line with existing rules that relate to tax-free savings accounts, registered retirement savings plans and registered retirement income funds.

It will provide enhanced tax treatment in respect of eligible geothermal energy equipment. This includes an accelerated capital cost allowance rate which is essentially a tax depreciation of 50 per cent, as well as the ability to renounce or effectively transfer certain expenses associated with geothermal projects to investors through the flow through share mechanism.

It would extend the base erosion rules that currently apply in respect of foreign affiliates of Canadian corporations to foreign branches of Canadian life insurers, which for many practical purposes in the act are taxed similarly to foreign affiliates.

It clarifies the rules relating to factual control, referred to as de facto control in the Income Tax Act, in response to a recent court decision to essentially bring the law back to where the government felt it was before the court decision and clarify that all relevant factors ought to be taken into consideration in determining whether an individual has control of a corporation.

Est-ce la façon normale de procéder pour les fonctionnaires, dans un souci de clarté et de précision?

Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada: C'est parfait. Merci.

Je ferai un bref survol de la partie 1 du projet de loi C-63 concernant la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu.

La partie 1 renferme un certain nombre de mesures annoncées dans le cadre du budget fédéral de mars 2017, notamment l'élimination des coûts de forage d'un puits de découverte des frais d'exploration au Canada, déductibles à 100 p. 100 dans l'année où ces frais ont été engagés et ils deviendraient des frais d'aménagement au Canada, déductibles au taux de 30 p. 100 par année.

Elle éliminerait également la capacité de certaines petites entreprises pétrolières et gazières de reclassifier jusqu'à 1 million de dollars en frais d'aménagement au Canada qui sont, comme je l'ai signalé, déductibles à un taux de 30 p. 100 par année en tant que frais d'exploration au Canada entièrement déductibles.

Elle réviserait les règles anti-évitement liées aux régimes enregistrés d'épargne-études et aux régimes enregistrés d'épargne-invalidité pour les harmoniser avec les règles existantes liées aux comptes d'épargne libre d'impôt, aux régimes enregistrés d'épargne-retraite et aux fonds enregistrés de revenu de retraite.

Elle offrira un traitement fiscal bonifié pour l'équipement de production d'énergie géothermique admissible. Une déduction pour amortissement accéléré s'appliquera notamment, ce qui est essentiellement un amortissement fiscal de 50 p. 100, et les investisseurs pourront se soustraire à certains frais associés à des projets géothermiques, ou pourront les transférer, par l'entremise d'un mécanisme d'actions accréditives.

Les règles contre l'érosion de l'assiette fiscale qui s'appliquent actuellement aux sociétés étrangères affiliées de sociétés canadiennes s'appliqueraient aussi aux succursales à l'étranger des assureurs-vie canadiens qui sont, à de nombreuses fins pratiques dans la loi, imposées de la même manière aux sociétés étrangères affiliées.

Elle clarifie les règles liées au contrôle de fait, désigné comme étant le contrôle de facto dans la Loi de l'impôt sur le revenu, en réponse à une décision judiciaire récente visant à rétablir la loi telle que le gouvernement croyait qu'elle était avant la décision judiciaire et à clarifier tous les facteurs pertinents devant être pris en considération pour déterminer si un particulier a le contrôle d'une société.

It would introduce an election relating to the taxation of derivatives for taxpayers that hold their eligible derivatives as income property or an income account. Instead of being based upon the baseline treatment of those derivatives, which would be taxation on the realization basis, it would allow them to be taxed on a market-to-market basis.

It would also introduce, again relating to derivatives, a specific anti-avoidance rule intended to prevent the inappropriate deferral of tax through the use of what are called straddle transactions.

It allows a tax deferred reorganization of a switch corporation. That is a mutual fund corporation organized as a multiple class corporation where each class of shares of the mutual fund corporation is itself a separate mutual fund. It allows that to split on a tax deferred basis into a number of separate mutual fund trusts.

Lastly, for the measures introduced as part of the federal budget this year, it contains a number of measures relating to the Ecological Gifts Program, intended to ensure the continued protection of ecologically sensitive land that has been the subject of the gift, as well as ensure the proper operation of the rules.

In addition to the measures announced as part of the budget, it contains a number of measures that had been confirmed as previously announced measures where the government confirmed its intention to proceed with the amendments.

The first package was initially released in October 2016. It relates to the sale of a principal residence. Long-standing tax rules provide a tax exemption for a family on the sale of their principal residence. These amendments are intended, first, to enhance the information reporting requirements to the Canada Revenue Agency and, second, to ensure the rules operate as intended.

Next, it follows up on a measure contained in the first budget implementation bill that was announced as part of the 2017 budget that extended the ability to certify eligibility for the Disability Tax Credit to nurse practitioners. As the minister noted, for many Canadians that's often their first and most frequent contact with medical practitioners in Canada. Based upon feedback received after the announcement of that measure, the ability for nurse practitioners to certify various things for purposes of the tax rules is going to be expanded to give them more powers of certification in a number of appropriate contexts.

Next, there are amendments relating to a measure announced as part of the 2016 federal budget. These revise and improve those measures so they apply appropriately and do not prevent

Elle instaurerait un mécanisme de choix concernant l'imposition des dérivés pour les contribuables qui détiennent leurs dérivés admissibles comme immeuble à revenu ou compte à revenu. Plutôt que de se baser sur le traitement de base de ces dérivés, à savoir l'imposition des capitaux au moment de leur réalisation, il permettrait aux contribuables d'être imposés suivant une approche marché par marché.

Elle introduirait également, et c'est encore une fois en lien avec les dérivés, une règle anti-évitement précise pour éviter le report inapproprié de l'impôt par l'entremise de ce que nous appelons des opérations de chevauchement.

Elle permet une réorganisation des reports d'impôt en tant que société de placement à capital variable. Il s'agit d'une société de placement structurée en tant que société à catégories multiples où chaque catégorie d'actions de la société de placement est un fonds mutuel distinct. Ce faisant, on peut répartir les revenus sur la base d'un report d'impôt dans des fiducies de fonds commun de placement distinctes.

Pour terminer, le budget fédéral de cette année renferme des mesures liées au Programme des dons écologiques visant à assurer la protection continue des terres écosensibles qui ont fait l'objet de dons et à veiller à l'application adéquate des règles.

Outre les mesures annoncées dans le budget, un certain nombre de mesures ont été annoncées, et le gouvernement a confirmé son intention d'apporter les modifications.

Les premières mesures ont été rendues publiques en octobre 2016. Elles se rapportent à la vente d'une résidence principale. Les règles fiscales de longue date prévoient une exemption aux familles pour la vente de leur résidence principale. Ces modifications visent, d'une part, à renforcer les exigences en matière de déclaration de l'Agence du revenu du Canada et, d'autre part, à veiller à ce que les règles soient appliquées comme prévu.

Ensuite, une mesure dans le premier projet de loi d'exécution du budget, qui a été annoncée dans le cadre du budget de 2017, a ajouté les infirmiers praticiens à la liste de praticiens qui peuvent attester de l'admissibilité pour les demandeurs du crédit d'impôt pour personnes handicapées. Comme le ministre l'a souligné, les infirmiers praticiens sont les professionnels de la santé que de nombreux Canadiens consultent en premier et le plus souvent. À partir des observations que nous avons reçues après l'annonce de cette mesure, la capacité des infirmiers praticiens d'attester de divers facteurs au titre des règles fiscales sera élargie pour leur donner plus de pouvoirs de certification dans un certain nombre de contextes appropriés.

Par ailleurs, il y a des modifications qui se rapportent à une mesure qui a été annoncée dans le cadre du budget fédéral de 2016. Ces mesures sont révisées et améliorées de manière à ce access to the small business deduction for qualifying farmers and fishers selling to an agricultural cooperative.

The 2016 measure prevented the inappropriate multiplication of the small business deduction through the use of a central entity where a number of shareholders or partners in the company carrying on the business sought to inappropriately multiply access to the small business deduction. That concern does not arise with agricultural cooperatives, so they would be specifically excluded from the rules.

Last, there is a package of amendments that relate to a number of specific technical tax changes to the tax rules. Our tax act is very complex. From time to time, in order to ensure that it continues to operate efficiently and effectively, a number of technical changes that do not represent changes to policy need to be made. These range from purely what might be considered housekeeping measures updating cross-references and the like, to measures to ensure that highly technical rules operate as intended, perhaps in situations not envisioned when they were originally enacted.

That is a summary of all the measures contained in Part 1 of the bill.

The Chair: That would be the summary of all the elements in Part 1 from (a) to (k).

Mr. McGowan: Yes, (a) to (k) in the list of measures announced as part of the federal budget and then also (a) to (h).

The Chair: Also (a) to (h). Thank you very much. We will go to questions.

Senator Marshall: This is a question I had for the minister for the second round but we ran out of time. This would fall under the amendments to the Income Tax Act

We had hearings across Canada on the proposed tax changes. For the income splitting in the file update, which I guess the minister presented, it said that for the income sprinkling revised draft legislative proposals would be released later this fall.

Is it somewhere in this document?

Mr. McGowan: No, the revised draft legislative proposals relating to the income sprinkling measures announced in July 2017 are not included in this bill. It is intended for a separate release

qu'elles soient appliquées adéquatement et qu'elles n'empêchent pas l'accès à la déduction accordée aux petites entreprises pour les agriculteurs et les pêcheurs admissibles qui vendent leurs produits à une coopérative agricole.

La mesure de 2016 empêchait la multiplication inappropriée de la déduction accordée aux petites entreprises par l'utilisation d'une entité centrale où un certain nombre d'actionnaires ou de partenaires dans l'entreprise cherchaient à multiplier de façon inappropriée l'accès à la déduction accordée aux petites entreprises. Cette préoccupation ne se pose pas dans le cas des coopératives agricoles, si bien qu'elles devraient être précisément exclues des règles.

Pour terminer, il y a un ensemble de modifications qui portent sur un certain nombre de changements fiscaux techniques précis apportés aux règles fiscales. Notre loi sur l'impôt est très complexe. De temps à autre, pour veiller à ce qu'elle fonctionne de manière efficace et efficiente, un certain nombre de changements techniques qui ne sont pas des changements apportés aux politiques doivent être apportés. Ils peuvent aller de mesures d'ordre administratif pour mettre à jour les renvois à des mesures pour s'assurer que les règles très techniques sont appliquées comme prévu, peut-être dans des situations que nous n'avions pas envisagées lorsque les règles ont été initialement adoptées.

Je vous ai fait un résumé de toutes les mesures prévues à la partie 1 du projet de loi.

Le président : C'est un résumé de tous les éléments prévus aux alinéas a) à k) de la partie 1.

M. McGowan: Oui, ce sont les mesures énumérées aux alinéas a) à k) annoncées dans le cadre du budget fédéral et aux alinéas a) à h) également.

Le président : Celles énumérées aux alinéas a) à h) aussi. Merci beaucoup. Nous allons passer à la période des questions.

La sénatrice Marshall: C'est une question que je voulais poser au ministre à la deuxième série de questions, mais nous avons manqué de temps. Elle porte sur les modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Nous avons tenu des audiences partout au Canada sur les modifications fiscales proposées. En ce qui concerne le fractionnement du revenu dans la mise à jour du dossier, que le ministre a présenté, on précise que les ébauches de modifications législatives révisées sur la répartition du revenu seront rendues publiques à l'automne.

En est-il question quelque part dans ce document?

M. McGowan: Non, les ébauches de modifications législatives révisées sur les mesures de répartition du revenu annoncées en juillet 2017 ne sont pas incluses dans le projet de loi. Elles seront rendues publiques dans un document distinct.

Senator Marshall: Will we still get it? This is the fall, and we have a couple of weeks left. It says that a revised draft will be released later this fall. Do you know whether we'll get it before we adjourn before Christmas?

Mr. McGowan: I can't comment on the specific timing of the release beyond what has been stated publicly, that it's intended to go out this fall.

Senator Marshall: Early on in your remarks when you talked about drilling expenses, I thought you said that 100 per cent writeoff used to be allowed, but now it would depreciate at the rate of 30 per cent. Did I understand that correctly?

Mr. McGowan: That's true in respect of two separate measures contained in the bill. For qualifying, generally speaking, resource expenses there are two complementary regimes. One is the Canadian exploration expense set of rules. Those provide for a 100 per cent writeoff in the year incurred. The technical mechanism actually involves putting them into a pool and then deducting them 100 per cent, but it's a 100 per cent writeoff. Those are for more current expenses.

Beside that, there are Canadian development expenses which are more capital in nature. Those allow for a deduction of 30 per cent. It's more preferable to have the 100 per cent deduction than the 30 per cent for Canadian development expenses.

Two measures relate to whether certain expenses — in one case test oil and gas — can be classified as Canadian exploration expenses versus Canadian development expenses. We can talk about those, but the tax proposals in the bill don't change the fundamental regime of having the 100 per cent deductible exploration expenses or the 30 per cent deductible Canadian development expenses. Rather, it touches upon whether small oil and gas companies can have up to the first \$1 million dollars of qualifying expenses reclassified as Canadian exploration expenses when they would otherwise be development expenses.

James Greene, Senior Advisor, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: The cost of drilling a so-called discovery well was traditionally treated as an exploration expense. With changes in technology, the vast majority of discovery wells now are successful wells that go on to produce. The proposal in the bill is to treat that as a development expense which should be amortized over time.

Senator Marshall: At 30 per cent.

La sénatrice Marshall: Allons-nous les recevoir? Il ne reste que quelques semaines à l'automne. On fait état qu'une ébauche révisée sera rendue publique cet automne. Savez-vous si nous l'obtiendrons avant d'ajourner pour Noël?

M. McGowan: Je ne peux pas me prononcer sur le moment précis où l'ébauche sera rendue publique, mais on a publiquement déclaré qu'on avait l'intention de le faire cet automne.

La sénatrice Marshall: Au début de vos remarques lorsque vous parliez des frais d'exploration, je pense que vous avez dit que cet amortissement de 100 p. 100 était autorisé dans le passé, mais il est maintenant fixé à 30 p. 100. Ai-je bien compris?

M. McGowan: C'est vrai pour deux mesures distinctes prévues dans le projet de loi. De façon générale, pour les dépenses relatives à des ressources admissibles, il y a deux régimes complémentaires. Il y a d'une part l'ensemble de règles applicables aux frais d'exploration au Canada. Elles prévoient un amortissement de 100 p. 100 au cours de l'année où les dépenses ont été engagées. Le mécanisme technique place les dépenses dans un bassin et les déduit à 100 p. 100, mais c'est un amortissement de 100 p. 100. C'est pour les dépenses plus courantes.

Par ailleurs, il y a les frais d'aménagement au Canada, qui sont davantage des dépenses en immobilisations. Une déduction de 30 p. 100 est prévue pour ces frais. Il est préférable d'avoir la déduction de 100 p. 100 qu'un amortissement de 30 p. 100 pour les frais d'aménagement au Canada.

Deux mesures visent à déterminer si certains frais — notamment le pétrole et le gaz — peuvent être considérés comme étant des frais d'exploration au Canada par opposition à des frais d'aménagement au Canada. Nous pouvons parler de ces frais, mais les mesures fiscales proposées dans le projet de loi ne changent pas le régime fondamental dans lequel les frais d'exploration sont déductibles à 100 p. 100 ou les frais d'aménagement au Canada sont déductibles à 30 p. 100. On aborde plutôt la possibilité que les entreprises pétrolières et gazières puissent reclassifier le premier million de dollars de frais admissibles en tant que frais d'exploration au Canada, plutôt qu'en tant que frais d'aménagement.

James Greene, conseiller principal, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada: Le coût pour forer un soi-disant puits de la découverte était traditionnellement considéré comme étant un frais d'exploration. Avec les changements apportés à la technologie, la grande majorité des puits de la découverte sont maintenant des puits productifs. La proposition dans le projet de loi consiste à considérer ces coûts comme étant des frais d'aménagement, qui devraient être amortis au fil du temps.

La sénatrice Marshall: À 30 p. 100.

Mr. Greene: At 30 per cent a year, which is the usual treatment for development expenses.

Senator Marshall: What impact would that have on government revenues?

Mr. Greene: The estimated revenue impact was set out in the budget. The measure on discovery wells is estimated to increase government revenues about \$50 million a year starting in 2019-20.

Senator Marshall: I would think the companies impacted by that aren't very happy with that change.

Mr. Greene: We have not had direct criticism of the measure. This measure is one of a number of steps that governments in Canada have taken over the past 10 to 15 years, consistent with the G20 commitment to phase out inefficient fossil fuel subsidies. The current government indicated in its election platform that it was committed to meeting that commitment, and it was in the mandate letter of the Minister of Finance. The issue of re-examining the treatment of exploration expenses was in the mandate of the minister, so I don't think it came as a surprise to industry.

Essentially, it's pulling back an incentive provision to return the tax system to essentially a neutral treatment with respect to these expenses so that the decision is based on market factors rather than being influenced by a tax incentive.

Senator Marshall: I'm from Newfoundland, so this would affect companies in my jurisdiction.

[Translation]

Senator Forest: I would like to further explore the question asked by my colleague Senator Marshall. Given the actions and position of the United States to support its oil and gas production, will these measures make Canada less competitive in its efforts to develop its oil and gas resources?

[English]

Mr. Greene: Thank you, senator. The issue of competitiveness is obviously a major concern of the government. Competitiveness, of course, has many different factors. The tax system is one factor. It's an important one.

In the oil and gas field, of course, the royalty regime, which is under provincial control, is even more important. It's another fiscal instrument. In terms of oil and gas exploration, it weighs even more heavily than the tax system.

M. Greene: À 30 p. 100 par année, ce qui est le traitement habituel pour les frais d'aménagement.

La sénatrice Marshall: Quelle serait l'incidence sur les revenus du gouvernement?

M. Greene: Les répercussions sur les recettes estimatives sont énoncées dans le budget. La mesure sur les puits de la découverte devrait faire augmenter les revenus du gouvernement d'environ 50 millions de dollars par année à compter de 2019-2020.

La sénatrice Marshall: J'imagine que les entreprises touchées ne sont pas très contentes de ce changement.

M. Greene: On ne nous a pas adressé de critiques directes concernant la mesure. Elle est l'une des nombreuses mesures que les gouvernements au Canada ont prises au cours des 10 à 15 dernières années pour respecter l'engagement pris par le Canada au G20 en vue d'éliminer progressivement les subventions inefficaces pour les combustibles fossiles. Le gouvernement actuel a fait savoir dans sa plateforme électorale qu'il est résolu à respecter cet engagement, et c'était dans la lettre de mandat du ministre des Finances. La question de revoir le traitement des frais d'exploration faisait partie du mandat du ministre, alors je ne pense pas que c'est une surprise pour l'industrie.

Essentiellement, on retire une disposition incitative pour que le régime fiscal revienne à un traitement neutre concernant ces frais afin que la décision soit prise en tenant compte des facteurs du marché plutôt que d'être influencée par un incitatif fiscal.

La sénatrice Marshall: Je suis de Terre-Neuve, alors cette mesure aura une incidence sur les entreprises de ma province.

[Français]

Le sénateur Forest : J'aimerais approfondir la question de ma collègue, la sénatrice Marshall. Compte tenu des actions et de la position des États-Unis pour appuyer sa production pétrolière et gazière, est-ce que ces mesures rendront le Canada moins concurrentiel dans ses efforts pour mettre en valeur ses ressources pétrolières et gazières?

[Traduction]

M. Greene : Merci, sénateur. La question de la compétitivité préoccupe grandement le gouvernement. La compétitivité comporte évidemment de nombreux facteurs différents. Le régime fiscal en est un. C'est un facteur important.

Dans le secteur pétrolier et gazier, bien entendu, le régime de redevances, qui relève des provinces, est encore plus important. C'est un autre instrument fiscal. Dans l'exploration pétrolière et gazière, ce régime a encore plus de poids que le régime fiscal.

The government takes the view that these sorts of considerations around oil and gas development also need to be positioned within the broader context of climate change. Canada and other G20 countries have agreed that they will gradually phase out subsidies that have been provided which encourage and sort of tilt the playing field in favour of promotion and use of fossil energy sources, so that in a sense we are not, on the one hand, trying to move toward cleaner energy production while, with the other hand, still trying to subsidize fossil fuel production.

In terms of impacts this is a relatively marginal change. It's a change in the rate of writeoff for one category of expenses. It's an important category of expenses, obviously, but it's returning the tax treatment in this sector to what in a sense is the norm for assets of this kind that create value for companies over time. The normal rule is that those sorts of expenses should be amortized rather than immediately deducted.

Senator Eaton: I am sure you can answer this question very easily. It's on page 1, the bill-basis accounting. A law firm will have to put in their tax return for their ongoing work. They'll pay the tax for their ongoing work. Even if the case is not settled, they will still have to pay the tax on it, right?

Mr. McGowan: As you noted, it is the elimination of the potential to elect to use a bill-basis accounting system as opposed to the more general accrual system that applies to most other professionals listed in the measure which includes lawyers.

Senator Eaton: Lawyers, dentists, medical doctors, veterinarians and chiropractors. If I'm in the middle of a treatment with a chiropractor and he says, "I'll bill you at the end of your treatments," which will be in the next fiscal year, he's paying taxes on the whole thing.

Mr. McGowan: What it does is it prevents —

Senator Eaton: I'm not asking what it prevents. Is that correct?

Mr. McGowan: Not exactly. The best way to describe what it does is to step back a little bit. The general rule is that you pay tax on income in the year that it is earned. For the designated professionals the rules sort of allowed them to elect to include their work in progress. This is inventory for them in the year in which the bill is sent out, on the basis that it has been billed. This measure would prevent the ability to elect into that deferral.

Le gouvernement est d'avis que ces facteurs entourant l'exploitation pétrolière et gazière doivent être pris en considération dans le contexte plus large des changements climatiques. Le Canada et d'autres pays du G20 ont convenu d'éliminer progressivement les subventions qui font pencher la balance en faveur de la promotion et de l'utilisation des sources d'énergie fossile. Donc, dans une certaine mesure, nous n'essayons pas de passer vers une production énergétique plus propre, d'une part, et nous continuons d'essayer de subventionner la production de combustibles fossiles, d'autre part.

En ce qui concerne les répercussions, c'est un changement relativement marginal. C'est un changement du taux d'amortissement pour une catégorie de dépenses. C'est une catégorie de dépenses importante, de toute évidence, mais le traitement fiscal dans ce secteur redevient en quelque sorte la norme pour les actifs de ce genre qui créent de la valeur pour les entreprises au fil du temps. La règle normale est que ces types de dépenses devraient être amorties plutôt que déduites immédiatement.

La sénatrice Eaton: Je suis persuadée que vous pourrez répondre très facilement à cette question. Elle porte sur la comptabilité fondée sur la facturation, à la page 1. Un cabinet d'avocats devra produire une déclaration de revenus pour ses travaux en cours. Il paiera l'impôt sur ses travaux en cours. Même si le dossier n'est pas terminé, il devra quand même payer l'impôt sur les travaux en cours, n'est-ce pas?

M. McGowan: Comme vous l'avez souligné, on élimine le choix d'utiliser un système de comptabilité fondée sur la facturation par opposition au système de comptabilité d'exercice plus général qui s'applique à la majorité des autres professionnels énumérés dans la mesure, y compris les avocats.

La sénatrice Eaton: Avocats, dentistes, médecins, vétérinaires et chiropraticiens. Si je suis au beau milieu d'un traitement chez un chiropraticien et qu'il me dit : « Je vais vous facturer à la fin de vos traitements », ce qui sera à la fin de l'exercice financier suivant, il sera imposé sur le montant total.

M. McGowan: Cette mesure empêche...

La sénatrice Eaton : Je ne demande pas que ce que cette mesure empêchera de faire, n'est-ce pas?

M. McGowan: Pas exactement. La meilleure façon de décrire l'incidence est de prendre un peu de recul. La règle générale est que vous payez de l'impôt sur le revenu gagné au cours de l'année. Pour les professionnels désignés, les règles leur permettent d'inclure leur travail en cours. C'est un registre tenu au cours de l'année où la facture a été envoyée, en partant du principe que les services ont été facturés. Cette mesure les empêcherait de choisir de recourir à la comptabilité dans le report.

Senator Eaton: I'm a lawyer and you're my client. I'm doing work for you on an ongoing basis. I know that our work will continue into the next fiscal year. How do I pay taxes? What do I declare?

Mr. McGowan: What this measure would do is say that during the year you value your inventory which includes your work in progress. That's your unbilled time as a lawyer. You include that in inventory, generally speaking, on the lower cost and fair market value basis. For lawyers there is a rule that the fair market value of their work in progress is the amount they expect to recover at the end of the year.

By recognizing in the year the inventory at the lower cost and fair market value, you are not bringing the full fair market value of your work in progress, being the number of hours billed multiplied by your rate.

Senator Eaton: Or you think you would bill. This is what I'm interested in.

Say at the end of 2017 I've billed you X for my billable hours. I know we are on an ongoing mergers and acquisitions thing to March 2018. Does that ongoing to March 2018 count as inventory for 2017 tax purposes?

Mr. McGowan: No. It would just be the hours of your work in progress up until the end of 2017. The full amount of your billings wouldn't be included. It would be the lower of the cost associated with that file and the fair market value, being the amount you expect to bill, which is subtly different than, of course, the number of billings.

As a lawyer myself, I know that you don't always bill 100 per cent of your time. It's based upon what you reasonably expect you are going to make as a receivable.

Senator Eaton: What you would collect in the future, in 2018.

Mr. McGowan: Right. For example, pro bono work that you know you will not bill out would be nil fair market value. While you might have \$100,000 of billings on a file and it's likely that you'll only collect \$80,000 of it, and that's reasonable, then the fair market value would be \$80,000. Again that has to be compared with the cost associated with the file, because you base your inventory on the lower cost and fair market value.

If your cost is 20 and your fair market value in my example is 80, then the lower would be 20. If it is the 80 amount, which is your accrued billings that you expect to send out at the end of the year, that would, of course, make your tax much higher.

La sénatrice Eaton: Je suis une avocate et vous êtes mon client. Je vais travailler pour vous sur une base régulière. Je sais que mes services se poursuivront durant le prochain exercice financier. Comment vais—je payer mes impôts? Comment vais—je déclarer mes revenus?

M. McGowan: Cette mesure prévoit que, durant l'année, vous évaluez les travaux qui figurent au registre, ce qui comprend les travaux en cours. C'est votre temps non facturé en tant qu'avocat. Vous l'inscrivez au registre à partir du coût le plus bas et de la juste valeur marchande du travail. Pour les avocats, il y a une règle selon laquelle la juste valeur marchande de leurs travaux en cours est le montant qu'ils s'attendent de récupérer à la fin de l'année.

En reconnaissant dans l'année le moindre coût et la juste valeur marchande, vous n'appliquez pas la juste valeur marchande complète à vos travaux en cours, étant le nombre d'heures facturées multiplié par votre taux horaire.

La sénatrice Eaton : Ou le montant que vous pensez facturer. C'est ce qui m'intéresse.

Admettons que, à la fin de 2017, je vous ai facturé pour un montant X pour mes heures facturables. Je sais qu'il y aura des fusions et des acquisitions jusqu'en mars 2018. Ces travaux en cours qui se poursuivront jusqu'en mars 2018 peuvent-ils figurer à l'inventaire pour l'année d'imposition 2017?

M. McGowan: Non. Ce serait seulement les heures de travail jusqu'à la fin de 2017. Le montant total de vos factures ne serait pas inclus. Ce serait le coût moindre associé à ce dossier et la juste valeur marchande, étant le montant que vous prévoyez facturer, qui est légèrement différent, bien entendu, du montant des factures.

Étant moi-même avocat, je sais que vous ne facturez pas toujours 100 p. 100 de votre temps. C'est basé sur le montant que vous vous attendez raisonnablement à recevoir.

La sénatrice Eaton : Le montant que vous percevrez dans l'avenir, en 2018.

M. McGowan: C'est exact. Par exemple, le travail bénévole que vous ne facturerez pas représenterait une juste valeur marchande nulle. Si vous avez des factures totalisant 100 000 \$ pour un dossier et que vous percevrez probablement seulement 80 000 \$ de ce montant, ce qui est raisonnable, alors la juste valeur marchande serait 80 000 \$. Il faut faire une comparaison avec le coût associé au dossier, car vous basez votre inventaire sur le coût moindre et la juste valeur marchande.

Si votre coût est de 20 \$ et que la juste valeur marchande dans mon exemple est de 80 \$, alors le moindre coût serait 20 \$. Si le montant est de 80 \$, qui est le montant de vos factures accumulées que vous prévoyez envoyer à la fin de l'année, vos impôts augmenteront considérablement.

By choosing the lower cost and fair market value it effectively sets off your costs for the year against that revenue and better matches them, which provides a truer picture of the taxpayer's income.

Senator Eaton: Will you be able to deduct your future expenses? If I know that my merger contract with you to 2017 is X, but I figure that I have another three months of expenses until the end of March, do I get to deduct those expenses as part of my expense inventory?

Mr. McGowan: The amount for any particular year is going to be the costs during that year, as well as your work in progress until the end of that year. You're not including future unearned revenues in a particular year. Nor are you including future unincurred costs. It's really just what happens in that year.

Senator Andreychuk: I have a supplementary question to my colleague's questions. I understand the large law firm. You have managers who manage the lawyers now. Billable hours are all set. Your clientele is figured it out. You can put your pro bono here because everyone takes a turn at it, et cetera.

I'm from a province where there are still a lot of small practitioners. They're telling me that they have an idea of what that file might bring but they really sit down later and say, "Can my client afford it?" They are dealing with small businesses, et cetera, and they don't weigh what the full cost is until they finish because they don't know what is going to happen.

A lot of it is not so neatly figured out, as you might be able to do in some of the bigger files, if you are talking about mergers or corporate. If you're doing a lot of small business, you really don't know where you're going to go with that client until you finish. Then you sit down and assess what would be fair to that client.

You're now asking them to sit down halfway through and try to figure it out. It could be a year or two years. You're not letting them have as much discretion with their clients. You're really impinging on their ability to service their clients. They say they're professionals and they want to service their clients. It isn't all about getting the money.

They are going to spend more time with the tax people justifying what they have done or not done. Why are we going down this route? How much money are we really going to get from this?

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Senator, on your question on revenue impacts, this will be phased in over a five-year period. That's one of the changes that was made because draft legislation was put out. Then, on the

En choisissant le moindre coût et la juste valeur marchande efficacement, on établit les coûts pour l'année et les revenus pour mieux les faire correspondre, ce qui donne un tableau plus réaliste du revenu du contribuable.

La sénatrice Eaton: Sera-t-il possible de déduire des dépenses futures? Si je sais que mon accord de regroupement avec vous pour 2017 est d'un montant X, mais qu'il me reste encore trois mois de dépenses avant la fin du mois de mars, puisje déduire ces dépenses dans le cadre de mon inventaire?

M. McGowan: Le montant pour une année donnée correspond aux dépenses engagées pour l'année en question, ainsi que les travaux en cours jusqu'à la fin de l'année. Les revenus non gagnés ne sont pas inclus, pas plus que les dépenses non engagées. C'est vraiment uniquement ce qui se passe au cours de l'année en question.

La sénatrice Andreychuk: J'aurais une question complémentaire à poser. Je peux comprendre en ce qui a trait aux grands bureaux d'avocats. On a maintenant des gestionnaires qui s'occupent des avocats. Les heures facturables sont fixées. Votre clientèle l'a compris. Vous pouvez inclure votre bénévolat, car tout le monde en fait.

Je viens d'une province où il y a encore beaucoup de petits cabinets. Ces gens me disent qu'ils ont une idée de ce qu'un dossier peut rapporter, mais ils prennent le temps de s'asseoir et de se demander si le client peut se le permettre financièrement. Ils travaillent avec des propriétaires de petites entreprises, notamment, et ils ne font pas la part des coûts avant que tout soit terminé, car ils ignorent ce qu'il arrivera.

Ce n'est pas toujours clair, comme lorsqu'il est question de gros dossiers relatifs à une fusion ou à une société. Si vous travaillez avec beaucoup de petites entreprises, vous ignorez où iront les choses tant que vous n'avez pas terminé. Ensuite, vous vous asseyez et évaluez la situation pour voir ce qui est équitable pour le client en question.

Vous leur demandez maintenant de faire cela à mi-parcours, alors que ce processus peut prendre un ou deux ans. Vous limitez leur discrétion avec leurs clients. En réalité, vous nuisez à leur capacité à servir leurs clients. Ils se présentent comme des professionnels et souhaitent servir leurs clients. Ce n'est pas uniquement une question d'argent.

Ils devront passer plus de temps avec les gens de l'impôt pour justifier ce qu'ils ont fait. Pourquoi avons-nous choisi d'emprunter cette voie? Combien d'argent allons-nous vraiment récupérer avec ce processus?

Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada: Sénatrice, concernant votre question relative à l'incidence sur les recettes, ce processus sera échelonné sur une période de cinq ans. C'est l'un des

basis of what was received, the phase-in period was extended from two years to five years.

Basically over the fiscal period in the budget, which was from 2017-18 to 2021-22, it's estimated that the increase in federal revenues would be about \$355 million. Then there would just be one extra year of revenues beyond that.

Senator Andreychuk: I would be interested in getting something in writing later so that we can monitor this.

How did you come up with the figure that you did? How did you assess what law firms or businesses are doing now?

Not for this purpose but for our ongoing study I think it would be very helpful to know how you arrived at that figure.

Mr. Leblanc: Sure, we can provide a general explanation.

Senator Andreychuk: I noticed that on this enhanced protection of donated ecologically sensitive land you've excluded private foundations as eligible recipients of the Ecological Gifts Program. Why have you done that?

Let me tell you the concerns from my province where we are trying to keep a lot of the land or reclaim it back to what it was. Some of it is the ranching land that we are letting go back into its original state.

A lot of people are donating it but want to keep an eye on it to ensure that it is properly handled, whether it's by the government or by some other source. I have been very involved in this field. I'm just wondering why you are excluding private foundations, which is often a vehicle they use.

Mr. Leblanc: Thank you for the question. Today, as part of the eco gifts program, very few donations have been made to private foundations. Generally, it has been either to charitable organizations or to public foundations.

To pick up on something you said, the idea is making sure on a long-term basis that the land is used in ways that were intended at the time of the gift. The thinking there is that is best achieved with an arm's-length board of directors. That's something we know that charitable organizations and public foundations have.

That's basically the rationale.

changements qui ont été apportés, car l'ébauche de la mesure législative a été publiée. Ensuite, en fonction des données reçues, la période d'application progressive peut être prolongée de deux à cinq ans.

Essentiellement, au cours de l'exercice financier touché par le budget, soit de 2017-2018 à 2021-2022, on estime que les revenus du gouvernement fédéral augmenteront d'environ 355 millions de dollars. Il ne resterait plus, ensuite, qu'une autre année de revenus.

La sénatrice Andreychuk: J'aimerais bien avoir quelque chose par écrit plus tard afin que nous puissions faire un suivi.

Comment en êtes-vous arrivés à ce chiffre? Comment avezvous fait pour évaluer ce que font actuellement les cabinets d'avocats ou les sociétés?

Je crois qu'il serait très utile de savoir comment vous en êtes arrivés à ce chiffre, pas nécessairement à cette fin, mais pour notre étude en cours.

M. Leblanc : Certainement. Nous pouvons vous fournir des explications d'ordre général.

La sénatrice Andreychuk: Je remarque que cette protection accrue pour les terres écosensibles données ne s'applique pas aux fondations privées. Par conséquent, elles ne sont plus admissibles au Programme des dons écologiques. Pourquoi avezvous pris cette décision?

Laissez-moi vous expliquer pourquoi cela inquiète dans ma province. Nous tentons de conserver nos terres ou de ramener les terres à leur condition d'origine. Certaines sont des terres d'élevage que nous laissons aller pour qu'elles retrouvent leur état d'origine.

Beaucoup de gens font don de leur terre, mais souhaitent garder un œil dessus pour s'assurer qu'elle est bien gérée, que ce soit par le gouvernement ou une autre entité. Je travaille beaucoup dans ce domaine. Je me demande pourquoi vous avez exclu les fondations privées qui sont souvent le moyen utilisé.

M. Leblanc: Merci pour cette question. Actuellement, dans le cadre du Programme des dons écologiques, très peu de dons sont faits à des fondations privées. De façon générale, les gens se tournent vers des organisations à but non lucratif ou des fondations publiques.

Pour revenir à l'une des choses que vous avez dites, l'idée est de s'assurer qu'à long terme la terre est utilisée comme on l'avait prévu au moment du don. Le raisonnement est que la meilleure façon de procéder, c'est par l'entremise d'un conseil d'administration indépendant et nous savons que les organisations à but lucratif et fondations publiques ont un conseil d'administration.

C'est essentiellement le raisonnement derrière cette décision.

Senator Andreychuk: Have there been any abuses? Normally, you put in a rule when you find that there has been some abuse and some misuse.

Mr. Leblanc: Not in any significant way. It's done on a prospective basis.

Senator Andreychuk: Strange.

Senator Pratte: Coming back to bill-basis accounting, I often wonder why I'm on this committee because I find so many things difficult to understand. If I understood correctly, you estimate that the elimination of bill-basis accounting will bring \$350 million more into the government's coffers eventually.

Mr. Leblanc: That's over a five-year period, from 2017-18 to 2021-22.

Senator Pratte: I'm missing something here because all this system does is allow these designated professionals in a way to defer income from one year to the other.

How does that bring in more money? In the long term it shouldn't really bring more money to the federal government because it's just deferred revenue.

Mr. McGowan: That's absolutely correct. It's not reflected in the numbers that my colleague Mr. Leblanc gave because that's over the next five years and the phase-in period extends for longer.

If you look to the numbers provided as part of the 2017 federal budget and the tax measures supplementary information, when it was a two-year phase-in you'll note that after the phase-in period the numbers were reduced to straight lines, which effectively represent nil. The phase-in period represents the period during which the tax deferrals that have been accruing and have been ongoing get taken away. Then after the phase-in period the projected revenues would cease.

Senator Pratte: You have sort of a bump for the first few years and then it stabilizes.

Mr. McGowan: Yes.

Senator Pratte: This system was an exception for these designated professionals. If you compare that to other "businesses," this capacity to defer income was really an exception even though a business, for instance, would not be able to declare income that is earned in a specific year. Even though it's not billed or received, they would not be able to push it back for the next year or defer it to next year. I am correct, right?

Mr. McGowan: That's absolutely correct.

La sénatrice Andreychuk: Y a-t-il eu un usage abusif? Habituellement, on adopte ce genre de règles lorsqu'il y a eu un usage abusif ou une mauvaise utilisation.

M. Leblanc: Pas de façon significative. La décision a été prise dans une optique prospective.

La sénatrice Andreychuk: C'est étrange.

Le sénateur Pratte: Pour revenir à la méthode de comptabilité fondée sur la facturation, je me demande souvent pourquoi je siège à ce comité, car il y a tellement de choses que j'ai de la difficulté à comprendre. Si j'ai bien compris, selon vos estimations, l'élimination de la méthode de comptabilité fondée sur la facturation permettra au gouvernement d'accroître ses revenus de 350 millions de dollars.

M. Leblanc : Sur une période de cinq ans, de 2017-2018 à 2021-2022.

Le sénateur Pratte : Il y a une chose que je ne comprends pas. Ce système permet uniquement aux professionnels désignés de différer leur revenu d'une année à l'autre.

Comment cela permet-il au gouvernement d'accroître ses revenus? À long terme, il ne devrait y avoir aucune augmentation des revenus, car ceux-ci sont simplement différés.

M. McGowan: Vous avez tout à fait raison. Les chiffres que mon collègue, M. Leblanc, a fournis n'en tiennent pas compte, car c'est une période de cinq ans et la période d'application progressive peut être prolongée.

Si vous regardez les chiffres fournis dans le budget fédéral de 2017 et les Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires, vous remarquerez que lorsqu'il s'agit d'une période d'application progressive de deux ans, après cette période, les chiffres baissent et deviennent essentiellement nuls. La période d'application progressive représente la période au cours de laquelle les revenus reportés et de l'année concernée sont retirés. Après la période d'application progressive, les revenus projetés cessent.

Le sénateur Pratte : Il y a une sorte de hausse au cours des premières années, et ensuite, la situation se stabilise.

M. McGowan: C'est exact.

Le sénateur Pratte : Il s'agissait d'une exception pour ces professionnels désignés. Comparativement à d'autres entreprises, cette capacité de pouvoir différer des revenus était une exception. Même si, par exemple, une entreprise n'a pas émis de facture ou reçu des fonds, elle ne pourrait pas différer à la prochaine année ces dépenses ou revenus. Est-ce exact?

M. McGowan: Vous avez tout à fait raison.

These rules only apply with respect to the designated classes of professionals, but an engineering firm or an architectural firm has to use the same accrual rules that the six designated professionals will have to move into. They have had to use those since the 1980s.

As part of the tax expenditure review undertaken by the government, they looked at a number of tax expenditures, credits, deferrals and the like, and looked at whether or not they were continuing to meet their initial stated purpose. Initially, back in the 1980s when there was that general shift to accrual accounting away from bill-basis, these designated professionals were allowed to elect to continue to use the bill-basis accounting system. They were not entitled to access a lower small business tax rate of 25 per cent, I think it was, either because of restrictions on incorporation or because their types of corporations weren't allowed to have the same lower small business rate. Instead of the 25 per cent, they would be taxed at 33 per cent.

The differential, of course, no longer exists that a lawyer in practice can get the same small business deduction as an architect or an engineer. The initial justification for maintaining this tax preference for the enumerated professionals has gone away.

Senator Pratte: That's very useful. I want to make sure I understand the extension of base erosion rules for Canadian insurers. I understand the rationale a bit.

Was there a specific problem that you are trying to address? Has there been anything going on that you saw? Is there any idea of what revenue the government will get from this?

Mr. McGowan: I don't believe we've booked any revenue for this, but that is not to say there wasn't significant activity going on

This was widespread and significant tax planning in the foreign affiliate context. That, at least as the tax system goes, is similar to how foreign branches of Canadian life insurers are taxed. If you have a foreign affiliate or subsidiary in another country that is carrying on active business in that country, and if we have a tax treaty or a tax information exchange agreement with that country, Canada doesn't tax that income.

At the same time you have a set of rules where Canada retains its right to tax income that is sufficiently connected to Canada even if it's moved to a foreign affiliate. One of those things is the insurance of Canadian risks such as house insurance for people residing here.

Ces règles ne s'appliquent que pour la catégorie de professionnels désignés. Une société d'ingénierie ou d'architecture, par exemple, doit utiliser les mêmes règles comptables que devront maintenant utiliser les six professionnels désignés. C'est ainsi depuis les années 1980.

Dans le cadre de l'examen des dépenses fiscales qu'il a entrepris, le gouvernement a examiné plusieurs dépenses fiscales, crédits et reports, notamment, afin de voir s'ils continuent de satisfaire leur objectif initial. À l'origine, lors de l'adoption généralisée de la comptabilité d'exercice par rapport à la méthode de comptabilité fondée sur la facturation, dans les années 1980, ces professionnels désignés pouvaient choisir de continuer à utiliser la méthode de comptabilité fondée sur la facturation. Ils n'avaient pas droit au taux d'imposition moins élevé des petites entreprises, 25 p. 100, si je ne m'abuse, soit en raison des restrictions relatives aux sociétés ou parce que le type d'entreprises qu'ils exploitaient n'était pas admissible au taux d'imposition moins élevé des petites entreprises. Plutôt que d'être assujettis à un taux d'imposition de 25 p. 100, ils étaient assujettis à un taux de 33 p. 100.

Évidemment, le différentiel permettant à un avocat pratiquant de profiter de la même déduction pour petite entreprise qu'un architecte ou un ingénieur n'existe plus. La justification initiale pour maintenir cette préférence fiscale pour les professionnels désignés n'existe plus.

Le sénateur Pratte : C'est très utile comme explication. J'aimerais m'assurer de bien comprendre l'élargissement des dispositions contre l'érosion de l'assiette fiscale pour les assureurs canadiens. Je comprends quelque peu la logique.

La décision a-t-elle été prise pour régler un problème en particulier? Aviez-vous remarqué quelque chose? Avez-vous une idée des revenus que le gouvernement pourra en tirer?

M. McGowan: Je ne crois pas que nous ayons établi des chiffres en matière de revenu, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas un problème important.

C'était pour enrayer une pratique de planification financière répandue et importante pour des filiales étrangères. C'est semblable à la façon dont les succursales étrangères des assureurs-vie canadiens sont imposées, à tout le moins en ce qui a trait au régime fiscal. Si une filiale étrangère mène des activités dans un autre pays, et que nous avons conclu un traité fiscal ou un accord d'échange de renseignements en matière fiscale avec le pays en question, le Canada n'impose pas le revenu concerné.

Cependant, le Canada dispose d'un ensemble de règles lui permettant de conserver son droit d'imposer un revenu suffisamment lié à une entreprise canadienne, même si ces revenus sont transférés à une filiale étrangère. Par exemple, il pourrait s'agir d'une assurance contre des risques canadiens, comme les assurances habitation de gens qui habitent ici.

I don't want to get too technical, but planning undertaken in the corporate context with foreign affiliates where a portfolio of Canadian risks was transferred to a foreign affiliate, which then transferred to a foreign bank counter party that entered into a total return swap with the foreign affiliate of the Canadian company, thus providing the Canadian foreign affiliate with the economic exposure to the Canadian portfolio without technically having ownership.

All that to say, that type of planning was certainly seen in one context. The department received information. We understood there were promoters or tax planners advising clients that had worked in this one system could now work in the insurance context because the foreign branch of a Canadian insurance company is essentially exempt from tax in not exactly the same but in many similar ways as a foreign affiliate does.

In order to prevent that type of tax planning from occurring, these rules were announced to prevent it. It is preventive in the sense that it has not been happening in the insurance sector, but it certainly was happening in the broader financial services industries.

Senator Pratte: Thank you.

[Translation]

Senator Maltais: To go back to the issues of billing raised by my colleague Senator Andreychuk, we can drop the professionals, but those small companies include one category of Canadians. Let me give you an example: Canada is the king of free-trade treaties. A lot of exporters give their products to brokers to sell. They sell those products in other countries, for example, under the Comprehensive Economic and Trade Agreement between Canada and Europe. However, they are not paid right away. Some payments may be made over two financial years. How are you going to handle that?

[English]

Mr. McGowan: Thank you for your question. This measure only applies to the classes of professional businesses that were provided the ability to elect into the bill-basis accounting system. Those are accountants, dentists, lawyers, medical doctors, veterinarians and chiropractors, so this measure would not have any impact on businesses outside of those categories.

[Translation]

Senator Maltais: Does that mean that there will be no impact on self-employed workers?

Sans vouloir être trop technique, on parle d'une planification effectuée pour une société avec des filiales étrangères dans une situation où un portefeuille de risques canadiens est transféré à une filiale étrangère, qui elle le transfère à une banque étrangère qui est une partie cocontractante et qui s'engage dans un swap sur rendement total avec la filiale étrangère de la société canadienne, offrant ainsi à la filiale étrangère en question une exposition économique au portefeuille canadien sans en être techniquement propriétaire.

Tout cela pour dire que nous avons constaté ce genre de planification dans un contexte donné. Le ministère a reçu des renseignements. Nous avons réalisé que certains promoteurs ou planificateurs fiscaux informaient leurs clients ayant travaillé dans un système qu'ils pouvaient maintenant utiliser le système utilisé par les compagnies d'assurances, car les divisions étrangères des compagnies d'assurance canadiennes sont exemptées de payer des impôts, comme une filiale étrangère, mais pas exactement de la même façon.

Afin de prévenir ce genre de planification fiscale, ces règles ont été adoptées. Il s'agit de règles préventives, en ce sens que la situation ne s'est pas présentée dans le secteur de l'assurance, mais nous l'avons certainement constatée dans les industries plus vastes des services financiers.

Le sénateur Pratte: Merci.

[Français]

Le sénateur Maltais: Pour revenir aux questions de facturation de ma collègue, la sénatrice Andreychuk, on va laisser tomber les professionnels, mais il y a une catégorie de citoyens qui sont parmi ces petites entreprises. Je vais vous donner un exemple: le Canada est le roi des traités de libre-échange. Beaucoup d'exportateurs confient la vente de leurs produits à des courtiers. Ils vendent ces produits dans d'autres pays, par exemple dans le cadre de l'Accord économique et commercial global Canada-Europe. Cependant, ils ne sont pas payés tout de suite. Il y a des paiements qui seront perçus entre deux exercices financiers. Comment allez-vous arranger cela?

[Traduction]

M. McGowan: Merci pour cette question. Cette mesure ne s'applique que pour les catégories d'entreprises professionnelles à qui l'on a accordé le choix d'utiliser la méthode de comptabilité fondée sur la facturation. On parle des comptables, dentistes, avocats, médecins, vétérinaires et chiropraticiens. Donc, cette mesure n'aurait aucune incidence sur les entreprises qui ne figurent pas dans ces catégories.

[Français]

Le sénateur Maltais : Est-ce que cela veut dire qu'il n'y n'aura pas d'impact sur les travailleurs autonomes?

[English]

Mr. McGowan: It would only affect those types of professions but if you had, say, a lawyer who carried on business through a sole proprietorship or even with a partnership, then it could apply to them. It's not limited to corporations but it is limited to those classes of professionals.

[Translation]

Senator Maltais: Mr. Chair, could we get some written information on that? We have asked for it, but it has not yet made its appearance. I want an answer in writing.

[English]

The Chair: Could we please follow up through the clerk with a written answer from the officials on that specific question? There was also a question that was raised earlier by Senator Andreychuk to be followed up on. Again I remind the officials to please verify and for clarity send the answer to the clerk?

Mr. McGowan: Of course.

Senator Andreychuk: I hope I'm in the right place. Regarding nurse practitioners, what concerns me is the fact that nurses understand mental and physical impairments, et cetera, from the nursing profession. We're going to load on them the making of evaluations vis-à-vis the tax.

Are they getting any training? How are we going to handle this? Doctors have been doing it for years, but it has been built into their education and continuing education systems. I fully appreciate there are areas in our country where there are no doctors and nurse practitioner will benefit the communities, but I'm concerned about loading on nurse practitioners this capacity for which you really need your accounting degree or something else.

Has there been any training? Will there be any training? Is there any tool kit for them to understand what they're certifying, what the objectives are, and what the consequences are?

If you sent me out I can be a nurse, but all of a sudden I'm getting eligibility criteria and everything which change constantly. How are they going to be able to manage this? We don't want to put a responsibility on them without giving them the tools to do it appropriately.

Has that been factored in? Is there some money being set aside for training, et cetera? What evaluation will we be making of this?

[Traduction]

M. McGowan: Seuls ces types de professions seraient touchées. Toutefois, par exemple, si un avocat mène des activités par l'entremise d'une entreprise individuelle ou même s'il a un partenaire, cela pourrait s'appliquer à lui. Ces règles ne se limitent pas aux sociétés; ces catégories de professionnels sont également concernées.

[Français]

Le sénateur Maltais : Monsieur le président, pourrait-on recevoir une information écrite de cela? Cela a été demandé. Ce n'est pas tombé du ciel. Je veux une réponse écrite.

[Traduction]

Le président : Pourriez-vous faire parvenir à la greffière une réponse écrite à cette question? Nous avons également demandé des précisions concernant une question soulevée plus tôt par la sénatrice Andreychuk. Encore une fois, je tiens à rappeler aux représentants de vérifier et de faire parvenir des précisions à la greffière.

M. McGowan: Certainement.

La sénatrice Andreychuk: J'espère que je suis au bon comité. Concernant les infirmières praticiennes, ce qui m'inquiète, c'est que, du point de vue infirmier, les infirmières comprennent les handicaps physiques et mentaux. Nous allons maintenant leur demander de faire des évaluations fiscales.

Sont-elles formées pour faire ce travail? Comment vont-elles composer avec cette responsabilité? Les médecins le font depuis des années, et cela fait partie de leur formation et de leur formation continue. Je suis consciente que dans certaines régions du pays, il n'y a pas de médecin et les infirmières praticiennes joueront un rôle important dans les communautés concernées, mais je m'inquiète qu'on leur impose cette capacité pour laquelle il faut vraiment un diplôme en comptabilité ou une formation quelconque.

Ces infirmières ont-elles reçu une formation? Recevront-elles une formation? Existe-t-il une trousse d'outils pour les aider à comprendre ce qu'elles certifient, quels sont les objectifs et quelles sont les conséquences?

Soudainement, les infirmières devront composer avec des critères d'admissibilité qui changent constamment. Comment feront-elles pour assumer cette responsabilité? Nous ne voulons pas leur imposer une responsabilité sans leur donner les outils qui conviennent.

Est-ce que cela a été pris en considération? Des fonds ont-ils été mis de côté pour la formation, notamment? Comment allonsnous évaluer la situation? **Mr. Leblanc:** One idea is to focus on nurse practitioners, given their specific role, especially in diagnostic cases, that puts them more on par with physicians in that respect.

Both the initial change announced in the budget and legislated in the first budget implementation act and the subsequent changes to specific features of other tax measures were something nurse practitioners were very keen to get. This is a role they are very keen to play, according not only to the Canadian Nurses Association, a group we heard from often, but also their provincial counterparts.

They could tell you more of the details but they have been very interested in getting the word out to their members on the new opportunity they have, on the role they'll play, and on the information they can help provide.

There is no specific funding set out for training. It's just more the government's general role to help facilitate that information and to make sure it's there for them. What we've sensed is a lot of excitement among the community of nurse practitioners that they now have this role.

Senator Andreychuk: I appreciate the excitement. I'm more concerned with the capability to handle this. If you are denied, say, a certificate, it's not that they will do it. It's when there is a conflict or a difference of opinion. How are we going to justify this?

That's where the training would come in. It's an exciting new field and I would want to participate in it, but I would also want to make sure I can handle it and that the government was giving me support and not leaving me out there when a problem arises.

I say that having worked in the field of family law. We have some of the most dedicated people in nurses and social workers, et cetera, who want to help, but we have to make sure they have the right resources to do the job and not then have to go through inquiries afterward as to what happened.

Mr. Leblanc: It's an important point you make and we'll take it on board.

The Chair: Are there any other questions?

Senator Marshall: On work in progress, I was having second thoughts about raising it again. Just to follow up on what Senator Pratte was saying, for the work in progress there are no extra revenues there for the government in the long term. It's just a matter of timing, is it not?

M. Leblanc: Il a été proposé de se concentrer sur les infirmières praticiennes, en raison du rôle précis qu'elles jouent, notamment en ce qui a trait aux diagnostics, ce qui les place au même niveau que les médecins à cet égard.

Tant le changement annoncé dans le budget et inscrit dans la Loi d'exécution du budget et que les changements subséquents aux caractéristiques précises d'autres mesures fiscales sont des changements que les infirmières praticiennes désiraient vraiment. C'est un rôle qu'elles souhaitent vraiment jouer, selon ce que nous avons appris non seulement de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, un groupe avec lequel nous nous sommes souvent entretenus, mais aussi de leurs homologues provinciaux.

Ces associations pourraient vous en dire davantage, mais elles souhaitent vraiment informer leurs membres de cette nouvelle opportunité, du rôle qu'ils joueront et de l'information qu'ils pourront fournir.

Il n'y a pas de fonds précis qui ont été prévus pour la formation. C'est davantage un rôle général que joue le gouvernement pour transmettre l'information et s'assurer que les infirmières et infirmiers y ont accès. La communauté des infirmières praticiennes semble très enthousiaste à l'idée de jouer ce rôle.

La sénatrice Andreychuk: Je peux les comprendre. Je m'inquiète davantage de leur capacité à faire ce travail. Si on vous refuse un certificat, par exemple... Ce n'est pas qu'elles refuseront de faire le travail. Le problème sera lorsqu'il y aura un conflit ou une divergence d'opinions. Comment allons-nous justifier la décision?

C'est à cet égard que la formation entre en ligne de compte. Il s'agit d'un nouveau domaine passionnant et, en tant qu'infirmière, j'aimerais bien y participer, mais je voudrais également m'assurer que je peux faire le travail, que le gouvernement me donne le soutien nécessaire et qu'il ne m'abandonnera pas lorsque des problèmes surgiront.

Je m'appuie, pour dire cela, sur mon expérience en droit de la famille. Les infirmières et travailleurs sociaux, notamment, sont des gens très dévoués qui souhaitent aider, mais nous devons leur donner les bonnes ressources pour faire le travail de façon à ne pas avoir à mener des enquêtes plus tard.

M. Leblanc: Vous soulevez un point important. Nous en prenons note.

Le président : Quelqu'un d'autre voudrait intervenir?

La sénatrice Marshall: J'aimerais revenir aux travaux en cours. J'hésitais à soulever à nouveau la question, mais pour revenir à ce que disait le sénateur Pratte, concernant les travaux en cours, à long terme, le gouvernement ne touchera aucun

Mr. Greene: In the long term it is not a cost that is booked, but it means that on an ongoing basis there is a continuous deferral. It means government tax is paid on a later basis than it otherwise would. If you look at that from a present value point of view, that's a real cost for government just as it would be for a private business.

We don't often put a value on that because we look at current values, but it is a real fiscal cost.

Senator Marshall: Forget about the time value of money. I know you can't but yes, it makes no difference.

The Chair: Before we move on to Part 2, I have a question for clarification. I almost said that bill-basis accounting almost led me to creative accounting but, to the officials, I will not go there.

To follow up on the questions of Senator Eaton, Senator Marshall and Senator Pratte, how many designated professionals would be affected by this proposed change? Do you have numbers?

Mr. McGowan: No, I do not believe we have an exact number of affected professionals.

Mr. Leblanc: Perhaps that's something we can look into. As part of the question posed by Senator Andreychuk, we can look at providing that information in written form to senators.

The Chair: Absolutely in written form. As a follow-up to Senator Marshall's question what would be the impact of the proposed changes on federal revenues? Would you have that figure?

Mr. Leblanc: It's probably best that we put that in written form so we have that with us.

The Chair: When we talk about written form, will we have that before Christmas?

Mr. Leblanc: Yes, it will be in your stocking.

The Chair: We intend to table a report on the study of it. Hopefully we can bring it to the attention of the clerk of the National Finance Committee in the next 10 working days.

Mr. Leblanc: For sure.

revenu supplémentaire. C'est simplement une question du moment choisi, n'est-ce pas?

M. Greene: À long terme, c'est un coût qui n'est pas aux livres, mais cela signifie que de façon permanente, il y a un report. Cela signifie que l'impôt est payé au gouvernement plus tard qu'il le serait autrement. Si vous regardez cela dans l'optique de la valeur actuelle, c'est un coût réel pour le gouvernement, tout comme ce le serait pour une entreprise privée.

Nous n'attribuons pas souvent une valeur à cela parce que nous regardons les valeurs actuelles, mais c'est un véritable coût fiscal.

La sénatrice Marshall: Oubliez la valeur temporelle de l'argent. Je sais que vous ne pouvez pas, mais en effet, cela ne change rien.

Le président: Avant de passer à la partie 2, j'aimerais obtenir des précisions. J'ai failli dire que la comptabilité axée sur le projet de loi m'a presque amené à faire de la comptabilité créative, mais je ne le ferai pas en présence des fonctionnaires.

Comme suite aux questions de la sénatrice Eaton, de la sénatrice Marshall et du sénateur Pratte, combien de professionnels désignés seraient affectés à ce changement qui est proposé? Avez-vous des nombres?

M. McGowan: Non, je ne crois pas que nous ayons le nombre exact de professionnels affectés à cela.

M. Leblanc: C'est une chose sur laquelle nous pourrions nous pencher. Dans le cadre de la réponse à la question de la sénatrice Andreychuk, nous pouvons fournir cette information par écrit aux sénateurs.

Le président : Vous pouvez tout à fait fournir une réponse écrite. Comme suite à la question de la sénatrice Marshall, quelles seraient les incidences des changements proposés sur les recettes du gouvernement fédéral? Auriez-vous ce montant?

M. Leblanc: Il vaut peut-être mieux que nous vous fournissions cette information par écrit pour que toute l'information soit là.

Le président : Quand nous parlons de réponse écrite, l'aurons-nous avant Noël?

M. Leblanc: Oui. Elle sera dans votre bas de Noël.

Le président : Nous avons l'intention de déposer un rapport sur notre étude de cela. Nous espérons porter cela à l'attention de la greffière du Comité des finances nationales au cours des 10 prochains jours ouvrables.

M. Leblanc: Je vous l'assure.

The Chair: I have another question before we go to Part 2. With the finance officials who are here, there is no doubt that you could provide me with this information. It is on the Canada Mortgage and Housing Corporation.

If the officials can't provide the information tonight, perhaps it could be answered in writing to the clerk.

We have learned that CMHC is providing the government with \$4 billion in special dividends over the next two years. It is also our understanding that CMHC has never paid any dividends since its creation in 1946. At the same time CMHC has been raising insurance fees which ultimately hits middle class Canadians in their quest to buy their first home.

Why is the Canada Mortgage and Housing Corporation raising insurance fees when it has the money on hand to lower them?

Subject to that, I have a supplementary question based on my experience when I was Minister of Housing in New Brunswick. Is this increase from CMHC due to the increased risks resulting from the real estate market in specific parts of Canada?

Mr. McGowan: Unfortunately, that falls outside of our area of expertise being the income tax, in particular in connection with Part 1 of the bill.

Mr. Leblanc: Probably it is best to endeavour to get back to you on a timely basis in written form as with these other questions. We'll find the colleagues who are best placed to answer that.

The Chair: To the officials of Part 1, we say thank you very much for sharing your information. If you could follow up, we would certainly appreciate it.

We will now move to Part 2. I will ask the officials of Part 2 to come forward. The officials are Pierre Mercille, Director General (Legislation), Sales Tax Division, Tax Policy Branch; Carlos Achadinha, Senior Director, Sales Tax Division, Tax Policy Branch; and Mark Walsh, Director, Sales Tax Division, Tax Policy Branch.

I would ask the officials in their comments to walk us through Part 2, (a) to (e), hopefully to be completed this evening. Can I ask the officials who will be first? Le président : J'ai une autre question, avant que nous passions à la partie 2. Avec les représentants du ministère des Finances qui sont ici, je suis sûr que vous pourriez me donner cette information. C'est au sujet de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Si les représentants des Finances ne peuvent pas me fournir l'information ce soir, la réponse pourrait être transmise par écrit à la greffière.

Nous avons appris que la SCHL paie au gouvernement un dividende exceptionnel de 4 milliards de dollars sous la forme de versements sur une période de 2 ans. D'après ce que nous avons compris aussi, la SCHL n'a jamais payé de dividende depuis sa création en 1946. En même temps, la SCHL hausse les frais d'assurance, et ce sont les efforts que déploient les Canadiens de la classe moyenne pour acquérir leur première maison que cela entrave, au bout du compte.

Pourquoi la Société canadienne d'hypothèques et de logement augmente-t-elle les frais d'assurance quand elle a l'argent pour les réduire?

J'ai également une question supplémentaire fondée sur mon expérience à titre de ministre du Logement au Nouveau-Brunswick. Est-ce que la SCHL augmente ses frais d'assurance en raison des risques accrus dans le marché de l'immobilier de certaines parties du Canada?

M. McGowan: Malheureusement, cela ne relève pas de notre domaine d'expertise, qui est l'impôt sur le revenu et, en particulier, la partie 1 du projet de loi.

M. Leblanc: Il vaudrait probablement mieux que nous essayions de vous fournir rapidement des réponses écrites à ces questions. Nous trouverons les collègues qui sont mieux en mesure de répondre.

Le président : Nous remercions les fonctionnaires venus pour la partie 1 de nous avoir renseignés. Nous vous saurions gré d'assurer le suivi des questions.

Nous passons maintenant à la partie 2. Je vais demander aux fonctionnaires qui sont là pour la partie 2 de s'approcher. Nous avons Pierre Mercille, directeur général, (Législation), Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt; Carlos Achadinha, directeur principal, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt; et, enfin, Mark Walsh, directeur, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt.

Je demanderais aux fonctionnaires de parcourir avec nous la partie 2, de a) à e), et espérons que nous aurons terminé ce soir. Je peux vous demander qui va commencer?

[Translation]

Mr. Mercille, can you provide us with your comments and with more specific explanations? There will be a period for questions immediately afterwards.

Pierre Mercille, Director General, (Legislation), Sales Tax Division, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you, Mr. Chair. Part 2 of the bill implements measures related to the GST and HST. The amendments begin at clause 106 in the bill and finish at clause 164. I will describe the measures generally in the order in which they appear in the summary, with an exception that makes things easier to understand.

[English]

I want to mention that all of the amendments in Part 2 of the bill are technical in nature and generally correct small deficiencies to ensure that the rules apply as intended. All of the measures in Part 2 of the bill, except the measure about the public service body rebate that I will explain later, were released for consultation in the summer of 2016. These measures have all been confirmed in Budget 2017. They were also rereleased for consultation in the summer of 2017 with a small number of improvements. Following that consultation, no request for amendments were submitted to us by stakeholders.

The first measure makes technical amendments to the GST/HST pension plan rules. Existing GST-HST rules ensure that pension plans receive the same GST treatment whether pension expenses are incurred by a participating employer in a pension plan or whether the expenses are incurred directly by a pension entity which is a pension corporation or a pension trust.

These rules also provide for a 33 per cent rebate of the GST/HST to pension trusts and pension corporations. These GST/HST rules are fairly sophisticated and are relatively recent since they have come into force in 2009. Certain small deficiencies and mistakes have been identified over the years by stakeholders, by the CRA, and internally at the Department of Finance.

The amendment in Part 2 of the bill in respect of pension plan rules essentially makes technical amendments to those GST/HST rules to clarify certain points, correct technical deficiencies or errors, and simplify compliance.

The second measure in Part 2 of the bill deals with the GST/HST treatment of master trusts and master corporations. Master trusts and master corporations essentially hold and invest

[Français]

Monsieur Mercille, pouvez-vous nous offrir vos commentaires et nous donner des explications pour plus de précision? La période des questions suivra tout de suite après.

Pierre Mercille, directeur principal, (Législation), Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada: Je vous remercie, monsieur le président. La partie 2 du projet de loi met en œuvre des mesures liées à la TPS et à la TVH. Les amendements commencent à l'article 106 et se terminent à l'article 164 du projet de loi. Je vais décrire les mesures dans l'ordre selon lequel elles apparaissent généralement dans le sommaire, avec une exception pour faciliter la compréhension.

[Traduction]

Je souligne que tous les amendements de la partie 2 sont de nature technique et qu'ils corrigent généralement de petites lacunes de sorte que les règles puissent s'appliquer de la façon prévue. Toutes les mesures de la partie 2 du projet de loi, sauf les mesures relatives aux remboursements aux organismes de services publics que je vais expliquer plus tard, ont été publiées pour consultation publique au cours de l'été 2016. Ces mesures ont toutes été confirmées dans le budget de 2017. Elles ont été de nouveau publiées pour consultation au cours de l'été 2017 après avoir subi un petit nombre d'améliorations. À la suite de cette consultation, les intervenants ne nous ont pas demandé d'amendements.

La première mesure apporte des modifications techniques aux règles de la TPS/TVH visant les régimes de pension. Les règles existantes de la TPS/TVH garantissent que la TPS est appliquée de la même façon, que les dépenses liées aux pensions soient assumées par un employeur participant à un régime de retraite ou que les dépenses soient assumées directement par une entité de gestion, soit une société de gestion des pensions ou une fiducie de pension.

Les règles prévoient aussi un remboursement de 33 p. 100 à l'égard de la TPS/TVH pour les sociétés de gestion des pensions et les fiducies de pension. Les règles relatives à la TPS/TVH sont assez poussées et sont relativement récentes, puisqu'elles sont entrées en vigueur en 2009. Des intervenants, l'ARC et des membres du personnel du ministère des Finances ont relevé de petites lacunes et de petites erreurs au fil des années.

Les mesures que la partie 2 du projet de loi comporte au sujet des régimes de pension sont essentiellement des modifications techniques aux règles visant la TPS/TVH qui précisent certains points, corrigent des lacunes ou des erreurs techniques et simplifient l'observation.

La deuxième mesure de la partie 2 du projet de loi porte sur le traitement des personnes morales et des fiducies principales aux fins de la TPS/TVH. Les personnes morales principales et les

funds of individual pension plan trusts and pension plan corporations in order to pool the money together, diversify the risk and reduce costs.

Regarding the amendment in Part 2 of the bill, in 2009 the application of those rules to pension plans, master trusts and master corporations were not contemplated, but at this point the rules ensure that the same GST/HST treatment applies to pension plan related expenses, whether the funds of a pension plan are invested in a single pension trust or pension corporation, or whether they are invested in a master trust or master corporation.

The third measure makes technical amendments to the GST/HST rules for financial institutions. Financial institutions are subject to special GST/HST rules under the GST. This is due to the complexity of the financial service industry and the fact that because financial services are exempt under GST/HST financial institutions are generally not allowed to recover the tax they pay on input they use to provide those services.

Again, these rules are fairly sophisticated in certain cases and anomalies are identified from time to time. The measures in this case in Part 2 of the bill make technical amendments to the rules to clarify certain points, reflect amendments to the Income Tax Act because some concepts of the Income Tax Act are incorporated into the GST legislation, and simplify compliance.

The fourth measure in Part 2 of the bill makes a technical amendment to the GST/HST drop shipment rules. Essentially the drop shipment rules help Canadian suppliers that sell to non-residents by ensuring that non-resident businesses do not incur unrecoverable GST/HST when they acquire goods in Canada. These transactions are fairly sophisticated. They are between residents and non-residents. With the absence of that kind of relief, non-residents would have a disincentive to buy from Canadian suppliers.

The amendments that are in Part 2 in respect of those rules provide a new relief mechanism. This is just because an existing relief mechanism was proven not to be applicable in these very specific circumstances for technical reasons.

Another amendment is to ensure that these rules are extended to the application of the drop shipment rules to certain lease transactions and to make small improvements overall to the rules.

fiducies principales détiennent et investissent les fonds de plusieurs fiducies ou personnes morales de pension individuelles dans le but de mettre l'argent en commun, de diversifier les risques et de réduire les coûts.

Pour ce qui est des modifications dans la partie 2 du projet de loi, en 2009, l'application de cette règle aux régimes de retraite, aux fiducies principales et aux personnes morales principales n'était pas envisagée, mais maintenant, les règles garantissent que le traitement est le même, sur le plan de la TPS/TVH, pour les dépenses liées aux régimes de pension, que les fonds soient investis dans une seule fiducie de pension ou société de gestion des pensions, ou qu'ils soient investis dans une fiducie principale ou une personne morale principale.

La troisième mesure apporte des modifications techniques aux règles de la TPS/TVH qui s'appliquent aux institutions financières. Les institutions financières sont soumises à des règles spéciales de TPS/TVH. C'est en raison de la complexité de l'industrie des services financiers et du fait que, parce que les services financiers sont exonérés de la TPS/TVH, les institutions financières ne peuvent généralement pas recouvrer la taxe qu'elles paient sur les intrants servant à fournir ces services.

Encore là, ce sont des règles très poussées dans certains cas, et des anomalies sont relevées à l'occasion. Dans ce cas, cette mesure apporte des modifications techniques à la partie 2 du projet de loi qui précisent certains points, reflètent les modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu — puisque certains principes de la Loi de l'impôt sur le revenu sont intégrés dans la loi visant la TPS — et simplifient l'observation.

La quatrième mesure de la partie 2 du projet de loi apporte des modifications techniques aux règles de la TPS/TVH visant la livraison directe. En gros, les règles visant la livraison directe aident les fournisseurs canadiens qui vendent à des entreprises non résidentes en garantissant que ces dernières ne vont pas devoir payer un montant irrécouvrable de TPS/TVH quand elles acquièrent des biens au Canada. Ce sont des transactions très complexes qui se font entre entreprises résidentes et entreprises non résidentes. Sans ce type d'allègement, les entreprises non résidentes auraient une raison de ne pas acheter auprès de fournisseurs canadiens.

Les modifications qui se trouvent dans la partie 2 et qui portent sur ces règles prévoient un nouveau mécanisme d'allègement. C'est simplement parce qu'un mécanisme d'allègement existant s'est révélé inapplicable dans ces circonstances très particulières pour des raisons techniques.

Une autre modification étend l'application des règles visant la livraison directe à certaines transactions de location et apporte de petites améliorations générales aux règles. The fifth measure relates to municipal transit. Municipal transit services supplied by a transit authority are exempt under the GST/HST. The measures in Part 2 of the bill clarify that the GST/HST exemption for municipal transit services can also apply to the supply of tickets, passes and other similar rights that entitle the person to a municipal transit service.

The amendments are made to reflect the modern way in which the municipal transit services are sold to people through passes and tickets, which in legal terms may be better characterized as a supply of a right as opposed to a supply of a service. The GST legislation in the exemption provision only refers to a service. In practice, these amendments should not change much because they essentially qualify the way the CRA has been interpreting those provisions over the years.

The sixth measure improved the manner in which a public service body can claim a public service body rebate for the GST/HST. Public service bodies are entities for the GST/HST legislation such as municipalities, schools, universities, public colleges, public hospitals, charities, and substantially government funded non-profit organizations.

The amendment essentially provides these public service bodies with improved flexibility in claiming their public service body rebates. It generally allows a public service body to claim in a subsequent claim period a rebate in respect of GST/HST paid in a previous reporting period, and this is for a period of two years.

In practice, this doesn't change the amount of rebate a public service body is entitled to, but it's a simplification measures. If you have an invoice with tax on it and you forgot to claim the rebate in a rebate claim, it's easier to claim it in a subsequent claim period than to go back to CRA with an amended rebate claim for your previous period.

[Translation]

The last measure in this part makes administrative amendments affecting the GST/HST in order to improve the clarity and consistency of the legislation. The measure therefore does not affect the way in which the GST/HST is applied. It is intended to provide consistency between the English and French versions of the legislation. It clarifies some concepts, corrects references, and makes amendments that have to do with the two legal systems. That is to say, it ensures that provisions of the

La cinquième mesure est liée au transport en commun municipal. Les services de transport en commun municipal fournis par un service municipal de transport sont exonérés de la TPS/TVH. Cette mesure incluse dans la partie 2 du projet de loi précise que l'exonération de la TPS/TVH s'appliquant aux services de transport en commun municipal peut aussi s'appliquer à la fourniture de billets, laissez-passer et autres droits semblables accordés à une personne pour l'utilisation d'un service de transport en commun municipal.

Les modifications servent à refléter la façon moderne dont les services de transport en commun municipal sont vendus aux gens sous la forme de billets et de laissez-passer, ce qui, en termes juridiques, serait mieux décrit comme étant la fourniture d'un droit, par opposition à la fourniture d'un service. Les mesures législatives sur la TPS qui visent l'exonération ne renvoient qu'à un service. En pratique, ces modifications ne devraient pas changer grand-chose parce qu'elles qualifient essentiellement la façon dont l'ARC interprète ces dispositions depuis des années.

La sixième mesure améliore la façon dont un organisme de services publics peut demander le remboursement de la TPS/TVH aux organismes de services publics. Les organismes de services publics sont, au sens des dispositions législatives sur la TPS/TVH, des entités au même titre que les municipalités, écoles, universités, collèges publics, hôpitaux publics, organismes de bienfaisance et organisations sans but lucratif financées dans une grande mesure par le gouvernement.

Cette mesure donne essentiellement aux organismes de services publics une plus grande souplesse pour leur demande de remboursement de la TPS/TVH aux organismes de services publics. Elle permet généralement aux organismes de services publics de demander pour une période subséquente le remboursement relatif à la TPS/TVH payée au cours d'une période de demande antérieure, et ce, pour une période de deux ans.

En pratique, cela ne change pas le montant de remboursement auquel un organisme de services publics a droit, mais c'est une mesure de simplification. Si vous avez un reçu qui comporte des taxes et que vous avez oublié d'en demander le remboursement au cours d'une période donnée, il est plus facile d'en faire la demande au cours de la période suivante que de présenter à l'ARC une demande de remboursement modifiée pour la période précédente.

[Français]

La dernière mesure de cette partie apporte des modifications administratives visant la TPS/TVH afin d'améliorer la précision et la cohérence de la législation. Cette mesure ne modifie pas la façon dont la TPS/TVH s'applique. Elle vise à assurer la cohérence entre les versions anglaises et françaises de la législation. Elle met à jour certains concepts, corrige des renvois et apporte des modifications liées au bijuridisme, c'est-à-dire qu'elle s'assure que les dispositions de la Loi sur la taxe

Excise Tax Act, which uses terminology from provincial private law, reflects the terminology used in both systems of private law in Canada, and in both official languages.

For example, the English expression "jointly and severally" no longer exists in Quebec civil law. It has been replaced by the term "solidarily." One of the amendments ensures that the idea of "jointly and severally" appears in the English version of the legislation on the GST, and that the term "solidarily" is also used, so that the English version of the text reflects the term used in Quebec civil law.

That concludes the description of the measure in Part 2 of the bill.

The Chair: Thank you very much, Mr. Mercille. That was a very good presentation.

Senator Pratte: Mr. Mercille, is it a lot of fun for you to do things as complicated as that?

Mr. Mercille: The transactions are complex, and the legislation tries to reflect that, so that we get the best results.

Senator Pratte: On the matter of municipal public transit services, I seem to hear you saying that nothing will really change in practice. The Canada Revenue Agency is already interpreting the legislation in this way. But I am still trying to understand exactly what the issue is. Those services are already exempt from the tax. You are saying that the clarification is that it is the right that is exempt from the tax. The example we were given in the documentation is what happens when a public transit authority sells students in educational institutions the right to use public transit. That will also be exempt. I am not sure I understand the distinction. You were talking earlier about tickets and cards. Were they not already exempt from the tax anyway?

Mr. Mercille: The exemption applied because the Canada Revenue Agency was interpreting the provision. The intent of the policy was that the services would be exempt. It is a technical problem, and all the measures are technical in this part of the bill.

In terms of the GST legislation, a right is a good, while a service, by definition, is not a good. Someone could have interpreted it by saying that the exemption does not apply to the sale of a ticket because the ticket is not the service itself but the right to access to the service later.

Senator Pratte: Well, it is the goods and services tax.

d'accise, qui utilise la terminologie du droit privé provincial, reflètent la terminologie des deux systèmes de droit privé au Canada, et ce, dans les deux langues officielles.

À titre d'exemple, l'expression anglaise en droit civil québécois « *jointly and severally* » n'existe plus au Québec. Elle a été remplacée par le terme « *solidarily* ». L'un des amendements vise à s'assurer que le concept de « *jointly and severally* » figure dans la version anglaise de la loi sur la TPS et qu'on utilise le terme « *solidarily* » pour s'assurer que le texte reflète le terme utilisé en droit civil québécois dans la version anglaise.

Cela conclut la description des mesures qui se trouvent dans la partie 2 du projet de loi.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Mercille. Très bonne présentation.

Le sénateur Pratte : Est-ce que vous vous amusez beaucoup, monsieur Mercille, à faire des choses compliquées comme celles-là?

M. Mercille: Les transactions sont complexes et la législation tente de refléter ce fait pour assurer un résultat optimal.

Le sénateur Pratte: Sur la question des services de transport en commun municipaux, je comprends que vous dites que cela ne changera pas grand-chose en pratique. L'Agence du revenu du Canada interprète déjà la loi de cette façon. J'essaie tout de même de comprendre de quoi il est question exactement. Ces services sont déjà exemptés de la taxe. Or, vous dites que ce que l'on clarifie être exempté de la taxe, c'est le droit. L'exemple qui nous est donné dans la documentation est ce qui arrive lorsqu'une autorité de transport en commun vend aux étudiants d'une institution d'enseignement le droit d'utiliser le transport en commun. Cela aussi sera exempté. Je ne suis pas sûr de comprendre la distinction. Vous parliez plus tôt de billets et de cartes. N'étaient-ils pas déjà exemptés de taxe de toute façon?

M. Mercille: L'exonération s'appliquait parce que l'Agence du revenu du Canada interprétait la disposition. L'intention de la politique était que ces services soient exonérés. C'est un problème technique, et toutes les mesures sont techniques dans cette partie du projet de loi.

En matière de législation sur la TPS, un droit est un bien, tandis qu'un service, par définition, n'est pas un bien. Quelqu'un aurait pu interpréter et dire que l'exonération ne s'applique pas à la vente d'un billet, car le billet n'est pas le service lui-même, mais le droit d'avoir accès au service plus tard.

Le sénateur Pratte : Il s'agit bien de la taxe sur les produits et services.

Mr. Mercille: Yes, but the provisions of the law are specific, especially in terms of exemptions and reliefs, for example, as to whether the relief applies to a good or to a service.

Senator Pratte: In that case, we were talking about an exemption.

Mr. Mercille: But the word "service" was used.

Senator Pratte: The legislation is going to be clarified now and it will be clear.

Mr. Mercille: Yes.

[English]

Senator Andreychuk: I have a quick question. In one of your last statements you said that you were harmonizing the English with the French.

Mr. Mercille: Yes, so that both English and French means the same thing.

Senator Andreychuk: For many years we have been involved in the Senate Legal and Constitutional Committee on the harmonization policy. That it's not a literal translation. Are these changes, then, vetted through Justice for the purpose of harmonization?

Mr. Mercille: Sometimes it is quite evident that the French and English say something different. Sometimes they are not big changes; they are minute changes.

To be more specific in terms of bijuralism amendments, when we make a change there is a group at the Department of Justice that has studied the differences in the federal legislation. The history behind it is that the legislation was drafted in English with a common law background and drafted in French with a civil law background. The law should be drafted in French and English versions to reflect both the civil law and the common law because there are francophones outside Quebec and there are anglophones inside Quebec.

Senator Andreychuk: We have a Canadian government policy on harmonization. It is administered through Justice, or at least it was; I haven't followed it. Are the changes you're amending in line with that?

Mr. Mercille: With their recommendations, yes.

The Chair: Honourable senators, before we adjourn the meeting, this will conclude Part 2 of what the officials have presented to us.

Tomorrow we will start with Part 3, and it will be in the same meeting room from 2:15 until 3:45 tomorrow afternoon.

M. Mercille: Oui, mais les dispositions de la loi sont spécifiques, surtout en ce qui a trait aux exonérations et aux allégements, à savoir si l'allégement s'applique sur un bien ou sur un service.

Le sénateur Pratte : Dans ce cas-ci, on parlait d'exonération.

M. Mercille: On utilisait le mot « service ».

Le sénateur Pratte : La loi va maintenant être clarifiée, et ce sera clair.

M. Mercille: Oui.

[Traduction]

La sénatrice Andreychuk: J'ai une question rapide. Dans l'un de vos derniers énoncés, vous avez dit que vous harmonisiez le français et l'anglais.

M. Mercille: Oui, pour que les deux versions aient le même sens.

La sénatrice Andreychuk: Depuis des années, nous participons au travail du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles sur la politique d'harmonisation, afin que la traduction ne soit pas littérale. Ces modifications sont-elles soumises au ministère de la Justice pour approbation, à des fins d'harmonisation?

M. Mercille: Parfois, il est très évident que le français et l'anglais ne disent pas la même chose. Ce sont parfois de très petites modifications.

Pour être plus précis à propos des modifications relatives au bijuridisme, quand nous faisons une modification, un groupe du ministère de la Justice s'est penché les différences dans les lois fédérales. L'histoire derrière ceci, c'est que les dispositions législatives ont été rédigées en anglais, en fonction de la common law, puis rédigées en français en fonction du droit civil. La loi devrait faire l'objet de versions anglaise et française, parce qu'il y a des francophones à l'extérieur du Québec, et des anglophones au Québec.

La sénatrice Andreychuk: Il y a une politique du gouvernement canadien en matière d'harmonisation. C'est le ministère de la Justice qui en a la responsabilité — c'était du moins le cas, mais je n'ai pas suivi le dossier. Est-ce que les modifications que vous faites sont conformes à cela?

M. Mercille: À leurs recommandations, oui.

Le président : Honorables sénateurs, avant la levée de la séance, c'est tout pour l'information présentée par les fonctionnaires pour la partie 2.

Demain, nous allons aborder la partie 3, et nous nous réunirons dans la même salle de 14 h 15 à 15 h 45.

With that, we thank you for all the clarifications you have provided to us. If we have other questions for you, we will put them in writing. On your end, if additional clarifications come to mind about the questions that you have been asked this evening, feel free to let us know about them.

Until tomorrow, dear colleagues.

(The committee adjourned.)

Sur ce, nous vous remercions de toutes les précisions que vous nous avez apportées. Au cas où nous aurions d'autres questions à vous poser, nous le ferons par écrit. De votre côté, si des précisions supplémentaires vous viennent à l'esprit par la suite concernant les questions qui vous ont été posées ce soir, n'hésitez pas à nous en faire part.

Chers collègues, à demain.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 6, 2017

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-63, A second Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2017 and other measures, met this day at 2:16 p.m. to give consideration to the bill.

Senator André Pratte (Deputy Chair) in the chair.

[English]

The Deputy Chair: My name is André Pratte. I'm a senator from Quebec and briefly replacing our chair, Senator Mockler, who has to be in the chamber for a few minutes.

We're ready to continue our study of Bill C-63, the "Budget Implementation Act, 2017, No. 2," with witnesses from the Department of Finance.

[Translation]

Let us start with the study of Part 4, Division 1.

[English]

Our witnesses, from the Department of Finance are Antoine Brunelle-Côté, Director General; and Mathew Sajkunovic, Director, International Monetary and Financial Policy, International Trade and Finance Branch, Finance Canada. I understand you will go through Part 5, Division 1 rapidly and then we will go to questions. Is that correct?

Antoine Brunelle-Côté, Director, International Policy and Analysis Division, International Trade and Finance Branch, Department of Finance Canada: That's correct. Thank you very much.

[Translation]

We are here to talk about amendments to the Bretton Woods and Related Agreements Act. This is the act that governs Canada's commitment to the International Monetary Fund and to the World Bank Group. The act provides the Minister of Finance with powers that correspond to Canada's financial relationship with those institutions. The objective of the proposed changes is to make sure that the Bretton Woods and Related Agreements Act continues to reflect the modern realities of Canada's relationship with the Bretton Woods institutions and to reaffirm the act as the principal legislation governing our relationship with those institutions.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 6 décembre 2017

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-63, Loi nº 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures, se réunit aujourd'hui, à 14 h 16, pour examiner ce projet de loi.

Le sénateur André Pratte (vice-président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le vice-président : Je m'appelle André Pratte et je suis un sénateur du Québec. Je remplace notre président, le sénateur Mockler, qui est retenu à la Chambre du Sénat pour quelques instants encore.

Nous sommes prêts à poursuivre notre étude du projet de loi C-63, Loi nº 2 d'exécution du budget de 2017, avec des témoins du ministère des Finances.

[Français]

Nous commençons l'étude de la partie 4, section 1.

[Traduction]

Nous recevons donc, du ministère des Finances, M. Antoine Brunelle-Côté, directeur général, et M. Mathew Sajkunovic, directeur, Politique monétaire et financière internationale, Direction des finances et échanges internationaux. Je crois que vous allez nous expliquer brièvement en quoi consistent les changements apportés à la section 1 de la partie 5, après quoi nous passerons aux questions des sénateurs. Est-ce bien cela?

Antoine Brunelle-Côté, directeur, Division des politiques et de l'analyse internationales, Direction des finances et échanges internationaux, ministère des Finances Canada: C'est exact. Merci beaucoup.

[Français]

Nous sommes ici pour parler de modifications à la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes. C'est la loi qui gouverne les engagements du Canada auprès du Fonds monétaire international et du Groupe de la banque mondiale. Cette loi fournit au ministre des Finances les pouvoirs en lien avec les relations financières du Canada avec ces institutions. L'objectif des changements proposés est de veiller à ce que la Loi sur les accords de Bretton Woods continue de refléter les réalités modernes de la relation du Canada avec les institutions Bretton Woods et de réaffirmer la loi comme étant la législation principale gouvernant notre relation avec ces institutions.

[English]

Aside from a few small tweaks over the years, the Bretton Woods Act has remained largely unchanged since it came into force in 1985. As you might imagine, a lot has changed since 1985 regarding how we engage financially with the Bretton Woods Institutions.

For example, in addition to contributing permanent shared capital, the IMF members can also make temporary lines of credit available to the IMF in times of crisis. As another example, we now channel grants and loans to the World Bank through trusts and no longer directly to the institutions. Of course, none of these ways of interacting with the Bretton Woods institutions were future relationships 30 years ago.

[Translation]

As a result, you may ask how it came to be that we could enter into a financial relationship with those institutions without authority. Simply put, interpretations and powers established in other legislation, such as the Financial Administration Act and the Currency Act, were used. All we are trying to do at the moment is to consolidate those powers found in other acts into the main act, the Bretton Woods Act.

[English]

The proposed changes do not grant any additional power to the department or to the Minister of Finance. There are no new spending or fiscal implications. Basically, it's just good governance. We're taking parts of the other legislation and incorporating it into the main body of the Bretton Woods Act to reflect modern realities.

Let me stop here and take questions.

The Deputy Chair: I should have asked the senators to introduce themselves, beginning on my left.

Senator Black: Doug Black from Alberta.

Senator Andreychuk: Raynell Andreychuk from Saskatchewan.

Senator Marshall: Elizabeth Marshall from Newfoundland and Labrador.

[Translation]

Senator Forest: Éric Forest from the Gulf region of Quebec.

[Traduction]

Si l'on fait exception de quelques légères modifications apportées au fil des ans, la Loi sur les accords de Bretton Woods est demeurée à peu près inchangée depuis son entrée en vigueur en 1985. Comme vous pouvez vous l'imaginer, nos relations financières avec les institutions de Bretton Woods ont cependant beaucoup évolué depuis.

À titre d'exemple, les membres du Fonds monétaire international (FMI) peuvent maintenant, en sus de leur contribution au capital commun permanent, mettre des marges de crédit temporaires à la disposition du FMI en période de crise. Autre exemple, nous pouvons désormais acheminer des subventions et des prêts à la Banque mondiale par l'entremise de fiducies. Il n'est plus nécessaire de transiger directement avec les institutions. Il est bien évident qu'aucune de ces nouvelles formes d'interaction avec les institutions de Bretton Woods n'était envisagée il y a 30 ans.

[Français]

Par conséquent, vous allez demander comment on faisait pour entrer en relation financière avec ces institutions sans autorité. Simplement, on utilisait des interprétations et des pouvoirs prévus dans le cadre d'autres lois, comme la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur la monnaie. Tout ce qu'on tente de faire maintenant, c'est de consolider ces pouvoirs qui se trouvent dans d'autres lois au sein de la loi principale, la Loi sur les accords de Bretton Woods.

[Traduction]

Les changements proposés ne confèrent aucun pouvoir additionnel au ministère ou au ministre des Finances. Ils n'entraînent aucune nouvelle dépense et n'ont pas d'impact financier. C'est essentiellement une question de saine gouvernance. Nous prenons des dispositions prévues dans d'autres lois pour les intégrer directement à la Loi sur les accords de Bretton Woods afin de l'adapter à la réalité actuelle.

Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions.

Le vice-président : Il aurait fallu que je demande aux sénateurs de se présenter, en commençant par ma gauche.

Le sénateur Black: Doug Black, de l'Alberta.

La sénatrice Andreychuk: Raynell Andreychuk, de la Saskatchewan.

La sénatrice Marshall : Elizabeth Marshall, de Terre-Neuveet-Labrador.

[Français]

Le sénateur Forest : Éric Forest, du Québec, de la région du Golfe.

[English]

The Deputy Chair: We will begin with questions now.

Senator Andreychuk: Your last statement was that there are no financial implications in the amendments you're proposing. Why are they in a budget bill,then? Why would you not highlight these in an act where those people who work in financial institutions would understand the governance issues that you are dealing with here and they are under a financial bill?

Mr. Brunelle-Côté: It's a good question. The answer is that like we could have taken the legislative road. It would have been much more complicated and a longer process. We would have had to write a memorandum to cabinet to do this. Given that it doesn't create any additional power and doesn't really change the policies, we thought that we would make better use of the time of legislators than to do this through the legislative process.

Senator Andreychuk: However, that does not give us the same opportunity to look at these so-called legislative changes that you say are minor to determine how minor they really are and to weigh whether this is the most appropriate governance model.

As you are aware, Bretton Woods has been in place for a long time, and there has been a lot of change by policies inside the institutions and a lot of criticism of the institutions. Legislators would have had a better opportunity to make some assessments as to how our money is spent on these institutions.

It's not very convincing to me to hear that it's not a good use of our time. I would suggest that if there aren't financial implications, I can't see why it should be under Bill C-63. I would hope you would take that back to the powers that be, as we say.

Mr. Brunelle-Côté: It's a fair point. We will take this point back, of course. We will reflect on this for future changes to the legislation.

Senator Andreychuk: We are often told they are housekeeping issues and it's more efficient this way, but when we dig deeper, often they are not just housekeeping. They have fundamental issues that we have to deal with.

With respect to Bretton Woods and Related Agreements, they were the only big institutions we dealt with on an international basis. We have now joined the Asian Infrastructure Investment

[Traduction]

Le vice-président : Nous passons maintenant aux questions des sénateurs.

La sénatrice Andreychuk: Vous avez conclu en disant que les modifications proposées n'avaient pas d'impact financier. Pourquoi se retrouvent-elles alors dans un projet de loi budgétaire? Pourquoi ne pas les présenter dans un projet de loi qui aurait permis aux gens qui travaillent dans les institutions financières d'analyser le tout à la lumière de leur compréhension des enjeux de gouvernance en cause, plutôt que dans un projet de loi budgétaire?

M. Brunelle-Côté: C'est une bonne question. Nous aurions pu effectivement emprunter cette voie législative. Il aurait fallu plus de temps et le processus aurait été beaucoup plus complexe. Nous aurions dû d'abord préparer un mémoire au Cabinet. Étant donné que les mesures proposées ne confèrent pas de pouvoir additionnel et ne changent pas vraiment les politiques en vigueur, nous avons jugé que le temps des législateurs serait utilisé à meilleur escient si nous procédions de cette manière.

La sénatrice Andreychuk: Cependant, il est plus difficile pour nous d'examiner ces modifications législatives que vous qualifiez de mineures pour déterminer si elles le sont vraiment et s'il s'agit effectivement du modèle de gouvernance qui convient.

Comme vous le savez, les accords de Bretton Woods sont en vigueur depuis un bon moment déjà et les politiques ont grandement évolué au sein des institutions visées, lesquelles font l'objet de nombreuses critiques. Avec un projet de loi distinct, les législateurs auraient été mieux à même d'évaluer la façon dont l'argent est dépensé dans ces institutions.

Je ne suis pas certaine que notre temps soit ainsi mieux utilisé, comme vous l'avez fait valoir. Comme il n'y a pas de répercussion financière, je ne comprends pas pourquoi ces mesures sont intégrées au projet de loi C-63. J'ose espérer que vous transmettrez le message aux autorités compétentes.

M. Brunelle-Côté: Je crois que votre observation est juste. Nous allons assurément transmettre le message. Nous en tiendrons compte pour les prochains changements apportés aux lois

La sénatrice Andreychuk: On nous répète sans cesse qu'il s'agit de questions de régie interne et qu'il est plus efficient de procéder de cette manière, mais il suffit de creuser un peu pour comprendre que cela va souvent plus loin que la simple régie interne. Ce sont des questions fondamentales que nous devons régler.

Les institutions visées par les accords de Bretton Woods et les accords connexes étaient les seules d'importance avec lesquelles nous traitions à l'échelle internationale. Nous avons maintenant

Bank. Is there some policy of how we are going to apportion our financial commitments through both of these? As we know, China developed the infrastructure bank almost in reaction to the American influence in Bretton Woods, which was the subject of many conversations about the governance within Bretton Woods, that it was too heavily American, too heavily European, and others wanted in. There have been adjustments to allow receiving countries to be part of the process. Now with the Asian Infrastructure Investment Bank, and we will have minimal influence there.

How were these choices made as to where our money goes? Is there some document we can see?

Mr. Brunelle-Côté: For questions related to the Asian Infrastructure Investment Bank, I will let my colleagues who follow me answer these questions because they are the real experts on this issue.

Senator Andreychuk: It isn't just Asia; it's the two together and weighing which is most important. How do we apportion our money, our time and our governance because they could be, in the future, in competition as well as complementary. I think those questions are still up in the air to be answered.

Mr. Brunelle-Côté: One thing for sure is we see the two main Bretton Woods institutions as the main bodies for engagement internationally. They remain very important organizations for the IMF. We have over \$45 billion of commitment with the IMF. We see it as a critical institution to maintain international stability of the financial system. The World Bank is also a key partner in terms of development aid.

Senator Andreychuk: I would like to know how we're balancing the two, because down the road it will be significant. Right now, Bretton Woods may be more important to us, but we don't know how the Asiam Infrastructure Investment Bank is going to develop, and we need to know that. So I wanted that on the table from both a policy point of view but also a financial management point of view. Thank you.

Senator Eaton: Yesterday the minister confirmed that Canada will have less than 1 per cent in the infrastructure bank, China will have 30 per cent, and that we have no engagement in our values of labour or environment, which we have made a big fuss

joint les rangs de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures. Est-ce que des décisions ont été prises quant à la manière dont nous allons répartir nos engagements financiers entre ces deux composantes? Comme nous le savons, la Chine a mis sur pied cette banque pour les infrastructures pour ainsi dire en réaction à l'influence exercée par les États-Unis au sein des institutions de Bretton Woods. Le débat concernant Bretton s'articule d'ailleurs en grande partie d'observations semblables, à savoir que les institutions sont trop américaines ou trop européennes, et que d'autres voudraient y adhérer. Certains ajustements ont été apportés de telle sorte que les pays bénéficiaires puissent avoir leur mot à dire. Voilà maintenant que nous adhérons à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, une institution où notre influence est minime.

Comment s'y est-on pris pour décider où irait l'argent? Existet-il des documents dont nous pourrions prendre connaissance?

- **M.** Brunelle-Côté: Pour les questions qui concernent la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, je vais laisser aux collègues qui me suivront le soin de vous répondre, car ce sont les véritables experts en la matière.
- La sénatrice Andreychuk: Cela ne concerne pas uniquement la banque asiatique; il s'agit d'évaluer l'importance relative des deux éléments. Comment devons-nous repartir notre argent, notre temps et nos efforts de gouvernance, car ces deux composantes pourraient éventuellement entrer en concurrence tout en étant complémentaires. Selon moi, on n'a pas encore répondu à ces questions.
- M. Brunelle-Côté: Chose certaine, nous considérons les deux principales institutions de Bretton Woods comme les pivots de notre engagement international. Le Fonds monétaire international demeure une organisation primordiale, comme en témoignent nos engagements financiers dépassant les 45 milliards de dollars. Nous estimons que cette institution joue un rôle essentiel pour le maintien de la stabilité du système financier à l'échelle internationale. La Banque mondiale est également un partenaire clé pour l'aide au développement.

La sénatrice Andreychuk: J'aimerais savoir comment nous assurons l'équilibre entre les deux, car c'est une considération qui va devenir de plus en plus cruciale. Les institutions de Bretton Woods sont peut-être plus importantes à nos yeux pour l'instant, mais nous ne savons pas ce que nous réserve le développement de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures. Nous devons mieux savoir à quoi nous en tenir, tant du point de vue des politiques que sur le plan de la gestion financière. Merci.

La sénatrice Eaton: Le ministre nous a confirmé hier que la participation du Canada à la banque pour les infrastructures serait inférieure à 1 p. 100, comparativement à 30 p. 100 pour la Chine, et qu'aucune garantie ne nous a été donnée quant au respect de nos valeurs en matière de travail ou d'environnement,

with with other trade agreements or investments we have made abroad.

Proposed section 7 of Division 2 authorizes the Minister of Finance to make payments of up to US\$375 million or in any greater amount that is specified in an appropriation act. But Minister Morneau was quite clear yesterday that the only available share today is US\$199 million. He made that statement more than once. If that is the only available share, why does the bill authorize a much greater amount?

Mr. Brunelle-Côté: This is also a question for my colleagues that will follow me, because I'm only here to answer questions about the first one.

Senator Eaton: But this is the part of the bill you are here to discuss.

The Deputy Chair: If I may, we'll have the officials for Part 5, Division 2, which is on the Asian Infrastructure Investment Bank, next.

Senator Eaton: I'll wait until the next one, then.

The Deputy Chair: Thank you.

Senator Marshall: My question is specific to the Bretton Woods and Related Agreements Act, and it's under the section entitled "Financial assistance."

Is that an entirely new section? What is in there, I would have thought, would ordinarily have been the types of financial assistance provided. What is new there?

Mathew Sajkunovic, Director, International Monetary and Financial Policy, International Trade and Finance Branch, Department of Finance Canada: Thank you. Just to clarify, are you referring to clause 172?

Senator Marshall: Yes, clause 172, and then where it says "Subsection 8(1) of the *Bretton Woods and Related Agreements Act* is replaced by the following." Then there is the title "Financial assistance."

Mr. Sajkunovic: The change here, as my colleague was mentioning, is just to reflect the realities of how we engage with this institution. The change here is to specify that direct payments include providing grants and loans. There was some ambiguity in terms of what a direct payment means.

The other change here is to specify that in addition to historically providing funds directly to the World Bank Group, now sometimes the group establishes specific trusts on climate des éléments sur lesquels nous avons énormément insisté dans la conclusion d'autres investissements ou accords commerciaux internationaux

Dans la section 2, l'article 7 proposé autorise le ministre des Finances à payer à la banque des sommes pouvant atteindre 375 millions de dollars ou tout autre montant plus élevé en application d'une loi de crédits. Le ministre Morneau a toutefois indiqué très clairement hier que notre contribution initiale ne dépasserait pas 199 millions de dollars américains. Il l'a précisé plus d'une fois. S'il s'agit de la seule contribution possible, pourquoi le projet de loi autorise-t-il le paiement d'un montant beaucoup plus élevé?

M. Brunelle-Côté: C'est également une question pour les collègues qui me suivront, car je suis ici seulement pour traiter de la section 1.

La sénatrice Eaton : Mais cela fait partie du projet de loi que vous êtes venus nous expliquer.

Le vice-président : Si vous permettez, nous allons accueillir tout de suite après les fonctionnaires responsables de la partie 5, section 2, qui porte sur la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures.

La sénatrice Eaton : Je vais donc attendre.

Le vice-président : Merci.

La sénatrice Marshall: Ma question porte expressément sur la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, plus précisément sous la rubrique « Aide financière ».

S'agit-il d'un nouvel article? J'aurais cru que les mesures prévues correspondaient aux formes d'aide financière habituellement offertes. Qu'est-ce qui est nouveau exactement?

Mathew Sajkunovic, directeur, Politique monétaire et financière internationale, Direction des finances et échanges internationaux, ministère des Finances Canada: Merci. Pour que les choses soient bien claires, vous parlez de l'article 172?

La sénatrice Marshall: Oui, l'article 172, où il est indiqué que « le paragraphe 8(1) de la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes* est remplacé par ce qui suit : » Il y a ensuite le titre « Aide financière ».

M. Sajkunovic: Comme mon collègue l'indiquait, les changements proposés ici visent seulement à mieux refléter la teneur réelle de nos engagements auprès de ces institutions. On précise notamment que les paiements directs incluent l'octroi de fonds et de prêts afin de clarifier une ambiguïté qui existait à ce sujet.

L'autre changement vise à préciser que le ministre peut désormais fournir une aide financière au Groupe de la Banque mondiale, non seulement directement comme il l'a toujours fait, change, on natural disaster assistance, that type of thing. It clarifies that the minister has the authority to provide grants, loans and other contributions to these trusts that are part of the World Bank Group.

Senator Marshall: The issuance of guarantees, is that new or was that always there?

Mr. Sajkunovic: The issuance of guarantees was not there.

Senator Marshall: That's new?

Mr. Sajkunovic: That's new, yes. It is not new that the government has provided guarantees, but it was done under an interpretation of the act that direct payments included the ability to guarantee. Now we're just trying, for clarity and good governance, to specify exactly the types of transactions that the government undertakes.

Senator Marshall: The tabling of the communiqués, what are the communiqués? I'm thinking of this in the context of accountability and what the Minister of Finance is going to be providing to Parliament as a means of accountability. What exactly is that?

Mr. Sajkunovic: Twice a year, the members of the IMF and World Bank Group meet for the annual and the spring meetings. There are two groups of advisory councils for the IMF and the World Bank, the IMFC and the Development Committee.

At the conclusion of their meetings, they issue a communiqué that sets guidance for these institutions. These are made public by the IMF and the World Bank, and we publish them as part of our annual report to both houses of Parliament. Once a year we do a Bretton Woods and Related Agreements report that covers the activities of the government over the course of the last year and our priorities going forward.

Senator Marshall: Going back to the financial assistance, the grants, the loans, the guarantees and the purchase of shares, does that show up in the public accounts of the government?

Mr. Sajkunovic: It does, yes.

Senator Marshall: The guarantees also?

Mr. Sajkunovic: The guarantees show up as well, yes.

Senator Marshall: Thank you, Mr. Chair.

mais aussi via l'octroi de fonds, de prêts et d'autres contributions par l'entremise des fiducies que peut constituer ce groupe à l'égard d'enjeux particuliers comme les changements climatiques ou les catastrophes naturelles.

La sénatrice Marshall : Est-ce que l'émission de garanties est une nouvelle mesure ou est-ce que c'était déjà possible?

M. Sajkunovic : L'émission de garanties n'était pas prévue.

La sénatrice Marshall : C'est quelque chose de nouveau?

M. Sajkunovic: C'est nouveau, oui. Il n'y a rien de nouveau dans le fait que le gouvernement émette des garanties, mais cela se faisait en vertu d'une interprétation de la loi voulant que les paiements directs comprennent la possibilité d'offrir de telles garanties. Dans un souci de clarté et de saine gouvernance, nous voulons maintenant préciser les différentes transactions que le gouvernement peut effectuer.

La sénatrice Marshall: Qu'en est-il par ailleurs des communiqués qui doivent maintenant être déposés? Je présume que cela s'inscrit dans le contexte de la reddition de comptes et des informations que le ministre des Finances doit soumettre au Parlement à cette fin. En quoi consistent exactement ces communiqués?

M. Sajkunovic: Deux fois par année, les membres du FMI et du Groupe de la Banque mondiale se réunissent pour leurs conférences annuelle et printanière. Chaque institution a son propre conseil consultatif, soit le Comité monétaire et financier international et le Comité de développement.

À l'issue de ces rencontres, des communiqués sont émis pour tracer l'orientation de ces institutions. Ils sont rendus publics par le FMI et la Banque mondiale, et nous les déposons dans le cadre de notre rapport annuel aux deux chambres du Parlement. Nous publions en outre un rapport annuel sur les activités du gouvernement en vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes au cours de l'année écoulée en plus d'offrir un aperçu de nos priorités pour l'avenir.

La sénatrice Marshall: Je reviens à la question de l'aide financière, est-ce que ces octrois de fonds et de prêts, ces garanties et ces acquisitions d'actions apparaissent dans les comptes publics du gouvernement?

M. Sajkunovic: Oui.

La sénatrice Marshall: Les garanties également?

M. Sajkunovic: Les garanties y figurent aussi.

La sénatrice Marshall: Merci, monsieur le président.

[Translation]

Senator Forest: I would like to know what circumstance motivated the fact that the minister's authority to make transactions to an organization constituted by the IMF has almost doubled — Because the amount of the Special Drawing Right (SDR) has gone from \$550 million to \$1 billion. Have there been any circumstances in which the payment has been limited? What motivated this change, which is a major one, given that it is more than a 42-per-cent increase in the loan?

Mr. Brunelle-Côté: Yes, the minister authorized that increase with the Governor-in-Council. The \$1 billion figure reflects the amount that the minister has authorized.

Senator Forest: I understand that the minister could well have authorized \$4 billion dollars. But what motivated that decision? Did the minister find his investments restricted? Historically, have there been any investments in a trust or an organization set up by the IMF where Canadian participation may not have been satisfactory?

[English]

Mr. Sajkunovic: This number refers to loans the government makes to the IMF Poverty Reduction and Government Growth Trust. That is a trust fund that supports lending to low-income countries experiencing balance of payment difficulties.

As my colleague said, this was the original level set in the legislation. Over the course of the last 30 years, the actual level is cumulative. So every time you provide a new loan, you add to that total.

The total right now, if you look into the record, is \$1.5 billion. We have actually reduced it to reflect the actual commitment. Right now we have two \$500 million SDR loan commitments to the IMF. One was agreed back in 2012. Again, it is to fund loans to low-income countries.

A new one was agreed to in 2016. The motivation for this is the way that the IMF structures this type of lending. When it does concessional lending, it needs countries to define the loan capital, and then the interest rate is bought down with grant contributions. The motivation is to reflect the actual commitment that Canadians have made. The motivation was a multilateral fundraising exercise to make sure the fund is in a position to support the poorest members and the most vulnerable.

[Français]

Le sénateur Forest: J'aimerais savoir quelle situation a motivé le fait qu'on ait presque doublé l'autorisation du ministre d'accorder à un organisme constitué par le FMI... Car la somme est passée de 550 millions de dollars à 1 milliard du droit de tirage spécial (DTS). Y a-t-il eu plusieurs situations où l'investissement était limité? Qu'est-ce qui a motivé ce changement, qui est quand même important, puisque c'est plus de 42 p. 100 d'augmentation en termes de marge de manœuvre au niveau du prêt?

M. Brunelle-Côté: Oui, le ministre a autorisé cette augmentation avec le gouverneur en conseil. Le chiffre de 1 milliard de dollars reflète le montant que le ministre a autorisé.

Le sénateur Forest : Je comprends que le ministre aurait pu autoriser 4 milliards de dollars, mais qu'est-ce qui a motivé cette décision-là? Le ministre avait-il des restrictions dans ses investissements? Au cours de l'histoire, y a-t-il eu plusieurs investissements dans une fiducie ou un organisme constitué par le FMI où on ne pouvait avoir une participation canadienne satisfaisante?

[Traduction]

M. Sajkunovic: il s'agit du montant du prêt consenti par le gouvernement au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI. Ce fonds fiduciaire facilite l'octroi de prêts à des pays peu nantis éprouvant des difficultés avec leur balance des paiements.

Comme mon collègue l'indiquait, c'est le niveau initial prévu par la loi. Les montants versés au fil des 30 dernières années ont été cumulés. Chaque fois qu'un nouveau prêt est consenti, on ajoute donc au total.

Si vous consultez le rapport, vous verrez que ce total atteint maintenant 1,5 milliard de dollars. Nous avons remplacé ce montant par celui, moins élevé, des sommes effectivement versées. Nous avons actuellement deux engagements de 500 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) à l'endroit du FMI. L'accord pour le premier de ces engagements a été conclu en 2012. Je rappelle qu'ils visent le financement de prêts aux pays moins bien nantis.

Un nouvel engagement a été convenu en 2016. Cela est devenu nécessaire en raison de la manière dont le FMI structure les prêts semblables. Lorsque des prêts sont consentis à des conditions avantageuses, il faut que les pays en cause établissent le capital du prêt, après quoi le taux d'intérêt est diminué via l'octroi de fonds. Il s'agit ici de présenter la contribution véritable des Canadiens. Un exercice multilatéral de collecte de fonds a été enclenché pour s'assurer de disposer des sommes suffisantes pour appuyer les membres les plus pauvres et vulnérables.

[Translation]

Senator Forest: So I am assuming that the credit situation of some countries is more and more vulnerable, given these previous interventions.

Mr. Brunelle-Côté: Certainly, the International Monetary Fund indeed has greater needs as it increases its assistance for countries through the Poverty Reduction and Growth Facility. The answer is yes, more and more countries are in vulnerable situations.

Senator Forest: What is the equivalent in Canadian dollars of the \$1-billion Special Drawing Right?

Mr. Brunelle-Côté: About \$1.8 billion Canadian.

Senator Forest: \$1.8 billion. That is based on —

Mr. Brunelle-Côté: A basket of currencies. It is the value of a basket of currencies that includes the Chinese renminbi, the American dollar, the yen, the British pound, and the euro.

Senator Forest: \$1.8 billion. Thank you.

The Deputy Chair: If I understand correctly, in Canadian dollars — From now on, the calculation is in SDR. In Canadian dollars, the authorization goes from \$550 million to \$1.8 million.

Mr. Brunelle-Côté: In Canadian dollars, yes.

The Deputy Chair: If I am reading the bill correctly — I don't know whether this is new, because I do not have the old act at hand — it says: "at no time exceeding one billion Special Drawing Rights, or any other amount that may be fixed by the Governor-in-Council."

[English]

It really says: or any other amount that may be fixed by the Governor-in-Council.

[Translation]

So that means that the cabinet could decide that the \$1 billion becomes \$2 billion?

Mr. Brunelle-Côté: Exactly.

[English]

The Deputy Chair: That is new? It wasn't there before? If the government wanted the amount increased, it just decided to go through legislation?

Mr. Sajkunovic: No, this is the exact same process. The only clarification here in the legislation is to have the number reflect the current status of loans and to shift it. As I mentioned before, it has always been cumulative. While it says \$550 million, the

[Français]

Le sénateur Forest : J'en déduis que la situation de crédit de certains pays se fragilise de plus en plus, compte tenu des interventions antérieures.

M. Brunelle-Côté : Il est sûr que le Fonds monétaire international, en augmentant son aide pour les pays dans le cadre de la Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance, a plus de besoins, effectivement. La réponse est oui. Il y a plus de pays en situation de fragilité.

Le sénateur Forest : Quelle est la valeur de 1 milliard de DTS en dollars canadiens?

M. Brunelle-Côté: Environ 1,8 milliard de dollars canadiens.

Le sénateur Forest: 1.8 milliard. C'est basé sur...

M. Brunelle-Côté: Un panier de monnaie. Donc, c'est la valeur d'un panier de monnaie qui comprend le renminbi chinois, le dollar américain, le yen, la livre sterling et l'euro.

Le sénateur Forest : 1,8 milliard. Merci.

Le vice-président (le sénateur Pratte): Si je comprends bien, en dollars canadiens... Désormais, le calcul se fera en DTS. En dollars canadiens, l'autorisation passe de 550 millions à 1,8 milliard de dollars canadiens.

M. Brunelle-Côté: En dollars canadiens, oui.

Le vice-président (le sénateur Pratte): Si je lis correctement le projet de loi — je ne sais pas si c'est nouveau, parce que je n'ai pas l'ancienne loi sous les yeux —, on dit : « sans toutefois accéder à un milliard le droit de tirage spécial ou tout autre montant que peut fixer le gouverneur en conseil ».

[Traduction]

On dit bien : « ou tout autre montant que pourrait fixer le gouverneur en conseil ».

[Français]

Donc, cela veut dire que le Cabinet pourrait décider que le montant de 1 milliard de dollars, c'est 2 milliards de dollars?

M. Brunelle-Côté: Exactement.

[Traduction]

Le vice-président : Est-ce que c'est nouveau? Cela n'existait pas auparavant? Si le gouvernement voulait augmenter ce montant, il devait simplement emprunter la voie législative?

M. Sajkunovic: Non, le processus demeure inchangé. On veut seulement préciser les choses en cessant d'indiquer le montant cumulatif pour présenter plutôt les prêts effectivement consentis. On indique que le maximum est de 550 millions de

number lent over time is actually \$1.5 billion SDRs. Those were set by the Governor-in-Council over the last few decades.

So the change here reflects the current status and take that ambiguity out to make it easier to understand so that it's not cumulative. It sets the upper cap. If the government were to decide to lend more, there would be a need to have a new order-in-council to, one, agree on the terms of the new loan, and, two, if there was an increase in the level, to set that new increase.

The Deputy Chair: I want to clearly understand it. The power of the Governor-in-Council to decide to increase that amount, is that new?

Mr. Sajkunovic: No, that's existing.

The Deputy Chair: That's existing.

Are there any other questions?

Senator Andreychuk: We don't have that act in front of us.

Was "any other manner that the Minister considers appropriate" in the previous act? In our notes, it says the amendments would enable the minister to provide assistance through the issuance of guarantees and any other manner that the minister considers appropriate. Did that exist before?

Mr. Sajkunovic: No, that is a different subsection. We were talking about clause 173. That is new. Yes, senator, that is new.

Senator Andreychuk: The one I referred to is new?

Mr. Sajkunovic: That's right.

Senator Andreychuk: What, then, is the reason for putting in "and any other manner that the Minister considers appropriate"? It seems to give the minister carte blanche.

Mr. Sajkunovic: The rationale is when this was agreed to 30 years ago, it was not envisaged there would be grants or loans or guarantees. The idea is we are not yet sure what new financing instruments there may be in the future. To have some resilience, the idea here is to include this, senator.

Senator Andreychuk: Clause 173, it's talking about the caps and increase?

Mr. Sajkunovic: That's right.

dollars, mais le cumul des prêts au fil des ans atteint en fait 1,5 milliard de DTS. C'est ce que le gouverneur en conseil a autorisé au cours des dernières décennies.

Le changement vise donc à présenter la situation actuelle en dissipant l'ambiguïté que créait le total cumulatif. On fixe ainsi la somme maximale des prêts. Si le gouvernement devait décider de prêter des sommes plus importantes, il faudrait un nouveau décret pour approuver, d'une part, les conditions du nouveau prêt consenti et, d'autre part, l'augmentation du montant octroyé.

Le vice-président : Je veux m'assurer de bien comprendre. La possibilité pour le gouverneur en conseil d'accroître le montant de ces prêts, est-ce quelque chose de nouveau?

M. Sajkunovic: Non, cela existe déjà.

Le vice-président : C'est déjà chose possible.

Y a-t-il d'autres questions?

La sénatrice Andreychuk: Nous n'avons pas la loi sous les veux.

Est-ce que la précision « toute autre façon que le ministre juge indiquée » est déjà apportée dans la loi en vigueur? On souligne dans nos notes d'information que les modifications permettraient au ministre d'accorder une aide par l'émission de garanties ou de toute autre façon qu'il jugerait indiquée. Est-ce que cela existait déjà?

M. Sajkunovic: Non, c'est un nouveau paragraphe. Nous parlions de l'article 173. Ce sont effectivement de nouvelles dispositions, madame la sénatrice.

La sénatrice Andreychuk: La disposition à laquelle je fais référence est nouvelle?

M. Sajkunovic: Oui.

La sénatrice Andreychuk: Pourquoi alors avoir précisé « toute autre façon que le ministre juge indiquée »? On semble ainsi donner carte blanche au ministre.

M. Sajkunovic: Cela s'explique du fait que l'on n'envisageait pas qu'il y aurait des octrois de fonds et prêts ou des garanties lorsque la loi a été adoptée il y a 30 ans. Nous n'en savons d'ailleurs pas plus sur les nouveaux instruments financiers qui pourraient voir le jour à l'avenir. Nous avons donc ajouté cette précision, madame la sénatrice, pour nous assurer une certaine capacité d'adaptation.

La sénatrice Andreychuk: L'article 173 traite des maximums et des augmentations?

M. Sajkunovic: Tout à fait.

[Translation]

Senator Forest: It occurs to me that going from \$550 million to \$1.8 billion in Special Drawing Rights is an increase of 327 per cent. That is quite the increase in manoeuvring room. That is a comment. When I read it, I did not realize the gap between the two figures.

[English]

Senator Marshall: Just to pick up on what Senator Andreychuk was asking. When she asked about "any other manner that the Minister considers appropriate," you referenced grants and loans. But that's already there specifically. Can you give me an example of "any other manner that the Minister considers appropriate"?

Mr. Sajkunovic: The grants and loans were added in this legislative change. Previously, it was just direct payments.

Senator Marshall: So why do we need "any other manner that the Minister considers appropriate"?

Mr. Sajkunovic: To give resilience for the future. There may be new financing instruments. There are no purchases or other things that are not envisaged at this time.

Senator Marshall: Can you think of an example right now, or is this something you think is going to develop in the future?

Mr. Sajkunovic: It could be something that develops in the future. That's right.

Senator Marshall: It's open-ended.

Mr. Sajkunovic: If I may, I was just conferring with my colleagues that are more familiar with this. There could be an issue where there may be derivatives or other things like that in some of the private sector lending windows of these institutions. That would be something that could come up in the future.

Senator Marshall: So this clause would expand the powers of the minister?

Mr. Sajkunovic: I think the sense is that the minister has that authority in the interpretation of the act. This is clarifying —

Senator Marshall: This makes sure that he does.

Mr. Sajkunovic: Yes.

[Français]

Le sénateur Forest : Je me rends compte que le fait de passer de 550 millions de dollars à 1,8 milliard de DTS, c'est une augmentation de 327 p. 100. C'est quand même une jolie augmentation de marge de manœuvre. C'est un commentaire. Quand j'en faisais la lecture, je ne me rendais pas compte de l'écart entre les deux chiffres.

[Traduction]

La sénatrice Marshall: Je veux poursuivre dans le sens de la question que vient de poser la sénatrice Andreychuk concernant la précision « toute autre façon que le ministre juge indiquée ». Vous avez répondu en parlant de l'octroi de fonds et de prêts, mais cela figure déjà dans le même article. Pouvez-vous me donner un exemple d'une autre façon que le ministre pourrait juger indiquée?

M. Sajkunovic: L'octroi de fonds et de prêts a été ajouté dans ce projet de loi. Auparavant, on parlait uniquement de paiements directs.

La sénatrice Marshall: Pourquoi alors avons-nous besoin de préciser « toute autre façon que le ministre juge indiquée »?

M. Sajkunovic: C'est pour nous donner une capacité d'adaptation en prévision de l'avenir. Il se peut que de nouveaux instruments financiers voient le jour. Il pourrait y avoir des formes d'acquisition ou d'autres mesures qui ne sont pas envisagées actuellement.

La sénatrice Marshall: Y a-t-il un exemple que vous pourriez nous donner ou s'agit-il simplement de parer à toutes les éventualités en prévision des nouvelles mesures qui pourraient être mises au point?

M. Sajkunovic: Il pourrait effectivement s'agir de quelque chose qui sera mis au point.

La sénatrice Marshall: C'est donc très souple.

M. Sajkunovic: Si vous permettez, je viens d'en parler à mes collègues qui s'y connaissent mieux que moi en la matière. Il pourrait s'agir d'instruments financiers dérivés ou de mesures semblables via les mécanismes de prêt privés de ces institutions. C'est quelque chose qui pourrait arriver éventuellement.

La sénatrice Marshall : Cette disposition aurait donc pour effet d'étendre les pouvoirs du ministre?

M. Sajkunovic: En fait, le ministre dispose déjà de ce pouvoir en vertu de l'interprétation de la loi. On précise seulement...

La sénatrice Marshall: On s'assure qu'il l'a effectivement.

M. Sajkunovic: Oui.

The Deputy Chair: Are there any other questions?

[Translation]

My thanks to the witnesses for coming.

[English]

Now we will move to Part 5, Division 2, on the Asian Infrastructure Investment Bank.

Senator Percy Mockler (*Chair*) in the chair.

The Chair: Honourable senators, thank you very much.

I had some responsibilities in the chamber. Thank you, Senator Pratte, for your role as deputy chair.

This is Division 2. This will be tab 2 in your binder. I will now introduce the officials. From the Department of Finance Canada we have Neil Saravanamuttoo, Director, Multilateral Institutions, International Finance and Development Division, International Finance Branch; Nicole Giles, Director General, International Finance and Development Division, International Trade and Finance Branch; and Anchela Nadarajah, Economist, Multilateral Institutions, International Finance and Development Division, International Trade and Finance Branch.

I have been informed by the clerk that you will make your presentation on Division 2, to be followed by questions from the senators.

Nicole Giles, Director General, International Finance and Development Division, International Trade and Finance Branch, Department of Finance Canada: I will be introducing the AIIB. My colleagues and I are very happy to be here to speak with you today.

By way of some very brief context, as many senators know, international financial institutions including the multilateral development banks are a key part of the international order and are very important mechanisms for international development.

Launched in 2016, the Asian Infrastructure Investment Bank — if I may, we'll refer to it as AIIB for the rest of the session — is the newest financial institution. It is focused on economic development by addressing the very significant infrastructure gap and financing gap for infrastructure in Asia.

Le vice-président : Y a-t-il d'autres questions?

[Français]

Je remercie les témoins de leur présence.

[Traduction]

Nous passons maintenant à la partie 5, section 2, qui traite de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures.

Le sénateur Percy Mockler (président) occupe le fauteuil.

Le président : Honorables sénateurs, merci beaucoup.

J'avais certaines responsabilités à assumer à la Chambre du Sénat. Je remercie le sénateur Pratte qui m'a remplacé dans son rôle de vice-président.

Nous traitons donc de la section 2, qui est à l'onglet 2 de votre cartable. Je vais maintenant présenter les fonctionnaires du ministère des Finances qui sont là pour nous aider. Nous accueillons M. Neil Saravanamuttoo, directeur, Institutions Multilatérales. Division des finances internationales et du développement. Direction des finances échanges internationaux; Mme Nicole Giles, directrice générale, Division des finances internationales et du développement, Direction des finances et échanges internationaux; et, enfin, Mme Anchela Nadarajah, économiste, Institutions multilatérales, Division des finances internationales et du développement, Direction des finances et échanges internationaux.

Notre greffière m'a indiqué que vous allez d'abord nous dire quelques mots au sujet de la section 2, après quoi nous passerons aux questions des sénateurs.

Nicole Giles, directrice générale, Division des finances internationales et du développement, Direction des finances et échanges internationaux, ministère des Finances Canada: Je vais vous présenter la BAII. Mes collègues et moi sommes ravis d'être ici pour discuter avec vous aujourd'hui.

Je vais faire une très brève introduction. Comme nombre d'entre vous le savent, les institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement, constituent un élément essentiel de l'ordre international et elles représentent des mécanismes très importants pour le développement international.

Mise en train en 2016, la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures — que nous appellerons la BAII pour le reste de la séance, si vous le voulez bien — est la plus récente institution financière. Elle vise à contribuer au développement économique en comblant les lacunes considérables sur les plans des infrastructures et du financement des infrastructures en Asie.

The AIIB has 57 founding members, which include Australia, China, France, Germany, Italy, South Korea and the United Kingdom amongst others. There are currently 80 current or prospective members, such as Canada, seeking authorization to join the bank.

I thought it would be useful to provide a basic timeline for how we've come to be in front of you today. In December 2015, cabinet approved Canada's strategy to join the AIIB, with the Minister of Finance as Canada's governor. In August 2016, the Government of Canada publicly announced its decision to apply for membership to the AIIB, and our membership was accepted in principle by the board of governors in March 2017. Budget 2017 allocated funding for the purchase of Canada's initial shareholding and announced Canada's strategy for joining the bank

The AIIB Articles of Agreement, along with an explanatory memorandum, were tabled in Parliament for 21 sitting days between May 3 and June 8 of this year. As a Budget 2017 measure, the corresponding legislation is being proposed as part of BIA2.

In terms of operations, it's important to note that we think the AIIB is working very closely with other international financial institutions in order to maximize the impact of their investments. For example, the AIIB and the World Bank signed a memorandum of understanding in April 2017 for cooperation in common areas of interest, which include development financing, staff exchanges, analytical and sector work. So very close cooperation is taking place with the other multilateral development banks.

Another example is that the AIIB has adopted best practices from other international financial institutions and MDBs, which include their operational policies on corruption, sanctions, and social, environmental and labour safeguards. We'll be happy to talk about those in more detail.

I would like to highlight some of the benefits to Canadians that could potentially accrue from Canada's membership to the AIIB. First of all, by addressing Asia's significant infrastructure gap, the AIIB could help to enhance crucial trade links that create jobs in Canada and help to bring goods and services to market. By supporting sustainable economic growth and economic development in Asia, this represents potential private sector opportunities for Canadian companies. Canadian membership would give Canada an opportunity to sit at the board table and to influence governance and sound policymaking in line with Canada's priorities; and to provide Canadian visibility into the AIIB's project pipeline, which could be used to support Canadian commercial interests, in addition to our international development interests.

La BAII compte 57 membres fondateurs, qui comprennent l'Australie, la Chine, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Corée du Sud et le Royaume-Uni. À l'heure actuelle, 80 membres potentiels, comme le Canada, désirent obtenir l'autorisation de s'associer à la banque.

J'ai pensé qu'il serait utile de donner un aperçu des étapes qui ont mené à notre présence ici aujourd'hui. En décembre 2015, le Cabinet a approuvé la stratégie pour faire admettre le Canada à la BAII et il a désigné le ministre des Finances comme gouverneur pour le Canada. En août 2016, le gouvernement du Canada a annoncé publiquement sa décision de présenter sa candidature pour devenir membre de la BAII, et notre demande a été approuvée en principe par le conseil des gouverneurs en mars 2017. Dans le budget de 2017, des fonds ont été affectés pour l'achat des parts initiales du Canada, et la stratégie pour faire admettre le Canada à la banque a été annoncée.

Les statuts de la BAII et une note explicative ont été déposés au Parlement pendant 21 jours de séance, du 3 mai au 8 juin dernier. Comme il s'agit d'une mesure découlant du budget de 2017, les dispositions législatives connexes sont proposées dans le cadre de la Loi n^o 2 d'exécution du budget.

Concernant les opérations, il est important de mentionner que, à notre avis, la BAII travaille de très près avec d'autres institutions financières internationales afin de maximiser les retombées des investissements. Par exemple, en avril 2017, la BAII et la Banque mondiale ont signé un protocole d'entente visant la coopération dans des domaines d'intérêt commun, qui comprennent le financement du développement, les échanges de personnel, ainsi que le travail sectoriel et analytique. La BAII collabore donc étroitement avec les autres banques multilatérales de développement.

Un autre exemple, c'est que la BAII a adopté les pratiques exemplaires d'autres institutions financières internationales et d'autres BMD, notamment les politiques opérationnelles sur la corruption, les sanctions, ainsi que les mesures de protection de l'environnement et des travailleurs. Nous serons ravis de vous donner plus de détails à ce sujet.

J'aimerais souligner quelques avantages que l'adhésion du Canada à la BAII pourrait apporter aux Canadiens. Premièrement, en comblant les lacunes considérables dans les infrastructures de l'Asie, la BAII pourrait contribuer au resserrement de liens commerciaux cruciaux qui favorisent la création d'emplois au Canada et la commercialisation de biens et services. En outre, le soutien de la croissance économique durable et du développement économique en Asie pourrait ouvrir des perspectives pour les sociétés privées canadiennes. Aussi, en étant membre, le Canada pourrait siéger au conseil, ce qui lui permettrait d'influencer la gouvernance et de contribuer à la prise de décisions éclairées conformes aux priorités du Canada. Il aurait également accès à la gamme de projets de la BAII, ce

Second, as the minister spoke to you yesterday, it is an opportunity to reaffirm Canada's renewed commitment to multilateralism. Canada is committed to economic development globally. We invest time and resources in economic development based on the belief that Canadians are more prosperous when the world is growing and stable.

Lastly, it's also an opportunity to reinforce this government's commitment to strengthen relations in the Asia-Pacific region.

We'd be happy to take any questions.

Senator Marshall: Could you explain to us the reason for the increase in the funds? Initially it was C\$256 million. Now it's US\$375 million, which is almost half a billion dollars. Then there's also provision for any greater amount that's specified in an appropriation act. Can you tell us why it keeps going up?

Ms. Giles: That's an excellent question. Because Canada was not a founding member of the AIIB, there has been some uncertainty surrounding our shareholding. When the government made the decision to join AIIB, it envisaged Canada purchasing up to US\$375 million in shares depending upon availability. That figure is based upon the maximum possible allocation of shares to Canada using the AIIB's formula, which is based on Canada's global economic weight relative to that of other shareholders.

However, as Canada is a late joiner, not all of those shares are available for purchase. Currently, only US\$199 million are available, which is about C\$256 million, as you noted. That's all that's available for purchase currently. The delta — the difference — is about US\$176 million between our maximum possible shareholding and what's available right now.

Putting our maximum possible shareholding into the legislation would allow Canada to purchase additional shares up to that maximum should those become available. That would allow us to increase our shareholding.

In that case, however, even if the legislation provides the coverage up to our possible maximum shareholding amount, before any appropriation would be made it would have to come back to Parliament through the usual estimates and appropriation process.

qui pourrait servir à soutenir nos intérêts commerciaux, en plus de nos intérêts en matière de développement international.

Deuxièmement, comme le ministre vous l'a dit hier, il s'agit d'une occasion pour le Canada de réaffirmer son engagement renouvelé envers le multilatéralisme. Le Canada s'emploie à contribuer au développement économique à l'échelle mondiale. Nous investissons du temps et des ressources dans le développement économique en étant animés par la conviction que les Canadiens sont plus prospères lorsque le monde est stable et en croissance.

Enfin, c'est aussi une occasion de renforcer l'engagement du gouvernement actuel d'améliorer les relations avec la région Asie-Pacifique.

Nous serons ravis de répondre à vos questions.

La sénatrice Marshall: Pouvez-vous nous expliquer pourquoi les fonds ont augmenté? Au départ, la somme était de 256 millions de dollars canadiens. Maintenant, elle s'élève à 375 millions de dollars américains, ce qui est presque un demimilliard de dollars. Il y a aussi une disposition qui prévoit que « ce montant peut toutefois être augmenté par toute loi de crédits. » Pouvez-vous nous dire pourquoi le montant ne cesse d'augmenter?

Mme Giles: C'est une excellente question. Puisque le Canada n'est pas un membre fondateur de la BAII, il y a un peu d'incertitude entourant notre participation. Lorsque le gouvernement a décidé de devenir membre de la BAII, il a envisagé la possibilité que le Canada dépense jusqu'à 375 millions de dollars américains pour acheter des actions, selon la disponibilité. Ce montant est fondé sur le nombre maximal d'actions que le Canada peut détenir selon la formule de la BAII, qui repose sur le poids économique du Canada à l'échelle mondiale relativement à celui des autres actionnaires.

Or, puisque le Canada n'est pas un des premiers membres, toutes ces actions ne sont pas à vendre. Aujourd'hui, la valeur sur le marché s'élève seulement à 199 millions de dollars américains, ce qui équivaut à environ 256 millions de dollars canadiens, comme vous l'avez dit. C'est tout ce qui peut être acheté actuellement. Il y a une différence de quelque 176 millions de dollars américains entre notre participation maximale possible et les actions offertes en ce moment.

Le fait d'inclure notre participation maximale possible dans la loi permettra au Canada d'acquérir des actions supplémentaires jusqu'à concurrence de ce maximum si elles sont mises sur le marché, ce qui nous permettra d'accroître notre participation.

Or, dans ce cas-là, même si la loi prévoit le montant de notre participation maximale possible, avant qu'un crédit soit accordé, il faudra que l'affectation soit approuvée par le Parlement au moyen du processus budgétaire habituel.

Senator Marshall: Based on that explanation, I'm left with the understanding that the max will be US\$375 million, but it could be greater than that. Are you saying there would be a greater investment and more shares than initially thought?

Ms. Giles: The maximum possible allocation would be up to US\$375 million. All that's currently available is US\$199 million. The addition would be up to US\$375 million.

Senator Marshall: I appreciate what you're saying about the US\$375 million — that's spelled out in the legislation — but why is there a phrase right after that stating, "or any greater amount that is specified"? There's a likelihood that the country could invest more than what was initially anticipated right now, isn't there?

Ms. Giles: I'll have Neil speak to the details of that.

Neil Saravanamuttoo, Director, Multilateral Institutions, International Finance and Development Division, International Trade and Finance Branch, Department of Finance Canada: Sure. The legislation was written to provide for the coverage of all possible outcomes.

Senator Marshall: Would that be for flexibility?

Mr. Saravanamuttoo: For flexibility based upon what happens in terms of the shareholding process at the bank.

As my colleague has outlined, according to the formula and having been an initial joiner of the bank, we would have expected a shareholding of US\$375 million that we would be entitled to take up.

Other countries around the table would also be entitled to take up a certain level of shareholding, but some will choose not to. The shares not taken up by those countries will be returned to a common pool and then made available to other members who may wish to take up the unsubscribed shares. That's why there's that extra provision in that line that potentially deals with that amount.

Senator Marshall: Is it anticipated that this section of the budget bill will come into force with the rest of the budget bill? In the past we have seen the bill split so that certain sections come into force at one time and other sections at other times, and in some cases, some sections never come into force. Is it anticipated that this will come into force with the rest of the bill, or not necessarily?

La sénatrice Marshall: Si j'ai bien compris votre explication, le montant maximal est de 375 millions de dollars américains, mais il pourrait être encore plus élevé. Êtes-vous en train de dire que l'investissement et le nombre d'actions seront plus grands que prévu?

Mme Giles: L'affectation maximale possible serait de 375 millions de dollars américains. Tout ce qui est offert en ce moment, c'est 199 millions de dollars américains. L'investissement supplémentaire pourrait aller jusqu'à un maximum de 375 millions de dollars américains.

La sénatrice Marshall: Je comprends ce que vous dites concernant les 375 millions de dollars américains — c'est écrit dans la loi —, mais pourquoi ajoute-t-on tout de suite après : « ce montant peut toutefois être augmenté par toute loi de crédits »? C'est possible que le pays investisse davantage que le montant prévu en ce moment, non?

Mme Giles: Je vais demander à Neil de vous donner les détails.

Neil Saravanamuttoo, directeur, Institutions Multilatérales, Division des finances internationales et du développement, Direction des finances et échanges commerciaux, ministère des Finances Canada: Certainement. La mesure législative a été rédigée de façon à prévoir toute éventualité.

La sénatrice Marshall : C'est pour donner de la souplesse?

M. Saravanamuttoo : De la souplesse en fonction de ce qui arrivera par rapport au processus de participation à la banque.

Comme ma collègue l'a expliqué, selon la formule, si nous avions été un des premiers membres de la banque, nous aurions eu droit à une participation pouvant s'élever jusqu'à 375 millions de dollars américains.

D'autres pays membres ont aussi droit à une participation s'élevant jusqu'à un certain montant, mais certains choisiront de ne pas investir autant. Les actions que ces pays n'acquerront pas seront remises dans un fonds commun, et d'autres membres auront la possibilité d'acheter les actions non souscrites. La disposition est donc là pour prévoir l'affectation de ce montant.

La sénatrice Marshall: Cet article du projet de loi d'exécution du budget entrera-t-il en vigueur en même temps que le reste du projet de loi? Dans le passé, des projets de loi ont été divisés de façon à ce que les articles n'entrent pas tous en vigueur en même temps; dans certains cas, quelques articles ne sont jamais entrés en vigueur. Prévoit-on que cette disposition entre en vigueur en même temps que le reste du projet de loi, ou pas nécessairement?

Ms. Giles: It will come into force with Royal Assent of BIA2, Bill C-63.

Senator Marshall: Under proposed section 6, "Depository," it says: "The Bank of Canada is the depository in Canada for the assets of the bank." What does that mean?

Mr. Saravanamuttoo: When the Bank of Canada makes international payments to other international organizations, the conduit through which those payments are made is the Bank of Canada. That's simply what this clause is saying.

Senator Marshall: For the presentation in the public accounts, will this show up as an investment or as an expense? Is it budgetary or non-budgetary?

Mr. Saravanamuttoo: It shows up as an asset, so it's non-budgetary.

Senator Marshall: It's non-budgetary?

Mr. Saravanamuttoo: It shows up as an investment.

Now, the accounting treatment of how this is managed through the estimates process actually recognizes that there is a fiscal charge to this, and that fully accounts for the cost of the subscription.

Senator Marshall: I had understood from somebody it was going to be budgetary, but you're saying it's non-budgetary.

Mr. Saravanamuttoo: Well, no. We're saying that in the public accounts it's recorded as an investment. However, through the budgetary process, we fully provision for that investment; we realize the full budget cost of the investment. So in that sense it is budgetary.

Senator Marshall: Thank you.

Senator Eaton: As I said to Minister Morneau yesterday, it's nice to see you're all so optimistic about this bank. As he said in response to my question yesterday, we have less than 1 per cent. We will not have a directorship. We'll be governors but not have a directorship. China will have 30 per cent. Xi Jinping has made it very clear he's running China, no holds barred. It's his fiefdom. Japan and the U.S. chose not to join the bank.

When you spoke, Ms. Giles, of strengthening our multilateral relationships in Asia, we don't seem to be working very hard on the TPP, which is probably a very obvious relationship for us.

Mme Giles : Elle entrera en vigueur au moment où le projet de loi C-63, Loi nº 2 d'exécution du budget, recevra la sanction royale.

La sénatrice Marshall: L'article 6 proposé, intitulé « Dépositaire », se lit comme suit : « La Banque du Canada agit à titre de dépositaire, au Canada, des biens de la Banque. » Qu'est-ce que cela signifie?

M. Saravanamuttoo: Lorsque la Banque du Canada effectue des paiements internationaux à l'intention d'autres organisations internationales, ces paiements sont faits par l'intermédiaire de la Banque du Canada. C'est ce que la disposition signifie.

La sénatrice Marshall: Dans les comptes publics, est-ce que ce sera enregistré comme un investissement ou comme une dépense? Est-ce que c'est budgétaire ou non budgétaire?

M. Saravanamuttoo : C'est enregistré comme un bien, alors c'est non budgétaire.

La sénatrice Marshall: C'est non budgétaire?

M. Saravanamuttoo: C'est enregistré comme un investissement.

Le traitement comptable de la façon dont c'est géré par l'intermédiaire du processus budgétaire reconnaît, en réalité, qu'il y a une charge fiscale, qui représente la totalité du coût de la souscription.

La sénatrice Marshall: J'avais cru comprendre de quelqu'un d'autre que ce serait budgétaire, mais vous dites que c'est non budgétaire.

M. Saravanamuttoo : Non, de fait, nous disons que dans les comptes publics, c'est enregistré comme un investissement. Toutefois, nous prévoyons le montant total de cet investissement dans le processus budgétaire; nous sommes conscients du coût budgétaire total de l'investissement. Dans ce sens-là, c'est budgétaire.

La sénatrice Marshall: Merci.

La sénatrice Eaton: Comme je l'ai dit au ministre Morneau hier, c'est beau de voir que vous croyez tous tellement en cette banque. Comme il l'a dit en réponse à ma question hier, nous avons droit à moins de 1 p. 100 des parts. Nous ne tiendrons pas un poste d'administrateur. Nous aurons un gouverneur, mais pas d'administrateur. La Chine détiendra 30 p. 100 des parts. M. Xi Jinping a indiqué très clairement que c'est lui qui dirige la Chine et que tout lui est permis. C'est son fief. Le Japon et les États-Unis ont choisi de ne pas participer à la banque.

Madame Giles, vous avez parlé de renforcer nos relations multilatérales en Asie. Nous ne semblons pas travailler très fort au PTP, une relation probablement très évidente pour nous. Le PTP semble susciter moins d'enthousiasme qu'auparavant.

There doesn't seem to be the enthusiasm there was once for the TPP

What actual benefits will Canada's private sector have? I'm hoping we'll be able to bid on projects that the infrastructure bank is going to fund. Is that true? Do you see actual benefits to Canada other than we have bought a membership into a club in which we have very little or no say?

Ms. Giles: It's important to emphasize the multilateral nature

Senator Eaton: That's a lovely abstract thought, but what actual benefits are we getting for a half a billion dollars?

Ms. Giles: In terms of the possible concrete benefits to Canada's private sector, they would have the opportunity to bid for projects within the bank, most certainly. If Canada is a member of the bank, we will have early eyes into that pipeline of projects and we will, of course, be able to influence those projects in terms of ensuring the safeguards and standards that are important to Canadians are reflected in those projects as well.

By expanding the trade networks and building the infrastructure in Asia, we also envisage that could help Canadian companies get their goods to market by having that infrastructure built out for what, as you rightly note, is an important trading region for Canada.

It's also important to flag that many of the members of the TPP, with Japan being a very obvious and important exception, are members of the AIIB as well. So it is also an investment in those regional relationships.

While Canada has, as you rightly note, the 1 per cent share, there is the opportunity and, indeed, almost a likelihood that for the constituency we would be part of, Canada would be the largest member of that constituency. We would likely hold the directorship.

Senator Eaton: Is that the bottom tier of the constituency? There's A, B, C, D and E, and we're E, are we?

Ms. Giles: There are 12 directorships or constituencies and 9 of them are regional. Of the other constituencies — and we're happy to walk you through them — you're right that the one Canada belongs to is a bit of a mixed bag. It's for the non-regional countries that aren't European: There are Latin American countries in there, as well as Egypt.

Of that constituency, Canada would be by far the largest shareholder. While we're not yet members of the bank and haven't negotiated the constituency agreements with the other constituency members, traditionally the largest member does take that directorship, on an alternating basis at a minimum. We expect that Canadians, if not permanently, will be regularly

Quels seront les avantages réels pour le secteur privé canadien? J'espère que nous pourrons soumissionner à des projets qui seront financés par la Banque de l'infrastructure. Est-ce vrai? Voyez-vous des avantages réels pour le Canada, mis à part le fait que nous aurons payé pour appartenir à un club où nous n'aurons guère notre mot à dire?

Mme Giles: C'est important d'insister sur la nature multilatérale...

La sénatrice Eaton : C'est une belle idée abstraite, mais quels avantages réels obtiendrons-nous en échange contre un demi-milliard de dollars?

Mme Giles: Un des avantages concrets possibles, c'est que le secteur privé canadien pourra soumissionner à des projets de la banque, très certainement. En étant membre de la banque, le Canada sera l'un des premiers à découvrir sa gamme de projets, et nous pourrons, bien sûr, influer sur ces projets pour faire en sorte qu'ils reflètent les mesures de protection et les normes auxquelles les Canadiens tiennent.

Nous croyons aussi que, en développant les réseaux commerciaux et qu'en construisant de l'infrastructure en Asie, nous aiderons les entreprises canadiennes à commercialiser leurs produits, car, comme vous l'avez dit, il s'agit d'une région commerciale importante pour le Canada.

Il importe aussi de souligner que nombre des membres du PTP, le Japon étant une exception évidente et importante, sont aussi membres de la BAII. Il s'agit donc également d'un investissement dans ces relations régionales.

Vous avez raison lorsque vous dites que le Canada détiendra 1 p. 100 des parts, mais c'est possible, et de fait c'est fort probable que le Canada sera le membre le plus important du groupe dont il fera partie. Nous tiendrons probablement le poste d'administrateur.

La sénatrice Eaton: S'agit-il du groupe inférieur? Il y a A, B, C, D et E, et nous ferons partie du groupe E, c'est cela?

Mme Giles : Le conseil d'administration compte 12 membres, dont 9 sont régionaux. C'est vrai que le groupe auquel le Canada appartient est un peu hétéroclite comparativement aux autres — et nous serions ravis de vous les présenter. Nous faisons partie du groupe non régional de pays non européens; le groupe comprend des pays d'Amérique latine, ainsi que l'Égypte.

Le Canada possédera beaucoup plus d'actions que les autres membres de ce groupe. Nous n'appartenons pas encore à la banque et nous n'avons pas encore négocié les ententes avec les autres membres du groupe, mais traditionnellement, le plus grand actionnaire occupe le poste d'administrateur, au moins en alternance. Nous nous attendons à ce que le Canada tienne de

holding that directorship, so we'll be one of the 12 director voices at that table.

Senator Eaton: Thank you very much for those answers. I hope we see you again in a year so we can see how we're doing.

Senator Black: Thank you for being here.

My view is slightly different than Senator Eaton's. I was disappointed that Canada wasn't one of the original signatories of the AIIB, but so be it. I'm glad we're there now. I'm very happy to hear about the governance that we just discussed.

I want to go one step further, because I do want to understand the governance of the bank as it affects the country. You've been very helpful in respect of a potential board position, so I understand that. Can you talk to us about the rights we would have as a shareholder, particularly to information?

Ms. Giles: In terms of our shareholder rights to information, there are certainly more we would have as a shareholder than as not, and broad information-sharing takes place. There is the general information that is shared with all members, and then there is always some information shared with the board about upcoming projects.

We have found in our early dealings with the bank that there is a strong propensity and interest in sharing more information than less, so this is not an area where we anticipate any difficulties. By having a seat at the board, if we do take the directorship, at least on a regular basis as anticipated, we would have access to pretty much all the information we would be looking for.

We have found the AIIB, as we do for all of the multilateral banks we deal with, to be very responsive to questions the Government of Canada has. We haven't experienced any difficulties.

It's also worth pointing out that one of the safeguards, as we see it, within the bank is that there is a very robust compliance, effectiveness and integrity unit that oversees the project effectiveness and reports directly to the board of governors of the AIIB rather than to the president or through the governance structure. The head of that independent unit is a joint national for the U.K. and Pakistan, so we have a high level of confidence in the role that integrity unit will play in terms of ensuring that all the information shareholders and the Government of Canada would require would be provided and met.

façon régulière ou permanente le poste d'administrateur; nous serons donc une des 12 voix à la table du conseil d'administration.

La sénatrice Eaton: Merci beaucoup pour vos réponses. J'espère que vous reviendrez dans un an pour que nous voyions comment les choses se passent.

Le sénateur Black : Merci de votre présence.

Je ne suis pas exactement du même avis que la sénatrice Eaton. J'ai été déçu que nous ne soyons pas un des premiers membres de la BAII, mais bon, je suis heureux que nous soyons là maintenant. Je suis aussi ravi par ce que vous venez de dire concernant la gouvernance.

Je veux aller un peu plus loin parce que je veux comprendre la gouvernance de la banque et son incidence sur le pays. Les renseignements que vous nous avez donnés au sujet de la possibilité de tenir un poste d'administrateur étaient très clairs. Maintenant, pouvez-vous nous parler des droits que nous aurions en tant qu'actionnaire, surtout en ce qui a trait à l'information?

Mme Giles: Nous aurions certainement accès à plus d'information en vertu de nos droits en tant qu'actionnaires que si nous n'étions pas actionnaires, et il y a un grand échange d'information. De l'information générale est communiquée à l'ensemble des membres, et de l'information sur les projets à venir est transmise aux membres du conseil.

Nous avons constaté, dans nos premiers rapports avec la banque, qu'elle a la propension ou la volonté d'échanger plus d'information et non moins; nous ne devrions donc pas avoir de difficultés sur ce plan. Si nous siégeons au conseil au moins en alternance régulière, comme nous le prévoyons, nous aurons accès à toute l'information voulue.

La BAII, comme toutes les banques multilatérales avec lesquelles nous faisons affaire, est très ouverte aux questions du gouvernement du Canada. Nous n'avons pas rencontré de difficultés à cet égard.

Il vaut aussi la peine de souligner qu'une des mesures de protection prises par la banque, à notre sens, c'est qu'elle s'est dotée d'une unité très énergique dédiée au respect des règles, à l'intégrité et à l'efficacité. Cette unité contrôle l'efficacité des projets et elle répond directement au conseil des gouverneurs de la BAII, et non au président, sans passer par la structure de gouvernance. L'unité indépendante est dirigée conjointement par le Royaume-Uni et le Pakistan. Nous sommes donc sûrs que l'unité dédiée à l'intégrité fera tout ce qu'il faut pour que les actionnaires et le gouvernement du Canada obtiennent toute l'information dont ils ont besoin.

Senator Pratte: China has 30 per cent of the shares. Many people are wondering what influence that provides China and whether there are any mechanisms that prevent China from totally dominating the bank in its decisions and so on.

Ms. Giles: That's an excellent question. There are a couple of ways to approach that.

First, there is the regular process that happens with most of the multilateral banks whereby decisions are brought to the board for a vote and discussion. There are various points along the process of whatever decision is being brought to the board where shareholders and board members are able to exert influence and have an impact upon the projects being developed and the policies being brought forth.

In other multilateral development banks, we find that the Canadian executive directors have a very strong record of working very closely with other board members and shareholders to be able to influence policy. For most of the multilateral development banks, because of the proportion of Canada's share of the world economy, our percentages and shareholdings are relatively small. For example, with the IBRD, one of the key World Bank Group institutions, our shareholding is only 2.7 per cent.

This is a space the Government of Canada is used to dealing with. We don't dominate any of the multilateral development banks. It's the nature of how these work.

That being said, it is important to flag that there are certain things that could be brought to the board where China's voting power would permit it to potentially veto major decisions, such as the Articles of Agreement or increasing the bank's capital. That is not unlike the World Bank where the U.S. has a strong shareholding and can influence changes in the Articles of Agreement.

But the vast majority of the operating issues for the bank and the projects are things all shareholders are able to work together to influence. It's an unlikely scenario where we would see something being brought forward by one shareholder that the rest of the shareholders didn't agree with.

Senator Pratte: This is a regional bank. As you said, nine of the constituencies represent the region, where China has a vast influence. Isn't there a risk there that China has an oversized influence on the choice of projects?

Le sénateur Pratte : La Chine possède 30 p. 100 des actions. Nombreux sont ceux qui se demandent quelle influence cela lui confère, et s'il existe des mécanismes qui pourraient l'empêcher de dominer totalement la banque et d'avoir une influence sur ses décisions et d'autres facettes de ses activités.

Mme Giles : C'est une excellente question, que l'on peut approcher de diverses manières.

D'abord, en vertu d'un processus qui s'applique dans la plupart des banques multilatérales, les décisions sont soumises au conseil d'administration pour qu'il en débatte et les mette aux voix. À diverses étapes du processus au cours duquel les décisions sont portées à l'attention du conseil d'administration, les actionnaires et les administrateurs peuvent exercer leur influence et avoir une incidence sur les projets en élaboration et les politiques proposées.

Dans d'autres banques multilatérales de développement, nous constatons que les administrateurs canadiens sont très portés à collaborer étroitement avec les autres administrateurs et les actionnaires pour pouvoir influencer les politiques. Dans la plupart des banques multilatérales de développement, en raison de la part du Canada dans l'économie mondiale, nos pourcentages et notre participation sont relativement modestes. Par exemple, nous avons une participation d'à peine 2,7 p. 100 dans la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, une des institutions clés du Groupe de la Banque mondiale.

C'est une situation avec laquelle le gouvernement du Canada est habitué de composer. Nous ne dominons aucune banque multilatérale de développement, compte tenu de la nature des rouages de ces institutions.

Cela étant dit, sachez que le conseil d'administration pourrait être saisi de certaines questions au sujet desquelles la Chine, grâce à son pouvoir de vote, pourrait opposer son veto au sujet de décisions importantes, en ce qui concerne notamment les statuts ou l'augmentation du capital de la banque. C'est un peu comme au sein de la Banque mondiale, où les États-Unis sont des actionnaires importants et peuvent avoir une influence sur la modification des statuts.

Tous les actionnaires sont toutefois capables de collaborer pour avoir une influence sur la grande majorité des questions d'exploitation et des projets de la banque. Il est peu probable qu'un actionnaire présente une proposition qui serait rejetée par le reste des actionnaires.

Le sénateur Pratte : Il s'agit d'une banque régionale. Comme vous l'avez souligné, neuf circonscriptions représentent la région, où la Chine jouit d'une influence considérable. Ce pays ne risque-t-il pas d'avoir d'une trop grande influence lors du choix des projets?

Ms. Giles: It might be useful here to describe the project process for the bank and how project decisions take place. It is important to understanding how the bank operates.

The projects and the project selection from the bank, as with most multilateral to banks, are generally demand-driven. That means they will provide financing according to the demand and the assessment of quality projects as they are brought forward.

The AIIB does have a rigorous selection process in place that reflects the best practices of other multilateral development banks. In the early years of the AIIB, at this point, about 75 per cent of the projects they have done have been joint with other multilateral development banks, such as the World Bank or the European Bank for Reconstruction and Development. What we saw in the early years was a very integrated, collaborative approach to addressing these large infrastructure gaps. It also speaks to the nature of infrastructure gaps, which is that they are very large and often require quite a bit of financing.

When a sovereign country or a company presents or submits a proposal, AIIB staff will work with them to bring the project to bankability. That includes social and environmental assessments. In this process and with other multilateral development banks, we've found that sometimes technical assistance needs to take place with a sovereign country in terms of developing that project pipeline, how to prepare a project to be bankable and to become feasible projects.

Once the project is ready, it's sent to the board of directors to vote upon. That's where those 12 seats become quite important. Then, once Canada is a member of the bank, the Department of Finance, with colleagues from Global Affairs or other expertise across the Government of Canada, would conduct an assessment of the project. Then we would recommend whether or not the project would be supported.

What traditionally happens, though, at MDBs is that as those projects are being developed, we do have early eyes into that project pipeline, so we're able to influence quite heavily along the way. That's quite important as well when it comes to the safeguards and standards for Canadian values we're expecting to see represented in these institutions.

I hope that answers your question, but I'm happy to take another stab if it doesn't.

Senator Pratte: Thank you.

Mme Giles : Il pourrait être pertinent de décrire ici le processus de sélection de projets de la banque et la manière dont les décisions sont prises à cet égard. Il importe de comprendre comment la banque fonctionne.

Comme c'est le cas pour la plupart des banques multilatérales, les projets et leur sélection sont fondés sur la demande. La banque fournira donc du financement en fonction de la demande et de l'évaluation de la qualité des projets proposés.

La Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures applique un processus de sélection rigoureux inspiré des pratiques exemplaires d'autres banques multilatérales de développement. Depuis la création de la banque, environ 75 p. 100 des projets qu'elle a avalisés ont été réalisés conjointement avec d'autres banques multilatérales de développement, comme la Banque mondiale ou la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Au cours des années initiales, elle a adopté une approche très intégrée et axée sur la collaboration pour combler les grands besoins en infrastructure. Cette façon de faire témoigne aussi de la nature de ces besoins, qui sont très importants et exigent souvent un financement substantiel.

Quand un pays souverain ou une entreprise présente une proposition, le personnel de la banque travaillera avec les demandeurs pour rendre le projet compatible avec un concours bancaire, procédant notamment à des évaluations sociales et environnementales. Dans le cadre de ce processus et au sein d'autres banques multilatérales de développement, nous avons constaté que les pays souverains ont parfois besoin d'aide technique au cours du processus d'élaboration de projet pour que ce dernier soit compatible avec un concours bancaire et devienne faisable.

Une fois que le projet est prêt, il est présenté au conseil d'administration pour qu'il le mette aux voix. Voilà où les 12 sièges prennent toute leur importance. Ensuite, une fois que le Canada sera membre de la banque, le ministère des Finances, en collaboration avec des collègues d'Affaires mondiales ou d'autres organismes du gouvernement fédéral, effectuerait une évaluation du projet, après quoi il recommanderait de le soutenir ou non.

Cependant, alors que les projets sont en cours d'élaboration en vue d'être présentés à une banque multilatérale de développement, nous les avons habituellement tôt à l'œil pour pouvoir exercer une influence substantielle au cours du processus. Cette influence est également très importante quand vient le temps de promouvoir les mesures de protection, les normes et les valeurs canadiennes auxquelles nous nous attendons que ces institutions adhèrent.

J'espère que ces explications répondent à votre question, mais je serais heureux de les étoffer si ce n'est pas le cas.

Le sénateur Pratte: Merci.

I have one last point on the possible positive impact for Canadian companies in having possible advanced information on projects selected by the bank. Let's take a Canadian engineering firm and a U.S. engineering firm. Even though the United States is not part of the bank, I suppose that the U.S. engineering firm can still participate in the tendering process; right? They are still allowed to participate in projects.

Ms. Giles: It's an open tendering process, keeping in line with the standards of other multilateral development banks.

Senator Pratte: That's good.

So what possible advantage can Canadian companies have if Canada becomes a member of the bank? What advantage do Canadian companies have because Canada would be part of the bank?

Ms. Giles: The Government of Canada does have early insight into some of the projects that are being developed. We're able to work with our other partners across the Government of Canada, including Global Affairs, to be alert to whether there could be potential possibilities for Canadian companies who may otherwise not be aware of some of the projects that might be under development. While there is the open procurement process, some of those linkages are able to be drawn because of Canada's involvement in the bank.

Now, of course, Canada is very careful to adhere to and continue to promote open procurement. That is best value for money. That's an incredibly important principle for us.

But when Canada has a seat at the table, we're able to identify opportunities and to ensure that our companies are aware of those opportunities as they are going forward to procurement.

[Translation]

Senator Forest: First of all, thank you for joining us and for the information you are providing. When I look at the bank's objectives, the primary mission, I see that it invests in sustainable infrastructure and creates wealth. I am fine with that. However, I do not understand the sentence that talks about improving the connectivity of infrastructure in Asia by investing in infrastructure and other productive sectors. By improving the connectivity, do you mean that you are going to be rolling out fiber-optic cable between the infrastructures? What does that mean?

J'ai une dernière remarque à formuler sur l'incidence favorable que le fait de disposer de renseignements à l'avance sur les projets retenus par la banque pourrait avoir sur les entreprises canadiennes. Prenons l'exemple d'une entreprise de génie canadienne et d'une entreprise de génie américaine. Je suppose que même si les États-Unis ne sont pas membres de la banque, leurs entreprises de génie peuvent quand même participer aux appels d'offres, n'est-ce pas? Elles sont tout de même autorisées à prendre part aux projets.

Mme Giles : Il s'agit d'un processus d'appel d'offres ouvert, conformément aux normes d'autres banques multilatérales de développement.

Le sénateur Pratte: Bien.

Si le Canada devient membre de la banque, quel avantage les entreprises canadiennes pourraient-elles en tirer? Quel avantage cette participation leur offrirait-elle?

Mme Giles: Le gouvernement du Canada est informé précocement des projets en cours d'élaboration. Nous pouvons travailler avec nos autres partenaires fédéraux, comme Affaires mondiales, pour être informés d'occasions potentielles pour les entreprises canadiennes qui, autrement, n'auraient peut-être pas vent des projets qui pourraient être en développement. Même si le processus d'approvisionnement est ouvert, certains liens peuvent être établis parce que le Canada fait partie de la banque.

Bien entendu, le Canada prend maintenant bien soin d'adhérer à l'approvisionnement ouvert et de continuer d'en faire la promotion. C'est la solution la plus rentable. Il s'agit d'un principe extrêmement important à nos yeux.

Mais quand le Canada a un siège au conseil, nous pouvons déceler des occasions et veiller à ce que nos entreprises en soient informées lorsque les projets en sont rendus à l'étape de l'approvisionnement.

[Français]

Le sénateur Forest: Dans un premier temps, je vous remercie de votre présence et de l'information que vous nous transmettez. Quand je regarde les objectifs de la banque, donc sa mission première, je vois ceci : favoriser le développement économique durable et créer de la richesse. Ça me va. Cependant, je ne comprends pas la phrase qui parle d'améliorer la connectivité des infrastructures en Asie en investissant dans des infrastructures et dans d'autres secteurs productifs. Pour améliorer la connectivité, allez-vous dérouler de la fibre optique entre les infrastructures? Qu'est-ce que ça veut dire?

[English]

Ms. Giles: That's a great question. The connectivity can mean a couple of things; indeed, it could mean fibre optics and the more virtual connectivity as well.

To give you concrete examples would probably be most useful. For example, some projects are related to railway systems or port development. There has also been a project related to solar energy projects and having the connectivity there to the electricity as well as some of the hydropower and flood prevention.

We would envisage fibre optic connectivity being an important part of any infrastructure and build-out.

Neil, would you have any additional details?

Mr. Saravanamuttoo: Another important objective of connectivity is recognizing that much of the infrastructure requirements are multinational by definition. They cross borders, whether it's a bridge, a rail line, or whether it's fibre-optic cables that move across multiple countries. Part of the challenge that the Asian Infrastructure Investment Bank has identified is that sometimes that connectivity is not as fluid and as easy as it needs to be. Being able to take a multilateral approach that can work in multiple countries on regional projects, that's one of the objectives it hopes to make some gains on.

[Translation]

Senator Forest: Well, when a neophyte like me reads about the objective of the bank, let us say that it may be good in terms of connectivity but it is not good in terms of clarity. Trying to understand what is meant by "connectivity" gets pretty ambiguous.

So, to follow on from Senator Pratte's question, we can say that it is indeed good to be a member of the bank. It is often said that knowledge is power. Being a member of the bank brings interesting opportunities, especially for Canadian individuals and companies, whether in terms of consulting, or construction, or anything else. Has a plan been put in place to maximize this ability to obtain information and use it to its greatest extent? Basically, we will be participating in international tendering. Knowing in advance the projects that could be considered or funded could be an advantage. Are people at the department that has the mandate for global affairs or international economic development thinking of establishing a concrete strategy so that Canadian business people can use that information to their advantage and grasp the opportunities a little earlier than the international competition?

[Traduction]

Mme Giles : C'est une excellente question. La connectivité peut avoir plusieurs significations. Il peut s'agir, en effet, de la fibre optique, mais aussi de la connectivité plus virtuelle.

Il serait probablement utile de vous donner un exemple concret. Par exemple, certains projets concernent les réseaux ferroviaires, le développement portuaire, l'énergie solaire, pour assurer la connectivité dans le secteur de l'électricité, ainsi que l'hydroélectricité et la prévention des inondations.

Nous considérons que la connectivité avec la fibre optique constitue une partie importante des infrastructures et de la construction.

Neil, voudriez-vous fournir des détails supplémentaires?

M. Saravanamuttoo: La connectivité a un autre objectif important : il faut admettre, en effet, que les besoins en infrastructure sont multinationaux par définition. Ils font fi des frontières, qu'il s'agisse d'un pont, d'une ligne de chemin de fer ou de câbles à fibre optique qui touchent plusieurs pays. La Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures a constaté que parfois, la connectivité n'est pas aussi fluide et aisée qu'elle le devrait. Elle espère donc qu'en adoptant une approche multinationale pouvant fonctionner dans plusieurs pays dans le cadre de projets régionaux, elle pourra faire des gains à cet égard.

[Français]

Le sénateur Forest: En fait, lorsqu'un néophyte comme moi lit l'objet de la banque, disons que c'est peut-être bon en ce qui a trait à la connectivité, mais ce n'est pas bon quant à la clarté. Il est assez ambigu d'interpréter ce qu'on entend par « connectivité ».

Pour faire suite à la question du sénateur Pratte, effectivement, on pourrait dire qu'il est bon d'être membre de la banque. On dit souvent que l'information est le pouvoir. Être membre de la banque apporte des opportunités intéressantes, notamment pour les intervenants et les entreprises canadiennes, que ce soit en matière de consultations, de construction ou autres. Est-ce qu'on a mis en place un plan pour optimiser cette capacité d'obtenir l'information et d'en faire profiter au maximum? En fin de compte, on participera à des appels d'offres internationaux. Le fait de connaître, en amont, les projets qui pourraient être retenus ou financés pourrait constituer un avantage. Au ministère qui a pour mandat les affaires internationales ou le développement économique international, pensera-t-on à mettre en place une stratégie concrète pour que les gens d'affaires canadiens puissent profiter de cet avantage lié à l'information et saisir l'occasion un peu avant la concurrence internationale?

[English]

Ms. Giles: That's an excellent question. It is something that has been a consideration and focus for us. We have been working closely with the Trade Commissioner Service, which is run by Global Affairs Canada, to ensure that we'll be able to use that network and their client network of Canadian companies to be able to disseminate information.

[Translation]

Senator Forest: Has your work led to a specific action plan, or simply to an undertaking to grasp the opportunities? Has a specific action plan come from your work with the delegations, Canadian consuls or embassies?

[English]

Ms. Giles: There is not yet such a strategy in place as we're not members of the bank, and we want to ensure that we're not being presumptive regarding the decision that Parliament will make regarding us joining the bank. But we have been working throughout all these steps, and in the consideration in working towards Canada joining the bank, with the Trade Commissioner Service to ensure that we'll be able to move quite quickly to ensure that information flows to Canadian companies.

[Translation]

Senator Forest: We do not want to put the cart before the horse, but I think that it is helpful to have a good action plan. I hope that, when we see each other again in a year, there will be something concrete along those lines. These are major investments and there are opportunities to grasp. But you have to have the appropriate structure and organization.

Quickly, there are opportunities, but there is also performance. What performance are you expecting from the investments made by the Asian Infrastructure Investment Bank? What will be the financial performance?

[English]

Ms. Giles: Do you mean the returns on investment, concretely?

Senator Forest: Yes.

Ms. Giles: The bank is self-sustaining and operates like a normal bank in terms of the returns on the investment go back into the capital of the bank and then are recycled for further investment. We'll be very happy to describe to you that process in detail if that's useful for you. But the general concept is that any gains from the investments, any funds received would be rolled back into the general capital and then would again be leveraged out for additional projects.

[Traduction]

Mme Giles: Voilà une excellente question. C'est un point auquel nous nous sommes intéressés. Nous collaborons étroitement avec le Service des délégués commerciaux, qui relève d'Affaires mondiales Canada, pour nous permettre d'exploiter ce réseau et le réseau d'entreprises canadiennes clientes afin de diffuser l'information.

[Français]

Le sénateur Forest : Est-ce que votre travail a conduit vers un plan d'action concret ou simplement à un vœu de profiter des occasions? Y a-t-il un plan d'action concret qui a résulté de votre travail avec les délégations, les consuls canadiens ou les ambassades?

[Traduction]

Mme Giles: Il n'existe pas encore de telle stratégie, puisque nous ne sommes pas membres de la banque, et nous voulons veiller à ne pas faire de présomptions quant à la décision du Parlement à ce sujet. En collaboration avec le Service des délégués commerciaux, nous avons toutefois travaillé à toutes les étapes, et en vue de l'adhésion du Canada à la banque, pour nous assurer de pouvoir agir promptement pour que l'information soit communiquée aux entreprises canadiennes.

[Français]

Le sénateur Forest: Sans mettre la charrue devant les bœufs, je crois qu'il est pertinent d'avoir un bon plan d'action. Je souhaite que, lorsque nous nous reverrons dans un an, il y ait quelque chose de concret à ce sujet. Ce sont des investissements majeurs, il faut savoir profiter des occasions, mais il faut avoir la structure et l'organisation pertinentes.

Rapidement, il y a le volet des opportunités, mais aussi celui du rendement. À quel rendement vous attendez-vous des investissements effectués par la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures? Quel sera le rendement financier?

[Traduction]

Mme Giles : Faites-vous référence au rendement concret des investissements?

Le sénateur Forest : Oui.

Mme Giles: La banque est autonome et fonctionne comme une banque normale, en ceci que le rendement tiré des investissements est versé au capital, puis recyclé en vue d'investissements futurs. Nous nous ferons un plaisir de vous expliquer ce processus en détail si cela peut vous être utile. De façon générale, cependant, tous les gains obtenus des investissements et tous les fonds reçus sont intégrés aux capitaux généraux et serviront à appuyer d'autres projets.

[Translation]

Senator Forest: So it is even more important to have an action plan, so that you can seize the business opportunities for Canadian companies.

[English]

Senator Marshall: I wanted to follow up on a question that Senator Black asked with regard to the information that would be provided to shareholders.

I just want to reference Article 34 of the Articles of Agreement, which talks about reports and information. It states that the bank is going to provide to its members an annual report containing an audited statement of its accounts, and they are going to publish such a report. They are also going to provide a quarterly financial statement. That's all that is there.

I actually asked the minister a similar question yesterday, because if the government is putting almost half a billion dollars into an organization as an investment, I would expect that there would be some decision as to what type of reports or information would be available to the investor. The only conclusion I can come to is that the final part of the article states that the bank is going to establish a policy on the disclosure of information. I would think that if the Government of Canada is going to put half a billion dollars into an organization as an investment, they would have a copy of this policy before they actually paid out their money.

My question is: Has the government received a copy of that policy? I would like to know exactly what information the government is going to receive upon payment of funds for this investment.

Ms. Giles: That's another excellent question, senator. As you rightly point out, there are requirements for reporting and information described in Article 34. That's the basement; that's the minimum requirement for the reporting. This reflects the practices of private institutions and banks. It also reflects the practices of other multilateral development banks, such as the EBRD, the World Bank, the African Development Bank. So that's the minimum level of reporting that does take place.

The policy itself, we understand, is still under development. That's an example where, if we had been a member of the bank, we would potentially have been able to be part of the group of people developing, writing and influencing that policy, but we do understand that that policy remains under development at this point.

Senator Marshall: Well, it's the basement but it's also the ceiling. That's the only obligation there now that the bank has to provide to the Canadian government with regard to its half-a-billion-dollar investment. I had to question the wisdom of putting

[Français]

Le sénateur Forest : Il est d'autant plus important de se donner un plan d'action afin de profiter des occasions d'affaires pour les entreprises canadiennes.

[Traduction]

La sénatrice Marshall: Je voulais donner suite à une question que le sénateur Black a posée au sujet de l'information qui serait fournie aux actionnaires.

Je veux parler de l'article 34 des statuts, qui traite des rapports et de l'information. Il indique que la banque remettra à ses membres un rapport annuel contenant un état financier audité de ses comptes, rapport qu'elle publiera. Elle préparera en outre un état financier trimestriel. Tout est indiqué là.

J'ai posé une question similaire au ministre hier, parce que si le gouvernement investit près d'un demi-milliard de dollars dans une organisation, je m'attendrais à une décision quelconque quant au type de rapport ou d'information que l'investisseur recevra. Tout ce que je peux conclure, c'est que dans la partie finale de l'article, il est indiqué que la banque établira une politique sur la divulgation d'informations. Il me semble que si le gouvernement du Canada s'apprête à investir un demi-milliard de dollars dans une organisation, il aurait une copie de cette politique avant de verser les fonds.

Ma question est donc la suivante : le gouvernement a-t-il reçu une copie de cette politique? J'aimerais savoir exactement quels renseignements le gouvernement recevra une fois l'investissement effectué.

Mme Giles: C'est une autre excellente question, sénatrice. Comme vous le faites remarquer avec justesse, l'article 34 exige la présentation de rapports et d'informations. Il s'agit d'une exigence minimale en matière de reddition de comptes qui cadre avec les pratiques des banques et des institutions privées et des autres banques multilatérales de développement, comme la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. C'est le seuil minimal de reddition de comptes qui est appliqué.

Nous croyons comprendre que la politique proprement dite est encore en élaboration. Dans ce cas, si nous avions été membres de la banque, nous aurions pu faire partie du groupe qui élabore et influence cette politique; il nous semble toutefois qu'elle est encore en développement pour l'instant.

La sénatrice Marshall: Eh bien, c'est le minimum, mais aussi le maximum. C'est la seule obligation que la banque doit honorer au sujet de l'investissement d'un demi-milliard de dollars du gouvernement du Canada. Je ne peux que remettre en

half a billion dollars into a bank with no commitment as to what types of information we're going to get except an audited financial statement. That's really not very much.

These funds are being provided through the Parliament of Canada. What sorts of information is the minister going to bring back to Parliament to indicate the wisdom of this investment? I would just like to make that point.

I would like for you to confirm, even if you do it at a later date, whether the government knows exactly what the policy is right now, or is the money going in just knowing all we are going to get is an audited set of financial statements?

Ms. Giles: I'll ask Neil to describe this in some detail and where we're at with the policy right now that remains under development. But, again, in addition to the annual report with the annual statement, there is also going to be, at a minimum, quarterly statements and summaries that are provided on the financial position. I think it's also important to reflect upon the mirroring and the best practice that this is with the other multilateral development banks that Canada is also a member of, including the European Bank for Reconstruction and Development and the World Bank.

Perhaps, Mr. Saravanamuttoo, you could elaborate a little bit on the policy.

Mr. Saravanamuttoo: It's important to remember that the Articles of Agreement were agreed to by the members as the bank was starting to become operational, so they define the expectations of the shareholders, but they define those minimum expectations. In this case, the minimum expectations are, as would be the case with any private corporation that is publicly listed, that an annual report would be provided with audited financial statements and quarterly reports on the financials.

Now that would be the minimum expectations of shareholders, but given that these Articles of Agreement may not be changed for a number of years, if not decades, the shareholders would be unlikely to want to specify exactly what would be required in terms of reporting on top of that to allow for flexibility and evolution over time.

What we can do is look at the practice of other multilateral development banks and see what they have done, because their articles of agreement would have similar requirements that they will provide an annual report and financial statements. What we have seen is that, over time, they have provided shareholders with corporate scorecards. They have provided shareholders with development impact results. So there are a number of different reporting instruments that we've received from these institutions that we would be able to draw on to provide further clarification.

question la sagesse qu'il y a à investir une telle somme dans une banque qui n'a pas précisé le genre de renseignements qu'elle fournira, à part un état financier audité. Ce n'est vraiment pas beaucoup.

Ces fonds sont fournis par l'entremise du Parlement du Canada. Quelle sorte de renseignements le ministre pourra-t-il fournir à ce dernier pour prouver le caractère judicieux de cet investissement? C'est simplement une observation que je voudrais formuler.

Je voudrais que vous confirmiez, même si vous le faites à une date ultérieure, que le gouvernement connaît exactement la teneur de la politique ou s'il investit l'argent en sachant seulement qu'il recevra des états financiers audités.

Mme Giles: Je demanderai à Neil de vous expliquer en détail où nous en sommes actuellement avec cette politique qui est encore en élaboration. Mais je le répète: outre le rapport et l'état financier annuels, nous recevrons au moins des sommaires et des états financiers trimestriels sur la situation financière. Je pense qu'il importe également de réfléchir au respect des pratiques exemplaires des autres banques multilatérales de développement dont le Canada fait aussi partie, notamment la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque mondiale.

Peut-être pourriez-vous nous en dire un peu plus sur la politique, monsieur Saravanamuttoo.

M. Saravanamuttoo: Il importe de se rappeler que les statuts ont été acceptés par les membres quand la banque a commencé à prendre son envol; ils définissent donc les attentes des actionnaires, mais également ces exigences minimales. Dans le cas présent, la banque fournira au moins un rapport annuel avec des états financiers audités et des rapports trimestriels sur les finances, comme le ferait n'importe quelle société privée cotée en bourse.

Ce serait là les attentes minimales des actionnaires, mais comme ces statuts pourraient ne pas être modifiés avant un certain nombre d'années, voire des décennies, il est peu probable que les actionnaires veuillent préciser exactement quels rapports seraient exigés en plus de ces documents afin d'accorder une certaine souplesse et de permettre une évolution avec le temps.

Nous pouvons étudier les pratiques des autres banques multilatérales de développement pour voir ce qu'elles font, car leurs statuts comprendraient des exigences semblables prévoyant la présentation de rapports annuels et d'états financiers. Nous avons constaté qu'au fil du temps, ces institutions ont fourni aux actionnaires des fiches de rendement et des résultats sur les répercussions du développement. Nous avons donc reçu d'elles un éventail de rapports nous permettant d'y voir plus clair.

Senator Marshall: I'll make one final point in response to that. I have to disagree with you because, under these articles, it says:

The Bank shall establish a policy on the disclosure of information in order to promote transparency in its operations.

When I read that, I don't think that this bank has any consideration of what other financial institutions do. They are going to establish their own policy. So I would like to see what that policy is. That is all that I'm requesting.

Ms. Giles: Certainly.

Senator Andreychuk: I would like to follow up on the governance of this bank. The World Bank, which we joined at some point, for the members at that time there was some optimism that we shared certain values; we had certain aspirations and goals. We were not a large player there either, compared to the other countries, but we had some optimism that we could influence the larger players.

So we're going strategically into the Asian Infrastructure Investment Bank, I think, for a political reason. We want to be at the table. We want to see whether we can have some influence and be a player in Asia. But where does the optimism come that we can influence the people at the table when we see that 30 per cent is in the hands of China?

When we look at the "bilateral" with China, we are concerned about the issue of technologies and their transfer. We know that back in the World Bank days, it was very hard to have a level playing field. We fought hard to get all of these additional rules about corruption and tendering processes and accountability in the World Bank.

I'm reading what you're saying as we have joined the table. It's a bit of a gamble, and we think we might have some influence. We hope that the people at the table will be likeminded with us to influence the process so that it becomes more like a World Bank process, which we have struggled with. We haven't been particularly helpful for businesses through the World Bank, until very recently. Even then, I would say we're limited in tendering. We're not that successful, but at least we have some sharing.

I'm going back to Senator Forest's point. What is our strategic plan, politically as well as financially, to influence the players at the table? Because we're not there yet fully, and we have a small share. So we should know what our limited outcome is now. Otherwise, we think we're going to be there, we are going to be dynamic, and this is going to be a game changer for businesses and for the Canadian government. I think that's over-optimistic.

La sénatrice Marshall: Je formulerai une dernière observation en réaction à cette intervention. Je me dois d'être en désaccord avec vous, car voici ce qu'indique cet article :

La Banque adopte une politique de divulgation d'informations afin de promouvoir la transparence de ses opérations.

Quand je lis ce passage, je n'ai pas l'impression que cette banque se soucie de ce que font les autres institutions financières. Elle établira sa propre politique. J'aimerais donc voir cette politique. C'est tout ce que je demande.

Mme Giles: Bien sûr.

La sénatrice Andreychuk: Je voudrais revenir au sujet de la gouvernance de la banque. Lorsque le Canada s'est joint à la Banque mondiale, les membres étaient optimistes, espérant qu'ils partageraient des valeurs, des aspirations et des objectifs. Comparativement aux autres pays, nous n'étions pas un acteur important dans cette banque non plus, mais nous espérions influencer les gros joueurs.

Ainsi, je pense que nous adhérons stratégiquement à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures pour des motifs politiques. Nous voulons être à la table et voir si nous pouvons avoir une certaine influence et être un acteur en Asie. Mais qu'est-ce qui nous permet d'espérer que nous pouvons influencer les autres membres alors que la Chine détient 30 p. 100 des actions?

Quand nous envisageons un accord bilatéral avec la Chine, nous nous préoccupons des technologies et de leur transfert. Nous savons qu'à l'époque, il nous a été très difficile de jouer sur un pied d'égalité au sein de la Banque mondiale. Nous nous sommes battus bec et ongles pour y imposer des règles supplémentaires sur la corruption, le processus d'appel d'offres et la reddition de comptes.

Je comprends que vous nous dites que nous sommes maintenant à la table. Nous prenons une sorte de pari, pensant pouvoir avoir une influence. Nous espérons que les autres membres partageront nos vues afin d'influencer le processus pour qu'il s'apparente à celui de la Banque mondiale, lequel nous a donné du fil à retordre. Jusqu'à tout récemment, nous n'avions pas été tellement utiles aux entreprises au sein de cette banque. Même maintenant, je dirais que nous sommes limités en ce qui a trait aux appels d'offres. Nous n'avons pas tellement de succès, mais nous avons au moins une certaine participation.

Je reviendrai à la remarque du sénateur Forest. Quel plan stratégique avons-nous du point de vue politique et financier pour influencer les membres? Nous ne sommes pas encore membres à part entière et notre participation est minime. Nous devons donc savoir maintenant quel est notre résultat limité. Sinon, nous penserons pouvoir être dynamiques et changer la donne pour les entreprises et le gouvernement du Canada, ce qui

Maybe in the long run, but at the moment, politically and financially, we're small players there. We should target what it is we think we can achieve, whether it is politically, at the table, to make the rules better, or whether we believe that we can look at the tenders and get some influence for Canadian companies. Most of those, as you said, are mergers anyway, so we should at least be facilitating the businesses to determine who they partner with to get the tender.

Unlike the African Development Bank. We knew we were going in there, but we wanted Africa to take ownership. We knew there was money and wealth in Africa, and we wanted to be at the table to encourage African players to start looking after their own countries. Strategically, we were there in a different manner. I think that I would like to know what our short- and long-term goals are in the Asian development bank. We didn't know whether we should, so we didn't have a clear objective. Then we joined later.

What is our strategic plan? I think that's what we're saying here. We need to justify to taxpayers the use of taxpayers' money, and we need to know what the plan is. As this bank develops, what are the measurable milestones?

Ms. Giles: I would say the long-term strategic objective for Canada joining is to help to address the estimated annual \$1.7 trillion a year financing gap for infrastructure in Asia. In doing so, a series of different benefits will accrue for Canadians and can be measured in a variety of different ways, some of which we've talked about here today. We do believe that sustainable growth economically in Asia will have significant benefits for Canada as a small, open trading economy.

I think at the same time it's important to recall that a big part of our approach to joining the AIIB is that it is part of our official development assistance as well. Potential commercial benefits could accrue for Canadian companies directly in terms of procurement opportunities and indirectly in terms of the strength in infrastructure that will make it easier to trade and move goods to market. This is fundamentally part of our international assistance policy and our international assistance expenditures.

For instance, the OECD Development Assistance Committee sets the guidelines and rules over what can be counted as official development assistance and what can't be counted as official development assistance. The OECD DAC indicated that 85 per cent of AIIB's funding counts as official development assistance.

serait trop optimiste, selon moi. Nous y parviendrons peut-être à long terme, mais pour le moment, sur les plans politique et financier, nous sommes un petit acteur. Nous devrions viser des objectifs que nous pensons pouvoir atteindre en faisant jouer notre influence politique pour améliorer les règles ou déterminer si nous pensons pouvoir examiner les appels d'offres afin d'exercer une influence pour les entreprises canadiennes. La plupart des projets donnent lieu à des fusions, comme vous l'avez souligné; nous devrions donc au moins aider les entreprises à déterminer avec quelles entreprises elles veulent s'associer pour remporter l'appel d'offres.

Ce n'est pas comme dans le cas de la Banque africaine de développement. Nous savions que nous voulions en faire partie, tout en souhaitant que l'Afrique en soit propriétaire. Sachant qu'il y avait de l'argent et de la richesse en Afrique, nous voulions pouvoir encourager les acteurs africains à commencer à prendre soin de leurs propres pays. Notre objectif stratégique était différent alors. Je pense que j'aimerais connaître nos objectifs à court et à long terme à l'égard de la Banque asiatique de développement. Nous ignorions si nous devions en faire partie, alors nous n'avions pas d'objectif clair. Nous nous sommes joints à la banque par la suite.

Quel est notre plan stratégique? Je pense que c'est ce que nous voulons savoir ici. Nous devons justifier auprès des contribuables l'utilisation que nous faisons de leur argent, et nous devons connaître ce plan. Quand une banque se développe, quels sont les jalons mesurables?

Mme Giles: Je dirais qu'en se joignant à la banque, le Canada a pour objectif stratégique à long terme de contribuer à combler le déficit de financement en matière d'infrastructure en Asie, lequel est évalué à 1,7 billion de dollars par année. Cette démarche aura pour les Canadiens un éventail d'avantages qui peuvent être évalués de diverses manières, dont certaines ont été évoquées ici aujourd'hui. Nous sommes d'avis que la croissance économique durable en Asie aura des avantages substantiels pour la petite économie commerciale ouverte du Canada.

Il importe également de se rappeler que l'approche que nous adoptons afin de nous joindre à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures fait aussi partie de notre aide officielle au développement. Les entreprises canadiennes pourraient en tirer des avantages commerciaux potentiels directement sous la forme d'occasions d'approvisionnement et indirectement en raison de la force des infrastructures qui facilitera le commerce et le transport des biens jusqu'au marché. Cette démarche s'inscrit fondamentalement dans notre politique et nos dépenses d'aide internationale.

Par exemple, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a établi des lignes directrices et des règles sur ce qui peut ou non être considéré comme de l'aide au développement officielle. Il a indiqué que 85 p. 100 des comptes de financement de la Banque

This is heavily an international development assistance focus and that's a big part of why Canada is joining the bank, with the belief that when the world is more prosperous and stable, Canadians are better off and Canada can become more prosperous and stable.

One of the challenges with measuring results for international assistance is those are long-term measures and indicators and are quite often indirect. But we do believe that by helping and supporting sustainable and inclusive economic growth in Asia, the economic growth in that region will help the poorest and most vulnerable and also have benefits for Canadians more directly.

It might be helpful to speak a bit about the safeguards and various policies the bank has in place for social, environmental and labour, if that might be helpful to the committee. A couple of questions have skirted around it.

The Chair: There's no doubt that will bring clarity to some of the questions.

Ms. Giles: The AIIB reflects the operating and governance structures of existing international financial institutions. As I mentioned briefly, it has adopted the best practices of other multilateral development banks. More concretely, in March 2017, the AIIB adopted the list of sanctioned firms and individuals that have been debarred from other multilateral banks. That's called the cross-debarment. So the AIIB has adopted that sanctions list.

The AIIB has also put in place a policy on prohibited practices which speaks to sanctions malpractice, which is obviously important to Canada. That covers coercive, collusive, corruption and fraudulent practices, misuse of resources, obstruction and theft. There is quite a robust policy there that again has drawn on the work of other international, financial institutions and MDBs, so there's not a reinventing of the wheel or practices that are being developed independently by the AIIB. It's drawing from all the work and quite often hard lessons learned that other multilateral development banks have experienced over the last 30 years or so.

The AIIB has also put in place social and environmental safeguards that parallel the existing MDB safeguards. They were formalized in spring 2016. What is interesting is that they were formalized following a robust round of public consultations in the fall of 2015. The safeguards include, for example, restrictions on child labour and require project conformity with the International Labour Organization's Minimum Age Convention.

asiatique d'investissement pour les infrastructures constituent de l'aide officielle au développement.

Cette démarche vise en grande partie à offrir de l'aide au développement, et si le Canada se joint à la banque, c'est notamment parce que nous croyons que, lorsque le monde sera plus prospère et plus stable, les Canadiens en bénéficieront et le Canada pourra devenir plus prospère et plus stable.

Ce qui est difficile lorsqu'on évalue les résultats de l'aide internationale, c'est qu'il s'agit de mesures et d'indicateurs à long terme qui sont souvent indirects. Nous pensons toutefois que si nous favorisons et soutenons une croissance durable et inclusive en Asie, cette dernière aidera les plus pauvres et les plus vulnérables, et aura également des avantages pour les Canadiens plus directement.

Il pourrait être utile de traiter des mesures de protection et des diverses politiques que la banque a mises en place en ce qui concerne les questions sociales et environnementales et la maind'œuvre, si cela peut aider le comité, dont certaines questions effleuraient le sujet.

Le président : Il ne fait aucun doute que ces explications apporteront des précisions sur certaines questions.

Mme Giles: La Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures s'inspire des structures d'exploitation et de gouvernance des institutions financières internationales existantes. Comme je l'ai souligné brièvement, elle a adopté les pratiques exemplaires d'autres banques multilatérales de développement. Plus concrètement, en mars 2017, elle a fait sienne la liste des entreprises et des particuliers sanctionnés qui ont été radiés par d'autres banques multilatérales. C'est ce qui s'appelle la radiation mutuelle. Elle a donc adopté cette liste.

La banque a également instauré une politique sur les pratiques prohibées prévoyant de punir les fautes professionnelles, une mesure qui est, de toute évidence, importante pour le Canada. Cette politique interdit la coercition, la collusion, la corruption, les pratiques frauduleuses, le mauvais usage des ressources, l'obstruction et le vol. Il s'agit d'une politique fort solide qui, ici encore, fait fond sur les travaux d'autres institutions financières internationales et banques multilatérales de développement; la banque ne réinvente donc pas la roue ni n'élabore de pratiques de manière indépendante. Elle s'inspire plutôt du travail des autres banques multilatérales de développement et leçons qu'elles ont bien souvent durement tirées de l'expérience acquise depuis une trentaine d'années.

La banque a également mis en place des mesures de protection sociales et environnementales semblables à celles des autres banques multilatérales de développement, qu'elle a officialisées au printemps 2016. Fait intéressant, elle l'a fait à la suite d'une solide série de consultations publiques menée à l'automne 2015. Parmi ces mesures de protection figurent notamment des restrictions sur le travail des enfants et une obligation de

There are also requirements in place around consideration for environmental damage, including pollution abatement practices, biodiversity considerations and sustainability of land and water use.

There are also considerations in place for the safeguards around involuntary resettlement, physical or economic displacement. Like the World Bank, the AIIB requires resettlement activities to be conceived and executed as sustainable development programs, providing sufficient resources to enable affected people to share in the program benefit.

AIIB also has an entire section devoted to managing relationships with indigenous peoples, which is also something important to the Government of Canada. It requires a client to design and implement projects in a way that fosters full respect of indigenous peoples' identity, dignity, human rights, economies and cultures as defined by the indigenous peoples themselves, so that they receive culturally appropriate social and economic benefits and do not suffer adverse impacts and can actively participate in the projects.

AIIB also has in place practices to check the financial statements of projects and works with the recipients to make sure that the money is going to the intended destination. This is done by the independent Compliance, Effectiveness and Integrity Unit that, again, is headed by a dual national from the United Kingdom. So we have a relatively high level of confidence in that unit.

One of the benefits the AIIB has had, being one of the newer kids on the block, is they're able to take the lessons learned from other multilateral development banks. Ms. Nadarajah has actually done a line-by-line comparison between AIIB's policies, the World Bank's policies and MDB policies. With very few exceptions, it's almost a line-to-line comparison.

Part of that speaks to the fact that 75 per cent of the projects the bank has done in its first few years of operations have been joint with other multilateral development banks, so obviously, in the case of those joint practices, the AIIB is having to meet the standards of the other banks, whether it be the World Bank or the European Reconstruction and Development Bank.

In many ways, the AIIB is further and faster out of the gate on this than other MDBs were in the 1950s, 1960s and 1970s when they were launched and the thinking wasn't quite as progressive and there wasn't as much independence around those integrity units.

conformité à la Convention sur l'âge minimum de l'Organisation internationale du Travail. À cela s'ajoutent des exigences quant aux dommages à l'environnement, en ce qui concerne notamment les pratiques d'atténuation de la pollution, la prise en compte de la biodiversité et l'utilisation durable des terres et de l'eau.

Il y a également des conditions pour les mesures de protection reliées à la réinstallation forcée ou aux déplacements physiques ou économiques. Tout comme la Banque mondiale, la BAII exige que les activités de réinstallation soient conçues et menées comme des programmes de développement durable, afin de fournir suffisamment de ressources aux personnes concernées, pour que celles-ci puissent bénéficier des retombées du programme.

La BAII consacre également un volet entier à la gestion des relations avec les peuples autochtones. Cet enjeu est aussi important pour le gouvernement canadien. Ainsi, un client doit élaborer et mettre en œuvre des projets dans le respect total de l'identité, de la dignité, des droits de la personne, de l'économie et de la culture des peuples autochtones, tels que définis par ces derniers. L'objectif est qu'ils tirent des avantages économiques et sociaux culturellement appropriés, qu'ils puissent participer activement aux projets et qu'ils ne subissent pas de répercussions négatives.

La BAII a également des procédures pour vérifier les états financiers de projets et travaille avec les bénéficiaires afin de s'assurer que l'argent serve bien au but premier. Ces vérifications sont l'œuvre d'une unité indépendante dirigée par un citoyen du Royaume-Uni ayant une double nationalité. Cette unité s'assure de la conformité, de l'efficacité et de l'intégrité. Nous avons confiance en cette unité.

Étant relativement récente, la BAII a certains avantages. Par exemple, elle peut s'inspirer de leçons tirées par d'autres banques multilatérales de développement. Mme Nadarajah a déjà fait une comparaison exhaustive entre les politiques de la BAII et celles de la Banque mondiale et des BMD. Elles sont identiques, à quelques exceptions près.

Cela s'explique, entre autres, par le fait que 75 p. 100 des projets réalisés par la BAII lors de ses premières années d'activité ont été des projets menés conjointement avec d'autres banques multilatérales de développement. Certaines pratiques étaient donc identiques, car la BAII devait évidemment se conformer aux normes des autres banques, que ce soit la Banque mondiale ou la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

De bien des façons, la BAII est en fort meilleure posture que d'autres BMD l'étaient dans les années 1950, 1960 ou même dans les années 1970 lorsqu'elles se sont lancées en affaires. À l'époque, les mentalités n'étaient pas aussi progressistes qu'aujourd'hui et les unités d'intégrité n'étaient pas aussi indépendantes.

I'm sorry, that was quite long, but I hope it's helpful to the committee.

Senator Andreychuk: One of the things we will have to track is the projects the bank undertakes and whether the standards are really the same as they are in other bank projects, and match it against the infrastructure projects which China bilaterally, using all methods of financing, internally and otherwise, is doing for infrastructure not only in Asia but elsewhere, and see whether those standards of implementation are the same. I won't say anymore, but I think you know what I'm getting at.

That's why the question of the influence of one partner compared to the rest is important. I would suggest that Canada, if it's going to be at the table and be relevant at all, better start finding its "like-minded" at the table as a strategy and buffer for the larger contributor.

Ms. Giles: Certainly.

[Translation]

Senator Forest: Clearly, this investment is being made in the spirit of international solidarity, and I applaud that. As the Finance Committee, our responsibility, in my view, would be to verify that a favourable environment is established so that all the opportunities for Canadian companies and business people can be seized in the best and most effective way. All we have to do is put this in our minutes so that we can make sure that it has been done, when Canada has become a member and when another meeting is held.

[English]

The Chair: Before we move on to the next division, I would like to ask a few questions. If you can't answer now, please send the information to the clerk.

Can Canada secure Canadian content, a percentage, in any contract?

Ms. Giles: No, because it's an open procurement policy.

The Chair: Could the AIIB invest in defence infrastructure projects in the part of the world we're looking at?

Ms. Giles: We haven't come across it yet, senator. This is not something we've seen in other multilateral development banks traditionally because sovereigns tend to guard those defence projects pretty carefully and jealously, but we will certainly go back and confirm. I want to make sure you have a full answer.

Je m'excuse, ma réponse était longue. J'espère tout de même qu'elle vous sera utile.

La sénatrice Andreychuk: Il faudra, entre autres, surveiller les projets de la banque et déterminer si les normes sont réellement les mêmes que celles de projets d'autres banques. De plus, il faudrait faire une comparaison avec les projets d'infrastructures bilatéraux de la Chine, qui utilise toutes les méthodes de financement, à l'interne ou autres, et pas seulement en Asie, mais ailleurs également. Il faudra déterminer si ces normes de mise en œuvre sont identiques. Je n'en dirai pas davantage, car je crois que vous comprenez où je veux en venir.

Voilà pourquoi il est important de déterminer l'influence qu'un partenaire a par rapport aux autres. Si le Canada se retrouve à la table des décisions et désire être pertinent, il a intérêt à trouver un autre pays aux mêmes idéologies à des fins de stratégie et de protection face aux contributeurs plus importants.

Mme Giles: Tout à fait.

[Français]

Le sénateur Forest: Il est clair que cet investissement s'inscrit dans une perspective de solidarité internationale que je salue. Cet investissement s'inscrit aussi dans une perspective économique. À titre de Comité des finances, notre responsabilité serait, selon moi, de vérifier la mise place d'un environnement favorable, afin que l'ensemble des opportunités pour les entreprises et les gens d'affaires canadiens puissent être saisi de façon optimale et efficace. Il s'agirait tout simplement de le consigner à notre procès-verbal afin que nous puissions vérifier si cela a été fait, lorsque le Canada sera devenu membre et qu'il y aura de nouveau une rencontre.

[Traduction]

Le président : Avant de changer de sujet, j'aimerais vous poser quelques questions. Si vous ne pouvez pas y répondre immédiatement, je vous prierais d'envoyer l'information à la greffière.

Le Canada peut-il s'assurer d'un certain pourcentage de contenu canadien dans les contrats?

Mme Giles: Non, puisqu'il s'agit d'une politique d'approvisionnement ouverte.

Le président : La BAII pourrait-elle investir dans des projets d'infrastructure de défense dans cette région du monde en question?

Mme Giles : Nous n'avons pas encore examiné la question, monsieur le sénateur. Ce n'est pas quelque chose qui se fait traditionnellement dans les autres banques multilatérales de développement, car les pays ont tendance à protéger jalousement et avec grande précaution ces projets de défense. Par contre,

The Chair: Thank you.

Could the bank invest in other locations outside Asia, and could it be located elsewhere in the world?

Ms. Giles: Yes and no.

The Chair: Say yes where and no why.

Ms. Giles: I'll ask Mr. Saravanamuttoo to explain the details.

Mr. Saravanamuttoo: Yes, the bank could have the opportunity to invest outside of the Asian region. That has been recognized by a number of Latin American and African countries that have chosen to join the bank. They recognize or see a potential source of finance here that they would consider for the future. It would require a decision of the board of directors, so it's certainly possible.

With regard to the second question about location, it's written into the Articles of Agreement that the bank will be situated in Beijing, China, so unless the Articles of Agreement were changed, that's the location of the headquarters.

The Chair: Thank you.

We will now move to Division 3, and you'll find this in tab 3 in the binder. There we will have Nicole Giles and Neil Saravanamuttoo continue.

Can you please identify yourself and inform the committee who will be leading with comments and a presentation?

Ms. Giles: I'm Nicole Giles, Director General for the International Finance and Development Division at the Department of Finance Canada, and I'll be leading the introduction and the response to questions.

I'm joined by Neil Saravanamuttoo, the Director for Multilateral Institutions within the International Finance Development Division at the Department of Finance Canada.

The Chair: Please make your presentation on Division 3.

Ms. Giles: This item relates to the program transfer of the Global Agriculture and Food Security Program, or GAFSP, and the private sector window and Financial Mechanisms for Climate Change Facility, or FMCCF. This is largely an administrative transfer, but I would like to spend a bit of time outlining it to ensure senators are comfortable.

nous allons faire des recherches à ce sujet et vous confirmer le tout, car je veux vous donner une réponse complète.

Le président : Merci.

La banque pourrait-elle investir ailleurs qu'en Asie, et pourrait-elle être localisée ailleurs dans le monde?

Mme Giles: Oui et non.

Le président : Dites-moi où elle pourrait investir et pourquoi elle ne pourrait pas être localisée ailleurs.

Mme Giles : Je vais laisser M. Saravanamuttoo vous donner les détails.

M. Saravanamuttoo: Oui, la banque pourrait investir ailleurs qu'en Asie. Cela a été reconnu par un certain nombre de pays d'Afrique et d'Amérique latine qui ont décidé de devenir membres de la banque. Ces pays reconnaissent qu'il existe une source de financement potentielle pour l'avenir. La décision appartiendrait au conseil d'administration, mais c'est tout à fait possible.

Pour ce qui est de votre seconde question par rapport à l'emplacement de la banque, il est écrit dans les statuts qu'elle sera localisée à Pékin, en Chine. Donc, à moins de modifier les statuts, c'est là que se trouvera le siège social.

Le président : Merci.

Passons maintenant à la section 3, à l'onglet 3 de vos classeurs. Nous allons céder la parole à Nicole Giles et Neil Saravanamuttoo.

Pouvez-vous vous identifier et dire au comité qui dirigera l'exposé et les commentaires?

Mme Giles : Je m'appelle Nicole Giles, je suis directrice générale de la Division des finances internationales et du développement du ministère des Finances du Canada. Je ferai l'exposé et je dirigerai les réponses aux questions.

À mes côtés se trouve Neil Saravanamuttoo, qui est directeur des institutions multilatérales au sein de la Division des finances internationales et du développement du ministère des Finances du Canada.

Le président : Vous pouvez commencer votre exposé sur la section 3.

Mme Giles : Cette section traite du transfert du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, le GAFSP, du guichet du secteur privé ainsi que des mécanismes financiers pour lutter contre les changements climatiques. Ce transfert est surtout administratif, mais j'aimerais en parler plus en détail afin de m'assurer que les sénateurs le comprennent bien.

By way of context, for several years the Government of Canada has been exploring how to bring in and leverage private sector investment in financing for international development. This is part of the billions to trillions agenda that many of you may have heard described.

In 2010-11, the Government of Canada engaged with the World Bank's private sector window, which is the International Finance Corporation, or IFC. Out of those discussions the result was three agreements that were focused on climate change and food security.

The first was Financial Mechanisms for Climate Change Facility — Concessional Finance. The second was Financial Mechanisms for Climate Change Facility — Technical Assistance agreement, including the catalyst fund. Third, the program transfer for the Global Agriculture and Food Security Program private sector window.

The Minister of Finance under the Bretton Woods and Related Agreements Act has the ability to make use of equity investments. The Department of Finance at the time had the necessary expertise on working within private sector financing windows. So the decision at the time was taken for those three agreements to be administered by the Department of Finance, although it was international assistance and development assistance.

So why are we reconsidering the administrative management of these agreements now? With the launch of Canada's new Feminist International Assistance Policy in the spring, increased focus is being put on the need to develop and mainstream innovative financing mechanisms and approaches, including on loans and equity investments, so how to crowd in additional private sector funds for development impact. This requires the building of additional capacity and expertise.

At present, the Minister of Foreign Affairs does not have the necessary authorities to hold equity investments and therefore to administer these three programs in question. As a Budget 2017 measure, there are required legislative changes to the Minister of Foreign Affairs' authorities for the administrative transfer of the programs being proposed as part of Bill C-63.

The scope of the proposed legislative changes to the authorities of the Minister of Foreign Affairs is limited exclusively to the transfer of these three programs. So the Department of Finance and Global Affairs Canada are considering options for how to expand the authorities beyond these programs in order to better facilitate innovative

J'aimerais vous exposer un peu le contexte. Pendant plusieurs années, le gouvernement du Canada a tenté de trouver des façons d'attirer des investissements du secteur privé pour financer le développement international. Cela fait partie du programme de milliards ou même de billions de dollars dont bon nombre d'entre vous ont probablement entendu parler.

En 2010-2011, le gouvernement du Canada a eu des discussions avec la Société financière internationale à propos du guichet du secteur privé de la Banque mondiale. Ces discussions ont mené à trois accords axés sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire.

Le premier accord portait sur les mécanismes financiers pour lutter contre les changements climatiques, précisément sur le financement concessionnel. Le second accord portait aussi sur les mécanismes financiers pour lutter contre les changements climatiques, mais précisément sur l'aide technique, y compris le fonds catalyseur. Enfin, le troisième accord portait sur le guichet du secteur privé du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

En vertu de la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, le ministre des Finances peut utiliser des placements en actions. À l'époque, le ministère des Finances avait l'expertise nécessaire pour travailler au sein de guichets de financement du secteur privé. Il a donc été décidé que ces trois accords seraient gérés par le ministère des Finances, même s'il était question d'aide internationale et d'aide au développement.

Alors, pourquoi réexaminons-nous maintenant la gestion administrative de ces accords? Avec le lancement de la nouvelle Politique féministe d'aide internationale du Canada au printemps, l'accent est davantage mis sur la nécessité d'élaborer et d'intégrer des approches et des mécanismes de financement innovateurs, notamment des prêts et des placements en actions, c'est-à-dire la question de savoir comment attirer des fonds supplémentaires du secteur privé afin de favoriser le développement. Pour ce faire, il faut acquérir des capacités et des compétences supplémentaires.

À l'heure actuelle, la ministre des Affaires étrangères n'a pas les pouvoirs nécessaires pour détenir des placements en actions et, par ricochet, pour administrer les trois programmes en question. Cette mesure étant prévue dans le budget de 2017, il faut apporter des modifications législatives aux pouvoirs de la ministre des Affaires étrangères pour permettre le transfert administratif des programmes proposés dans le cadre du projet de loi C-63.

La portée des modifications législatives proposées aux pouvoirs de la ministre des Affaires étrangères se limite exclusivement au transfert de ces trois programmes. Le ministère des Finances et Affaires mondiales Canada examinent donc des options pour déterminer comment étendre les pouvoirs au-delà de ces programmes afin de mieux faciliter le financement

development finance, but the measures in this act are limited only to these three programs as a preliminary or first step.

So these legislative measures will not change the Government of Canada's relationship with the World Bank or with the IFC in any way.

We're very happy to answer any questions that senators may

Senator Eaton: Thank you, Ms. Giles.

The Finance Department is obviously very expert and rather large in its excellence. Why would you not have the expertise that Global Affairs has, for instance, in climate change facility? Wouldn't that go to the environment ministry? The Global Agriculture and Food Security Program, why would that go to the ministry of agriculture? These are all people who are very specialized in those areas. Having sat on the Agriculture Committee for five years, I know how excellent the ag ministry is.

I find it stunning that you take these three important areas of aid and just give them to poor Madam Freeland who is also trying to do NAFTA, TPP and manage North Korea. It's going to end up being the officials, obviously, in her department, so why are they more qualified than you or the ministry of finance or the ministry of environment or the ministry of agriculture?

Ms. Giles: That's a really important consideration. I think part of the response goes back to how Canada delivers its international assistance and the bulk of its international assistance envelope.

The reason the authorities go to the Minister of Foreign Affairs is that under the DFATD Act — which is the legislation that governs Global Affairs Canada, so although the name has changed to Global Affairs Canada, the legislation is still the DFATD Act — those authorities are delegated to the Minister for International Development. That's why it is the Minister of Foreign Affairs, and we expect the authorities to be delegated as they are in the other programs.

Part of it is that within the Department of Global Affairs, a series of terms and conditions is held by that department and given to that department by the Treasury Board to administer programs internationally.

innovateur dans le domaine du développement, mais les mesures prévues dans le projet de loi portent uniquement sur ces trois programmes, en guise de démarche préliminaire ou de première étape.

Par conséquent, ces mesures législatives ne changeront absolument rien à la relation du gouvernement du Canada avec la Banque mondiale et la Société financière internationale.

Nous serons ravis de répondre aux questions des sénateurs.

La sénatrice Eaton : Merci, madame Giles.

Le ministère des Finances possède évidemment un savoir-faire considérable et axé sur l'excellence. Pourquoi n'auriez-vous pas l'expertise d'Affaires mondiales Canada, par exemple, pour gérer le programme de lutte contre les changements climatiques? N'est-ce pas plutôt le ministère de l'Environnement qui devrait s'en occuper? Quant au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, pourquoi n'irait-il pas au ministère de l'Agriculture? Ces ministères emploient des gens qui se spécialisent dans ces domaines. Ayant moi-même siégé au Comité de l'agriculture pendant cinq ans, je sais à quel point le ministère de l'Agriculture fait de l'excellent travail.

Je trouve renversant que vous preniez ces trois importants domaines d'aide internationale et que vous les donniez tout simplement à la pauvre Mme Freeland, qui s'occupe déjà de l'ALENA et du Partenariat transpacifique, en plus de gérer le dossier de la Corée du Nord. Bien entendu, ces programmes finiront par être délégués aux fonctionnaires de son ministère, alors pourquoi sont-ils plus qualifiés que vous ou les autres fonctionnaires des ministères des Finances, de l'Environnement ou de l'Agriculture?

Mme Giles : C'est un élément très important. Je pense qu'une partie de la réponse revient à la question de savoir comment le Canada fournit son aide internationale et comment il utilise le gros de son enveloppe réservée à cette fin.

La raison pour laquelle les pouvoirs sont transférés à la ministre des Affaires internationales, c'est qu'en vertu de la Loi sur le MAECD, soit la loi qui régit Affaires mondiales Canada — à noter que même si le ministère a changé de nom, la loi reste la même —, ces pouvoirs sont délégués à la ministre du Développement international. Voilà pourquoi c'est la ministre des Affaires étrangères qui s'en occupe, et nous nous attendons à ce que les pouvoirs soient délégués, comme c'est le cas pour les autres programmes.

Cela tient, en partie, au fait que le ministère des Affaires mondiales s'est vu confier une série d'attributions par le Conseil du Trésor pour administrer des programmes à l'échelle internationale.

That's where the difference comes between the expertise of Global Affairs Canada in administering international development and international assistance programs and why Treasury Board has given them specific terms and conditions surrounding how to do that, such as how to write the contribution arrangements and how to do the granting authorities.

So while the domestic departments within the Government of Canada that hold the incredible expertise that you've pointed to, whether it's agriculture or ECCC, the delivery of that international assistance is still largely done through Global Affairs because they have the terms and conditions that Treasury Board has given them.

Senator Eaton: I can see that Madam Freeland might decide that she wants Canada to help any given country in Africa or Asia in terms of agriculture or the environment, but surely the officials in those other two ministries, she would go to them and get some of their expertise. So often we've found out, sitting on Finance, that we tend to give money away but there's no accountability for it because we just give it away. When you ask how the program is working, nobody can give us an answer.

That's why I'm surprised that those three rather interesting programs are being given to Global Affairs where they don't have the agriculture or the environment. They might know how to give money and do the contracts, but they don't have the expertise to say, "No, that's not what Sudan needs. There's this new technology in water filtration. We should try and do it that way." They are taking it on themselves. It's rather a large move.

Ms. Giles: There's a very strong group within Global Affairs Canada that focuses on the environment and climate change and does quite a bit of programming. While I would not want to speak for my colleagues in another department, I do understand that a lot of coordination takes place with ECCC and with Agriculture as well, so there are strong linkages.

I think what's important to remember about these three programs as well is that they're being implemented through the private sector window of the International Finance Corporation of the World Bank. While there's certainly input into the project selection, this is also a bit of a learning opportunity for the Government of Canada in terms of how we engage with the private sector, how we do some of that private sector leveraging and how we engage with private sector financing for development to be able to pull in private sector money and to be able to amp up the grants or contribution money.

Voilà ce qui distingue l'expertise d'Affaires mondiales Canada pour ce qui est d'administrer les programmes de développement international et d'aide internationale, et c'est pourquoi le Conseil du Trésor lui a donné des attributions précises en ce qui concerne la façon de procéder, notamment la façon de rédiger les accords de contribution et de prendre les décisions d'octroi de subventions.

Par conséquent, même si certains ministères au sein du gouvernement du Canada possèdent une expertise incroyable, comme vous l'avez souligné, que ce soit le ministère de l'Agriculture ou ECCC, la prestation de l'aide internationale se fait, en grande partie, par l'entremise d'Affaires mondiales parce que le Conseil du Trésor lui a décerné les attributions nécessaires.

La sénatrice Eaton: Je peux comprendre que Mme Freeland puisse décider de faire en sorte que le Canada accorde de l'aide à un pays précis en Afrique ou en Asie dans le domaine de l'agriculture ou de l'environnement, mais elle finirait sûrement par s'adresser aux fonctionnaires de ces deux autres ministères pour mettre à profit leur expertise. Nous avons souvent constaté, en siégeant au Comité des finances, que nous sommes portés à distribuer de l'argent, mais il n'y a aucune reddition de comptes parce que nous ne faisons que donner allégrement les fonds. Quand nous cherchons à savoir comment fonctionne le programme, personne ne peut nous répondre.

C'est pourquoi je suis surprise que ces trois programmes bien intéressants soient transférés à Affaires mondiales, un ministère qui n'a aucune expertise en agriculture ou en environnement. Ses fonctionnaires savent peut-être comment accorder les fonds et attribuer les contrats, mais ils ne possèdent pas l'expertise nécessaire pour dire : « Non, ce n'est pas ce dont le Soudan a besoin. Il y a une nouvelle technologie de filtration d'eau. Nous devrions opter pour cette solution. » Ils sont maintenant appelés à prendre le relais. C'est plutôt un gros changement.

Mme Giles : Affaires mondiales Canada compte un groupe très compétent qui se penche sur l'environnement et les changements climatiques et qui s'occupe de plusieurs programmes. Je ne veux pas parler au nom de mes collègues d'un autre ministère, mais je sais qu'il y a beaucoup de coordination avec ECCC ainsi qu'avec le ministère de l'Agriculture — bref, il existe des liens étroits.

À mon avis, il est important de se rappeler que ces trois programmes sont mis en œuvre dans le cadre du guichet du secteur privé au sein de la Société financière internationale de la Banque mondiale. Même si notre pays a certainement son mot à dire dans la sélection des projets, c'est aussi en quelque sorte une possibilité d'apprentissage pour le gouvernement du Canada en ce qui concerne la façon de collaborer avec le secteur privé, d'obtenir des investissements privés et de tirer profit du financement du secteur privé à des fins de développement pour

Senator Eaton: Private sector money in Canada or in the countries you want to help?

Ms. Giles: Internationally. The IFC, for example, would be implementing projects in Ethiopia or Colombia. Depending on the project, sometimes there are larger institutional investors located in other countries. Sometimes it's the private sector within the host country itself for the project and sometimes it's larger multilateral private sector corporations.

Senator Marshall: I'm looking at proposed subsection 178(2), "Share — acquisition." That subsection provides for the acquisition of shares. Is that a new section?

Mr. Saravanamuttoo: The entirety of 177 to 179 is all new.

Senator Marshall: Is there any funding budgeted for the acquisition of shares in a corporation? Is there any money budgeted in either the June budget or Bill C-63? Is there anything definitive? Is it just there in hopes something will come up or is there something specific in mind?

Ms. Giles: The funding associated with these three programs went out the door many years ago, I think most of it in 2010-11. There were a couple of more recent payments. There's no additional funding anticipated to go into these programs at this point. It's the administrative transfer of ongoing programs.

Senator Marshall: You said there's something in 2010-11. What would it have been?

Mr. Saravanamuttoo: The agriculture and food security program, that was US\$50 million. The climate change program was approximately \$400 million.

Senator Marshall: Do they still show up as investments to the Government of Canada or have they been written down or written off?

Mr. Saravanamuttoo: These are what are known as concessional finance vehicles and they have been provisioned at a certain rate. Whereas our previous discussion about investments in the Asian Infrastructure Investment Bank, the current public sector accounting standards would dictate we write those down 100 per cent. These ones are not written down 100 per cent. There's a return of capital up to a certain degree on both programs.

être en mesure d'attirer des capitaux privés et d'accroître ainsi les subventions et les contributions.

La sénatrice Eaton : Des capitaux privés au Canada ou dans les pays que vous voulez aider?

Mme Giles: À l'échelle internationale. La Société financière internationale, par exemple, mettrait en œuvre des projets en Éthiopie ou en Colombie. Selon le projet, il y a parfois de grands investisseurs institutionnels situés dans d'autres pays. Parfois, il s'agit du secteur privé dans le pays hôte du projet et, d'autres fois, il s'agit de grandes sociétés multilatérales privées.

- La sénatrice Marshall: Je regarde le paragraphe proposé 178(2), qui porte, comme son titre l'indique, sur l'acquisition d'actions. S'agit-il d'une nouvelle disposition?
- **M. Saravanamuttoo:** Les articles 177 à 179 sont tous nouveaux.

La sénatrice Marshall: Des fonds ont-ils été prévus pour l'acquisition d'actions dans une société? Y a-t-il de l'argent prévu dans le budget de juin ou dans le projet de loi C-63? Y a-t-il quelque chose de définitif? Cette disposition est-elle là uniquement dans l'espoir d'une mesure éventuelle, ou y a-t-il quelque chose de concret?

Mme Giles : Le financement associé à ces trois programmes a été versé il y a bien des années. Je crois que c'était, pour la plupart, en 2010-2011. Il y a eu quelques paiements plus récents. À ce stade-ci, aucun autre financement n'est prévu pour ces programmes. Il est question du transfert administratif des programmes permanents.

La sénatrice Marshall: Vous avez dit qu'il y a eu un versement en 2010-2011. C'était pour quel programme au juste?

- **M. Saravanamuttoo :** Le programme pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, d'un montant de 50 millions de dollars américains. Quant au programme de lutte contre les changements climatiques, c'était d'environ 400 millions de dollars.
- La sénatrice Marshall: Ces montants apparaissent-ils toujours comme des investissements du gouvernement du Canada, ou est-ce qu'ils ont été déduits ou radiés?
- M. Saravanamuttoo: Il s'agit de mécanismes de financement concessionnel, comme on les appelle, et ces fonds ont été réservés à un certain taux. Pour revenir à notre discussion précédente sur les investissements dans la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures, les normes comptables actuelles du secteur public exigeraient leur déduction complète. Par contre, les investissements dont il est question ici ne sont pas déduits à 100 p. 100. Il y a un rendement du capital, jusqu'à un certain taux, dans le cadre des deux programmes.

Senator Marshall: So if I look in the public accounts under investments, I will find some dollar amount for those?

Mr. Saravanamuttoo: Yes.

The Chair: The last question will go to Senator Maltais to complete Division 3. We need to vacate this room in the next three minutes.

[Translation]

Senator Maltais: I would like to know which agricultural program dealing with the carbon tax you have invested in.

Mr. Saravanamuttoo: I am sorry. Can you repeat the question?

Senator Maltais: I would like to know which program in the field of agriculture you have invested in to offset the carbon tax.

[English]

Mr. Saravanamuttoo: Neither of these programs are directly linked to a carbon tax. The climate change program is related to different actions that can be taken to reduce greenhouse gas emissions, and the agriculture program is more related to investments in agriculture generally that promote food security.

Ms. Giles: These programs predate the commitment that the current government made at COP 21 of the \$2.65 billion towards those types of activities. These programs predate that.

Senator Maltais: Something is not working. I was chair of the Agriculture Committee for years, and Canada has not invested a cent to fight greenhouse gas emissions or in the carbon tax in agriculture. There is a contradiction somewhere. This is coming from Department of Finance officials, not from me.

The Chair: Can you take that question under advisement and come back to us with an answer, please?

Ms. Giles: Of course.

The Chair: Honourable senators, this concludes Division 3.

At our next meeting, we will continue with officials from the Department of Finance on Bill C-63. The officials will resume where we just left off, and they will make their first presentation on Division 4 of Part 5.

La sénatrice Marshall: Donc, si j'examine les comptes publics sous la rubrique des investissements, je trouverai certains de ces montants?

M. Saravanamuttoo: Oui.

Le président : La dernière question appartient au sénateur Maltais pour clore le débat sur la section 3. Nous devons libérer la salle dans trois minutes.

[Français]

Le sénateur Maltais : J'aimerais savoir dans quel programme axé sur la taxe sur le carbone vous avez investi dans le domaine de l'agriculture.

M. Saravanamuttoo: Pardon. Pouvez-vous répéter la question?

Le sénateur Maltais : J'aimerais savoir dans quel programme vous avez investi pour contrer la taxe sur le carbone dans le domaine de l'agriculture.

[Traduction]

M. Saravanamuttoo: Aucun de ces programmes n'est directement lié à une taxe sur le carbone. Le programme de lutte contre les changements climatiques se rapporte à différentes mesures qui peuvent être prises pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, alors que le programme agricole est surtout lié, en général, aux investissements en agriculture qui favorisent la sécurité alimentaire.

Mme Giles: Ces programmes ont été créés avant l'engagement que le gouvernement actuel a pris dans le cadre de la 21^e Conférence des parties, soit un investissement de 2,65 milliards de dollars pour ce genre d'activités. Ces programmes sont donc antérieurs à cet engagement.

Le sénateur Maltais: Il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. J'ai été président du Comité de l'agriculture pendant des années, et le Canada n'a pas investi un sou dans la lutte aux émissions de gaz à effet de serre ou dans la taxe sur le carbone dans le secteur de l'agriculture. Il y a une contradiction quelque part. Cela provient des fonctionnaires du ministère des Finances, et non de moi.

Le président : Pouvez-vous prendre cette question en note et nous revenir avec une réponse, s'il vous plaît?

Mme Giles: Bien sûr.

Le président : Chers collègues, voilà qui met fin aux discussions sur la section 3.

À notre prochaine réunion, nous poursuivrons l'étude du projet de loi C-63 avec les représentants du ministère des Finances. Les fonctionnaires reprendront là où nous venons de laisser, et ils commenceront par faire un exposé sur la section 4 de la partie 5. (The committee adjourned)

(La séance est levée.)

Wednesday, December 6, 2017

Department of Finance Canada:

- Antoine Brunelle-Côté, Director General, International Policy and Analysis Division, International Trade and Finance Branch;
- Mathew Sajkunovic, Director, International Monetary and Financial Policy, International Trade and Finance Branch;
- Nicole Giles, Director General, International Finance and Development Division, International Trade and Finance Branch;
- Anchela Nadarajah, Economist, Multilateral Institutions, International Finance and Development Division, International Trade and Finance Branch;
- Neil Saravanamuttoo, Director, Multilateral Institutions, International Finance and Development Division, International Finance Branch.

Le mercredi 6 décembre 2017

Ministère des Finances Canada:

- Antoine Brunelle-Côté, directeur général, Division des politiques et de l'analyse internationales, Direction des finances et échanges internationaux:
- Mathew Sajkunovic, directeur, Politique monétaire et financière internationale, Direction des finances et échanges internationaux;
- Nicole Giles, directrice générale, Division des finances internationales et du développement, Direction des finances et échanges internationaux;
- Anchela Nadarajah, économiste, Institutions Multilatérales, Division des finances internationales et du développement, Direction des finances et échanges internationaux;
- Neil Saravanamuttoo, directeur, Institutions Multilatérales, Division des finances internationales et du développement, Direction des finances et échanges internationaux.

APPEARING

Tuesday, December 5, 2017

The Honourable Bill Morneau, P.C., M.P., Minister of Finance. WITNESSES

Tuesday, December 5, 2017

Department of Finance Canada:

Andrew Marsland, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch;

Rob Stewart, Associate Deputy Minister;

Paul Samson, Associate Assistant Deputy Minister, International Trade and Finance Branch;

James Greene, Senior Advisor, Tax Policy Branch;

Pierre Leblanc, Director General, Personal Income Tax Division, Tax Policy Branch;

Trevor McGowan, Director General, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch:

Pierre Mercille, Director General, (Legislation), Sales Tax Division, Tax Policy Branch;

Carlos Achadinha, Senior Director, Sales Tax Division, Alcohol, Tax Policy Branch;

Mark Walsh, Director, Sales Tax Division, Tax Policy Branch.

Employment and Social Development Canada:

Tony Giles, Assistant Deputy Minister, Policy, Dispute Resolution and International Affairs, Labour Program.

Department of Justice:

Anna Dekker, Counsel, Judicial Affairs, Courts and Tribunal Policy.

(Continued on previous page.)

COMPARAÎT

Le mardi 5 décembre 2017

L'honorable Bill Morneau, C.P., député, ministre des Finances.

TÉMOINS

Le mardi 5 décembre 2017

Ministère des Finances Canada:

Andrew Marsland, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt;

Rob Stewart, sous-ministre délégué;

Paul Samson, sous-ministre adjoint délégué, Direction des finances et des échanges internationaux;

James Greene, conseiller principal, Direction de la politique de l'impôt;

Pierre Leblanc, directeur général, Division de l'impôt des particuliers, Direction de la politique de l'impôt;

Trevor McGowan, directeur général, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt;

Pierre Mercille, directeur principal, (Législation), Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt;

Carlos Achadinha, directeur principal, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt;

Mark Walsh, directeur, Division de la taxe de vente, Direction de la politique de l'impôt.

Emploi et Développement social Canada:

Tony Giles, sous-ministre adjoint, Politique, règlement des différends et affaires internationales, Programme du travail.

Ministère de la Justice :

Anna Dekker, conseillère juridique, Services des affaires judiciaires, des cours et des tribunaux administratifs.

(Suite à la page précédente.)

Available on the Internet: http://sencanada.ca Disponible sur internet: http://sencanada.ca